



**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D' ACTIONS
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

**VOLUME 2: PLAN D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE ET L'UTILISATION DURABLE
DE SES RESSOURCES**



COMITE DE SYNTHÈSE ET DE RÉDACTION

BAH Maadjou : Coordonnateur du Projet (D. Nationale de l'environnement)
DIALLO Samba Ténin : Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
DIALLO Hawa : Direction Nationale de l'Environnement
Dr KEITA Ansoumane : Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
Dr CAMARA Selly : Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
SAGNA Saténin : Direction Nationale des Eaux et Forêts

Éditeur : Robert KASISI
Professeur agrégé
Université de Montréal, Canada

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	6
AVANT - PROPOS	8
ACRONYMES	10
EMPLOI DES TERMES	12
INTRODUCTION	14
I. LES PRINCIPALES CAUSES DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	16
1.1 LE CONTEXTE POLITICO-ÉCONOMIQUE.....	16
1.2 LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	16
1.3 L'AFFLUX DES RÉFUGIÉS.....	16
1.4 LA NON-DURABILITÉ DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION	17
1.5 LA PAUVRETÉ.....	17
1.6 LE MANQUE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES.....	17
1.7 LE NON-RESPECT DES US ET COUTUMES.....	18
1.8 L'ANALPHABÉTISME:.....	18
II. LE COÛT DE L'INSUFFISANCE DES MESURES	18
III. PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES	19
IV. STRATÉGIE DE FINANCEMENT	30
4.1 OBJECTIFS D'UNE STRATEGIE DE FINANCEMENT	30
4.2 SOUSCRIPTIONS - CIBLES :	30
4.3 ÉTAPES DU PROCESSUS :	31
V. ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES	32
5.1 PROJET N°1 : INVENTAIRE DES ECOSYSTEMES AGRICOLES	32
5.2 PROJET N°2 : CREATION DE FORETS CLASSEES DANS LES PREFECTURES DE BOKE, BOFFA, KEROUANE, MANDIANA, FRIA ET SIGURI.....	34
5.3 PROJET N°3 : INVENTAIRE NATIONAL DE LA FAUNE SAUVAGE	36
5.4 PROJET N°4 : ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DE VIANDE DE BROUSSE ET ETABLISSEMENT DES BASES DE DEFINITION DES QUOTAS ANNUELS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE FAUNE SAUVAGE.....	38
5.5 PROJET N°5 : INVENTAIRE DES SITES A PROTEGER EN VUE DE LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ETAT OU DES COMMUNAUTES RURALES.....	41
5.6 PROJET N°6 : PRODUCTION ET DIFFUSION D'UN RECUEIL DE RELEVÉS DE VERSETS CORANIQUES ET BIBLIQUES AYANT TRAIT À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	44
PARTENAIRES EXTERIEURS POTENTIELS	44
5.7 PROJET N°7 : RÉALISATION DE FILM, DE CARTES POSTALES, DE POSTERS DE TIMBRES POSTAUX ET D'UN ATLAS DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES OU EN DANGER	46
5.8 PROJET N°8 : RECENSEMENT ET CODIFICATION DES US ET COUTUMES LIÉES À L'UTILISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	49
5.9 PROJET N°9: RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN CHARGE DE LA CONSERVATION EX-SITU	52
5.10 PROJET N°10 : AMÉLIORATION DE LA GESTION ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE DES FORÊTS.....	54
5.11 PROJET N°11 : PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DE MONTAGNE	57
5.12 PROJET N°12 : RÉACTUALISATION DES LIMITES DES FORÊTS CLASSÉES	59

5.13 PROJET N°13 : CRÉATION ET/OU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PLANIFICATION, D'ÉVALUATION ET D'OBSERVATION DES PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS CONNEXES SUR LES FORÊTS.....	61
5.14 PROJET N°14 : RESTAURATION DES MILIEUX DÉGRADÉS	64
5.15 PROJET N°15 : GESTION DES FEUX DE BROUSSE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN HAUTE GUINEE.....	67
5.16 PROJET N°16 : ÉLABORATION ET DIFFUSION D'UN GUIDE DE RÉCOLTE DES PLANTES MEDICINALES.....	70
5.17 PROJET N°17 : CRÉATION D'UN RANCH D'AULACODES DANS LES PRÉFECTURES DE KANKANET KÉROUANE, EN HAUTE GUINÉE.....	72
5.18 PROJET N°18 :CRÉATION D'UN RANCH PILOTE D'ONGULES DE LA FAMILLE DES BOVIDAE (CÉPHALOPHES SP. GUIB HARNACHE, BUBALE ETC.) DANS LA PRÉFECTURES DE FARANAH.....	74
5.19 PROJET N°19 : PROMOTION DE L'ÉLEVAGE DE PINTADES DANS LES PRÉFECTURES DE GAOUAL ET KOUNDARA.....	76
5.20 PROJET N°20 : CRÉATION ET AMENAGEMENT D'UN PARC AXÉ SUR LE TOURISME ÉCOLOGIQUE DANS LA FORÊT CLASSÉE DE KOUNOUNKAN (KAMALAYA / FORÉCARIAH)	79
5.21 PROJET N°21 : AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'UTILISATION ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES SOLS.....	82
5.22 PROJET N°22 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DE TERROIRS VILLAGEOIS DANS LES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DES AIRES PROTÉGÉES	85
5.23 PROJET N°23 : RÉHABILITATION DU CENTRE D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE PITA (CEED)	87
5.24 PROJET N°24 : CRÉATION DE PARCS TRANSFRONTALIERS	90
5.25 PROJET N°25 : RECHERCHE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	93
5.26 PROJET N°26: GESTION DURABLE DE LA RÉSERVE DE FAUNE DE KANKAN	96
5.27 PROJET N° 27: CONSTITUTION D'UNE COLLECTION NATIONALE DE RÉFÉRENCE DES INSECTES ASSOCIÉS AUX CULTURES.....	99
5.28 PROJET N°28 : CONSTITUTION D'UNE COLLECTION DE BASE DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIÈRES ET FRUITIÈRES DE LA GUINÉE	101
5.29 PROJET N°29: CONSTITUTION D'UNE COLLECTION NATIONALE DE FRUITIERS SPONTANÉS GUINÉENS EN VUE DE LEUR CONSERVATION ET LEUR UTILISATION DURABLE	103
5.30 PROJET N°30 : AMÉNAGEMENT DE BAS – FONDS DANS LES ZONES À HAUTE INTENSITÉ DE CULTURE DE MONTAGNE	105
5.31 PROJET N°31 : GESTION DE LA TRANSHUMANCE EN BASSE ET MOYENNE GUINÉE	107
5.32 PROJET N°32 : CRÉATION D'UN CORRIDOR BOISÉ DE MIGRATION DES CHIMPANZÉS DE BOSSOU ET DES MONTS NIMBA	110
5.33 PROJET N°33: CRÉATION DE DEUX VILLAGES D'ÉCODÉVELOPPEMENT DANS LES RÉSERVES DE LA BIOSPHERE DES MONTS NIMBA ET DU MASSIF DU ZIAMA.....	112
VI. ÉCOSYSTÈME DES EAUX INTÉRIEURES	115
6.1 PROJET N° 34 : INVENTAIRE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTEMES HUMIDES.....	115
6.2 PROJET N°35: ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX DOUCES A L'ÉCONOMIE NATIONALE, DÉFINITION ET PROMOTION DE MESURES INCITATIVES POUR CORRIGER LES EFFETS NÉGATIFS DE CERTAINES ACTIVITÉS	118
6.3 PROJET N°36 : APPUI À LA PÊCHE CONTINENTALE TRADITIONNELLE DANS LE BASSIN DU NIGER EN HAUTE GUINÉE.....	120
6.4 PROJET N°37 : PROMOTION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC À LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES HUMIDES.....	122
6.5 PROJET N°38 : APPUI À LA PRODUCTION DES BRIQUES EN TERRE STABILISÉE EN GUINÉE	124
6.6 PROJET N°39: GESTION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES HUMIDES DU MASSIF DU FOUTA - DJALLON	126
6.7 PROJET N°40 : APPUI AUX ONG NATIONALES PARTENAIRES DU GOUVERNEMENT GUINÉEN À LA CONSERVATION ET A L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	129
6.8 PROJET N°41 : CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES ÉCOSYSTEMES HUMIDES.....	131
6.9 PROJET N°42 : RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES D'EAUX DOUCES DÉGRADÉS.....	134
6.10 PROJET N°43: AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION AGRICOLES DANS LES ÉCOSYSTEMES HUMIDES DE LA MOYENNE GUINÉE	136
VII. ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS.....	138

7.1 PROJET N°44 : CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA ZONE SUD DE LA MANGROVE GUINÉENNE.....	138
7.2 PROJET N° 45: PROTECTION DES TORTUES MARINES DE GUINÉE.....	141
7.3 PROJET N°46 : CRÉATION D'UN PARC MARIN NATIONAL.....	144
7.4 PROJET N° 47 : ORGANISATION DE LA FILIÈRE BOIS DE MANGROVE.....	147
7.5 PROJET N°48: GESTION DES SITES RAMSAR.....	150
7.6 PROJET N°49 : PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION MARINE.....	153
7.7 PROJET N°50 : RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DE LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE NATIONALE.....	156
VIII. LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	159
8.1 PROJET N°51: CRÉATION D'UN CENTRE PILOTE D'ÉLEVAGE D'HUITRES DANS LA BAIE DE SANGARÉAH (PRÉFECTURE DE DUBRÉKA)	159
8.2 PROJET N°52 : RÉALISATION D'UNE PLANTATION PILOTE DE KARITÉ DANS LA PRÉFECTURE DE DABOLA	162
8.3 PROJET N°53 : RÉALISATION D'ENQUÊTES ETHNOBOTANIQUES DE LA GUINÉE.....	165
8.4 PROJET N°54 : CRÉATION D'UN MUSÉE BIOLOGIQUE NATIONAL EN GUINÉE.....	168
8.5 PROJET N°55 : INVENTAIRE ET ANALYSE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES RELATIVES À L'EXPLOITATION DE LA MANGROVE ET RECHERCHE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES À LA COUPE ABUSIVE DU BOIS.....	171
8.6 PROJET N°56 : CRÉATION D'UN JARDIN PILOTE DE PLANTES MÉDICINALES DANS LA PRÉFECTURE DE DUBRÉKA	174
8.7 PROJET N°57 : APPUI À LA VULGARISATION DU BIOGAZ EN MOYENNE ET HAUTE GUINÉE	177
8.8 PROJET N°58 : CRÉATION D'UNITÉS PILOTES DE SÉCHAGE ET DE TRANSFORMATION DE FRUITS, LÉGUMES ET TUBERCULES À KINDIA, PITA, KANKAN ET N'ZÉRÉKORÉ ET APPUI À LA VULGARISATION DE LA TECHNIQUE AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS DE BASE	179
8.9 PROJET N°59: CRÉATION D'UN CENTRE PILOTE D'ÉLEVAGE D'ESCARGOTS DANS LA PRÉFECTURE DE LOLA.....	181
8.10 PROJET N°60 : AMÉLIORATION DU RENDEMENT DE LA MÉTHODE TRADITIONNELLE DE CARBONISATION EN BASSE GUINÉE.....	183
8.11 PROJET N°61: RÉHABILITATION DU VILLAGE ARTISANAL DE N'ZÉRÉKORÉ	185
8.12 PROJET N°62: AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DE PRODUCTION DE MIEL EN HAUTE GUINÉE	188
8.13 PROJET N°63: VULGARISATION DES MICRO-TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE SOLAIRE.....	190
IX. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE.....	193
9.1 PROJET N°64 : CRÉATION D'UN BUREAU NATIONAL DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DES PLANS D'ACTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (BNC/MO- SPADB).....	193
9.2 PROJET N°65 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE L'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES	196
9.3 PROJET N°66: ADAPTATION DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL AUX IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE L'UTILISATION DURABLE DE SES ÉLÉMENTS	199
9.4 PROJET N°67: ÉLABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE NATIONAL SUR LA BIOSÉCURITÉ ET PROMOTION DE LA RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE.....	202
9.5 PROJET N°68: DIFFUSION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET DES TEXTES JURIDIQUES NATIONAUX LIÉS À LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES	205
X. BIBLIOGRAPHIE	208
XI. ANNEXES.....	213
11.1 MEMBRES DE L'UNITE NATIONALE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	213
11.2 CONTRIBUTEURS PREFECTORAUX.....	213
11.3 CONTRIBUTEURS DES STRUCTURES CENTRALES	217
11.4 LISTE DES EXPERTS ET DES THÈMES TRAITÉS AU NIVEAU DES RÉGIONS NATURELLES	220
11.5 LISTE DES EXPERTS ET DES THÈMES TRAITÉS AU NIVEAU DE CONAKRY.....	220
11.6 QUELQUES PHOTOS D'ILLUSTRATION	222

PRÉFACE

La diversité biologique est une ressource vitale pour l'humanité toute entière. C'est un capital biologique naturel de la terre qui présente des opportunités importantes pour toutes les nations. Elle procure des biens et des services indispensables pour les moyens d'existence et les aspirations humaines. En effet, la société humaine utilise une vaste gamme de ressources biologiques et s'appuie sur leur diversité pour produire des biens de consommation tels des aliments, des vêtements, des matériaux de construction, des combustibles et des médicaments. Elle fournit aussi des services essentiels grâce au maintien de la composition de l'atmosphère, de la fertilité des sols, de la protection des bassins hydrographiques et des zones littorales, à la dispersion, à la décomposition et au recyclage des déchets etc. Elle offre en outre des services de valeur éthique, esthétique, spirituelle, culturelle et religieuse.

Les scientifiques estiment la diversité biologique entre 13 à 14 millions d'espèces dont seulement: 1,7 million ont été décrites. Il n'existe pas une liste exhaustive de ces espèces et pour bon nombre d'entre elles, la description est incomplète. Malheureusement, la diversité biologique disparaît aujourd'hui à un rythme sans précédent.

Les impacts négatifs des facteurs anthropiques (facteurs démographiques, économiques, institutionnels et techniques inappropriés) s'accroissent dramatiquement et menacent les fonctions d'un développement viable. Il est certain que du fait de la disparition généralisée sur le globe des habitats naturels ou de leur transformation, des dizaines de milliers d'espèces sont déjà vouées à l'extinction. De toute évidence, la perte de la diversité des gènes dans une espèce ou dans des espèces à l'intérieur des écosystèmes engendre des perturbations de l'environnement qui induisent des réductions drastiques des biens et des services provenant des écosystèmes terrestres. Les ressources alimentaires, forestières, médicinales, énergétiques et les opportunités de loisir et de tourisme de même que les fonctions écologiques essentielles telles: la régulation de l'écoulement des eaux, le contrôle de l'érosion du sol, le cycle du carbone et des nutriments, etc. sont donc menacés.

Au regard de ce qui précède, sans actions immédiates, les options futures pour répondre aux critères de développement durable seront limitées. C'est pour ces raisons que la Guinée a participé activement à toutes les phases d'élaboration et de négociation de la Convention sur la diversité biologique.

Le Président de la République de Guinée, son Excellence le Général Lansana CONTE a personnellement signé ladite convention à Rio de Janeiro en juin 1992 et le Gouvernement l'a ratifiée le 07 mai 1993. La Guinée est ainsi devenue le deuxième pays africain à ratifier cette convention après les Seychelles et le seizième pays signataire de toutes les parties contractantes.

La Guinée, résolument engagée pour la mise en œuvre de cette Convention dont elle est Partie contractante, a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour la préparation de la Stratégie Nationale et les plans d'action pour atteindre les objectifs et répondre aux prescriptions de l'article 6 de la Convention sur la Diversité biologique.

La Stratégie ci-après fait de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments une priorité de son développement économique et social. Ceci exigera plus de coopération et de coordination des techniques, mais aussi des mesures d'incitation, de dissuasion, des lois et des règlements pour s'assurer que la protection et l'utilisation raisonnable des ressources biologiques soient intégrées avec succès dans le vaste contexte social, culturel et économique.

Notre stratégie envisage d'adopter des systèmes de gestion axés davantage sur l'approche par écosystème, prenant en compte les effets des prélèvements de ressources pour favoriser l'équilibre à long terme des considérations socio-économiques et écologiques en Guinée au profit de l'humanité toute entière.

Étant responsable d'un certain nombre de politiques sectorielles qui peuvent avoir d'importantes répercussions sur la diversité biologique, notre stratégie d'une durée de quinze ans envisage des actions regroupées en deux

ordres de priorité. Il me paraît primordial de souligner que la mise en œuvre efficiente de cette stratégie et de ses plans d'action ne pourra être effective que s'il y a une adhésion populaire de toutes les parties prenantes et un soutien efficace de la communauté internationale.

Ibrahima SOUMAH

MINISTRE DES MINES, DE LA GÉOLOGIE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVANT - PROPOS

La protection des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique constituent des centres d'intérêt pour le Plan National d'Action pour l'Environnement que la Guinée a adopté en Septembre 1994.

En effet la Guinée a participé activement à toutes les phases d'élaboration et de négociation de la Convention sur la diversité biologique, avant de la signer en 1992 et de la ratifier en 1993. Ainsi, la Guinée, résolument engagée pour la mise en œuvre de cette Convention dont elle est Partie contractante, a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour la préparation de la Stratégie Nationale et les plans d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices de l'exploitation des ressources biologiques.

Pour l'élaboration de la Stratégie et des plans d'action, le Ministère de l'environnement est appuyé par un organe consultatif dénommé " Unité Nationale pour la diversité biologique (UNBio) ", qui est une commission nationale multisectorielle et multidisciplinaire constituée de représentants désignés par les parties publiques et privées, les ONG et les bailleurs de fonds, œuvrant dans les domaines de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique.

La préparation de la stratégie et des plans d'action a commencé par l'élaboration de la Monographie documentaire nationale sur la diversité biologique. Cette étape a été suivie d'un recueil d'informations sur :

- la situation et les tendances des espèces, des ressources génétiques, des habitats et des paysages ;
- les mécanismes de conservation et d'exploitation existants;
- les coûts et avantages monétaires et non monétaires;
- le degré de l'engagement public et politique,
- le niveau et la qualité des bases de données,
- la capacité humaine et institutionnelle actuelle.

Le recueil d'informations a été réalisé par :

- 9 experts nationaux qui ont préparé des rapports sur la diversité biologique et l'analyse des systèmes d'exploitation de ses ressources dans les différents écosystèmes guinéens ;
- 4 experts régionaux qui ont produit des rapports sur l'état de la diversité biologique de chacune des quatre régions naturelles.

L'analyse de données et informations a abouti à la proposition d'une vision de la stratégie nationale de la Guinée en matière de diversité biologique pour l'horizon 2015, pour une conservation, une utilisation durable et un partage équitable de bénéfices de l'exploitation des ressources biologiques, pour garantir un développement durable.

Des ateliers organisés à Conakry et dans les quatre grandes régions naturelles du pays, regroupant pour chaque thème une cinquantaine de cadres ont permis de discuter et d'amender chacun des rapports d'expertise.

Les différents rapports d'expertise ont été analysés et synthétisés pour produire un rapport assorti d'une vision de buts et d'objectifs. Ce rapport a été soumis au premier atelier national tenu à Labé qui a fait après adoption du rapport les recommandations ci-après:

De la conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques et leur diversité biologique

- Créer et développer un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des écosystèmes terrestres et aquatiques et de leur diversité biologique ;
- Encourager les intervenants à participer activement à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en dehors des aires protégées ;
- Renforcer les capacités humaines et matérielles des institutions impliquées dans la conservation et l'utilisation de la diversité biologique ;
- Renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour la conservation et la mise en valeur des écosystèmes et de leur diversité biologique.

De l'accès aux ressources et du partage équitable des revenus de leur exploitation

- Combler le vide juridique concernant l'accès aux ressources biologiques et le partage équitable des revenus de leur exploitation ;
- Préciser les responsabilités des structures de gestion de la diversité biologique quant à l'accès aux ressources et au partage équitable des revenus de leur exploitation ;
- Réglementer les conditions d'importation ou d'exportation des ressources biologiques, notamment celles génétiquement modifiées.

De la valorisation des écosystèmes et de leur diversité biologique

- Effectuer des recherches pluridisciplinaires et multisectorielles pour une meilleure connaissance du potentiel des ressources biologiques des différents écosystèmes ;
- Informer, sensibiliser tous les partenaires sur l'état actuel de la dégradation des écosystèmes et les graves conséquences qui en découlent ;
- Identifier et promouvoir toutes les utilisations durables possibles des écosystèmes et de leur diversité biologique en vue de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

Du renforcement du cadre institutionnel et légal

- Réviser et harmoniser les textes juridiques existants en concertation avec tous les partenaires impliqués dans la gestion durable des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- Développer un système d'information, d'éducation et de communication des intervenants concernant l'utilisation des écosystèmes et de leur diversité biologique ;
- Qualifier les structures et les ressources humaines.

Ce rapport amendé a servi de guide pour la formulation de la Stratégie Nationale et des Plans d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources consignés dans le présent document.

Maadjou BAH
Coordonnateur National

ACRONYMES

A.E.F.	Afrique Equatoriale Française
A.O.F.	Afrique Occidentale Française
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
B.C.T.T	Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection
B.G.D.A	Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
C.B.G	Compagnie des Bauxites de Guinée
C.C.T.A	Commission de Coopération Technique en Afrique
C.D.B	Convention Diversité Biologique
C.D.P	Conférence des Parties
C.M.D.T	Compagnie Malienne de Textiles
C.N.U.E.D	Conférence des Nations - Unies pour l'Environnement et le Développement
C.R.D	Collectivité Rurale de Développement
C.S.A	Conservation des Sols en Afrique
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané.
CFD	Caisse Francaise de Développement
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre National de Surveillance et des Pêches.
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COL	Collaborateurs
COMARAF	Costal Marine Research for Africa
D.B	Diversité Biologique
D.N.E	Direction Nationale de l'Environnement
D.N.E.F	Direction Nationale des Eaux et Forêts
D.P.D.R.E	Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement
DNFC	Direction Nationale des Forêts et Chasses
F.F.N	Fonds Forestier National
FAD	Fonds Arabe de Développement
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEMF	Fonds pour l'Environnement Mondial Français
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMC	Filet Maillant Calé.
FMDE	Filet Maillant Dérivant Encerclant
FME :	Filet Maillant Encerclant
FT	Filet Tournant
GTZ	Coopération Technique Allemande
Ha	Hectare
I.R.A.G	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IDA	International Development Agency
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JICA	Japan International Cooperation Agency
L.T.C	Land Tenure Center
MPE	Ministère de la Pêche et de l'Elevage
O.A.P.I	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
O.M.P.I	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
P.A.F.N	Plan d'Action Forestier National
P.A.F.T	Plan d'Action Forestier Tropical
P.N.U.E	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PAL	Palangre.
PNAE	Plan National d'Action pour l' Environnement .
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Progerfor	Projet de Gestion des Ressources Forestières
S.B.K	Société des Bauxites de Kindia
S.N.P.A- DB	Stratégie Nationale et Plans d'Action pour la Diversité Biologique

S.N.P.R.V	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
S.P.I	Service de Propriété Intellectuelle
SAKoba	Société d'Aquaculture de Koba.
SALGUIDIA	Société Arabo-Lybio-Guinéenne pour le Développement Agro- Industriel
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
TJB	Tonneaux de Jauge Brute.
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Union Mondiale pour la Nature).
UNBio	Unité Nationale pour la Diversité Biologique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education ,la Science et la Culture
UNSO	Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
USAID	United States Agency for International Development
W.W.F	World Wildlife Fund ou Fonds Mondial pour la Nature
WRI	World Resources Institute
ZEEG	Zone Economique Exclusive Guinéenne.

EMPLOI DES TERMES

- **Diversité biologique :**

Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

- **Ecosystème :**

Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

- **Conservation de la diversité biologique:**

* La gestion active des ressources biologiques pour le plus grand profit des générations présentes tout en maintenant le potentiel de satisfaction des besoins des générations futures.

* La gestion des interactions humaines avec la variété des formes de vie et d'écosystèmes, afin de maximiser les bénéfices présents et préserver leur potentiel pour satisfaire les besoins et aspirations des générations futures (WRI)

-**Utilisation durable :**

L'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

- **Biotechnologie :**

Toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants, ou des dérivés de ceux-ci, pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique.

- **Conservation ex situ :**

La conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel.

- **Conservation in situ :**

La conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs.

- **Espèce domestiquée ou cultivée :**

Toute espèce dont le processus d'évolution a été influencé par l'homme pour répondre à ses besoins.

- **Habitat :**

Le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel.

- **Matériel génétique :** le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité.

- **Pays d'origine des ressources génétiques :**

Pays qui possède ces ressources génétiques dans des conditions in situ.

- **Pays fournisseur de ressources génétiques :**

Tout pays qui fournit des ressources génétiques récoltées auprès de sources in situ, y compris les populations d'espèces sauvages au domestiquées, ou prélevées auprès de sources ex situ, qu'elles soient ou non originaires de ce pays.

- **Ressources biologiques :**

Les ressources génétiques, les organismes ou éléments de ceux-ci, les populations, ou tout autre élément biologique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité.

- **Ressources génétiques :**

Le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle.

- Technologie :

Toute technologie y compris la biotechnologie.

- Zone protégée :

Toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation.

- Diversité des espèces

Groupe d'organismes individuels capables de se reproduire entre eux dans des conditions naturelles

- Diversité génétique:

Diversité des gènes des différents végétaux, animaux et micro-organismes qui habitent la terre. Les espèces se composent d'individus ayant des caractéristiques génétiques différentes pouvant être hérités.

- Espèces en péril:

E. éteinte: Qui a existé sur un territoire et qui n'existe plus dans le monde;

E. extirpée: Qui a existé sur un territoire, qui n'y est plus mais existe ailleurs dans le monde;

E. en danger: Qui existe sur un territoire mais en très petit nombre

E. menacée: Potentiellement en danger sur le territoire;

E. vulnérable: En déclin sur le territoire du fait que le nombre diminue progressivement

E. endémique: Qui existe uniquement sur un territoire et pas ailleurs

- Aire protégée : Etendue préservée en raison de sa situation particulière pour permettre le libre jeu de l'évolution des facteurs naturels dans l'intérêt du public.

- Capacité de charge : Nombre d'individus maximum d'une espèce qu'un territoire peut faire vivre et se reconstruire dans de bonnes conditions générales, sans que cela ne porte préjudice à la qualité de leur habitat.

- Chasse : Toute action visant à poursuivre, capturer ou tuer un animal sauvage désigné comme gibier, ou bien tendant à prendre des œufs ou détruire des nids d'oiseaux ou de reptiles.

- Faune ichtyologique : ensemble des poissons vivant d'une région donnée.

- Gibier : ensemble des animaux sauvages, susceptibles de faire l'objet d'acte de chasse.

- Parc national : aire préservée pour la protection, la conservation, l'évolution naturelle de la vie animale sauvage, pour la protection des sites des paysages ou des formations géologiques d'une valeur scientifique ou esthétique particulière.

- Réserve biologique (naturelle) : zone ou région comportant des écosystèmes remarquables, des traits ou des espèces animales ou végétales ayant une importance scientifique nationale et où l'action de l'homme est interdite ou réduite. Une réserve biologique peut être intégrale si l'action de l'homme est interdite ou dirigée si certaines interventions humaines sont permises.

- Réserve spéciale ou sanctuaire : aire préservée pour la protection des communautés caractéristiques de faune ou de flore ou la protection d'espèces animales ou végétales particulièrement menacées ainsi que les biotopes indispensables à leur survie.

- Zone économique exclusive (ZEE) : concept juridique introduit par la Convention des Nations Unies de 1982 sur les droits de la mer, portant les droits d'un pays sur ses eaux à 200 milles marins de ses côtes

INTRODUCTION

Les ressources biologiques de la diversité biologique sont primordiales pour le développement économique et social de l'humanité toute entière. Elles fournissent des biens et des services essentiels pour la vie et les aspirations humaines, tout en permettant aux sociétés de s'adapter aux besoins et circonstances variables. En conséquence, la survie de la diversité biologique équivaut à la survie de l'humanité.

En effet, les bénéfices durables qui peuvent être obtenus de la nature sont fonction du maintien de l'équilibre entre les besoins économiques et la préservation de la stabilité écologique des écosystèmes. C'est en vivant en harmonie avec la nature que l'homme a les possibilités d'exploiter les ressources biologiques de façon durable.

Il est évident que la diversité des espèces joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Or, à ce jour les menaces qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes n'ont jamais été aussi graves. En effet, la disparition d'espèces en raison des activités humaines se poursuit à un rythme inquiétant et la perte de la diversité biologique est irréversible.

Selon la Fondation Internationale du Développement Rural, la diversité biologique se détruit au rythme de 100 espèces par jour. Il est important de noter qu'une espèce animale ou végétale qui disparaît est perdue pour toujours ainsi que son potentiel économique et ses fonctions écologiques. Aujourd'hui, on ne peut que faire des estimations sur le nombre d'espèces animales et végétales dont le précieux potentiel génétique a déjà définitivement disparu, avant même d'avoir pu être identifié, étudié et stocké.

De l'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique, il ressort que les principales causes de la perte de la diversité biologique sont d'ordre démographique, économique, institutionnel, réglementaire et technologique et se résument à :

- l'augmentation de la demande de ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;
- au manque de considération des conséquences à long terme des activités économiques sur l'environnement.
- au manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de technologies non appropriées;
- au manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique;
- au manque d'application adéquate des politiques gouvernementales sectorielles d'exploitation des ressources biologiques;
- l'accroissement de la migration humaine,
- l'instabilité politique et les guerres civiles dans les pays voisins.

Il importe de rappeler que la diversité biologique a des valeurs inestimables pour l'humanité toute entière. La dégradation de ces valeurs a fait de la diversité biologique une préoccupation mondiale.

Partout dans le monde, les gouvernements ont commencé à reconnaître à quel point la biodiversité est précieuse et menacée. Ils ont décidé sous les auspices du système des Nations Unies, qu'il fallait de toute urgence améliorer l'utilisation des ressources biologiques pour leur sauvegarde et le bénéfice des générations actuelles et futures. La Convention internationale sur la diversité biologique a été donc élaborée pour traiter de l'intégrité de la question. Au sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992, 156 Etats ont signé la convention sur la diversité biologique. Par cet acte, les Etats se sont engagés à conserver la diversité biologique dans leur pays respectif, à utiliser les ressources biologiques de façon durable et à partager équitablement les avantages tirés de leur exploitation. Ladite Convention, entrée en vigueur le 29 décembre 1993, stipule :

en son article 6 " que chacune des parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres :

- **Élabore des stratégies**, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique qui tiendra compte, entre autre, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concerne ;

- **Intègre**, dans toute la mesure possible et comme il convient la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectorielles ou intersectorielles pertinents. "

et en son article 7 " Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, notamment aux fins des articles 8 à 10:

- a) **Identifie les éléments constitutifs de la diversité biologique** importants pour sa conservation et son utilisation durable, en tenant compte de la liste indicative de catégories figurant à l'annexe I ;
- b) **Surveillance par prélèvement d'échantillons et d'autres techniques**, les éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés en application de l'alinéa (a) ci dessus, et prête une attention particulière à ceux qui doivent d'urgence faire l'objet de mesures de conservation ainsi qu'à ceux qui offrent le plus de possibilités en matière d'utilisation durable ;
- c) **Identifie les processus et catégories d'activités** qui ont ou risquent d'avoir une influence favorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et surveille leurs effets par prélèvement d'échantillons et d'autres techniques ".

Le Président de la République de Guinée, son Excellence le Général Lansana CONTE, a signé ladite convention à Rio de Janeiro en juin 1992 et le Gouvernement l'a ratifié le 07 mai 1993 devenant ainsi le deuxième pays africain à ratifier cette convention après les Seychelles et le seizième pays signataire de toutes les parties contractantes. Cette ratification entre dans un contexte de politique économique déjà définie par le discours programme du 22 Décembre 1985, de Monsieur le Président de la République. La préoccupation fondamentale définie est l'instauration d'une économie libérale basée sur l'initiative privée et les lois du marché.

A cet effet, le Gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, d'instaurer la sécurité alimentaire, de restaurer l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale.

Pour ce faire , l'État s'est désengagé du secteur économique au profit du privé; il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des Régions, Préfectures et Communautés Rurales et s'est engagé sur la voie des réformes économiques, structurelles , à économie libérale, pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées. Il s'est aussi lancé dans une offensive internationale qui consiste à participer pleinement dans les mouvements d'ensemble internationaux qui conforte cette politique économique choisie. C'est dans ce cadre que la Guinée a participé activement à tous les processus d'élaboration, de négociation de la Convention sur la diversité biologique. Après avoir ratifié cette Convention, le Gouvernement guinéen s'est engagé pleinement dans sa mise en œuvre.

Le présent document consigne les Plans d'Action que la Guinée s'est choisi pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

La réalisation de ce document a été rendu possible grâce à un financement PNUD/FEM accordé à la Guinée.

1. LES PRINCIPALES CAUSES DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

L'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique a permis de ressortir les principales causes fondamentales de la perte de la diversité biologique. Elles sont d'ordre démographique, économique, institutionnel, réglementaire, technologique, etc.

Les facteurs sont entre autres les suivants:

- l'augmentation de la demande de ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;
- le manque de considération par le guinéen des conséquences à long terme de ses activités sur l'environnement.
- le manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de technologies non appropriées;
- le manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique;
- le manque de contrôle suffisant par les politiques sectorielles gouvernementales de la surexploitation des ressources biologiques;
- l'accroissement de la migration humaine,
- l'instabilité politique et guerres civiles dans les pays voisins.

1.1 Le contexte politico-économique

Le Gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, d'instaurer la sécurité alimentaire, de restaurer l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale.

Pour ce faire, l'Etat s'est désengagé du Secteur économique au profit du privé; il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des Régions, Préfectures et Communautés Rurales et s'est engagé sur la voie des réformes économiques, structurelles, à économie libérale, pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées.

1.2 La croissance démographique

Sur la base du dernier recensement général de la population, la Guinée comptait en décembre 1997, environ 7 millions d'habitants, avec une densité moyenne de 28,5 habitants au km². Cette densité passera à plus de 48 habitants au km² en l'an 2018. Le taux d'accroissement annuel de cette population est de 2,8 %.

Cette démographie galopante a pour conséquences la pression sur les ressources biologiques. Il s'ensuit une dégradation accélérée des ressources naturelles par la surexploitation pour satisfaire la demande toujours croissante.

1.3 L'afflux des réfugiés

Depuis le début des années 90, la sous-région Ouest-Africaine est entrée dans une ère d'incertitudes où coups d'Etat militaires alternent avec des rebellions, le tout menant à des guerres civiles exposant ainsi les pauvres populations aux massacres ou à l'exode. C'est ainsi que le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée Bissau sont dans la tourmente.

Par humanisme et par devoir de solidarité africaine, la Guinée a accueilli sur son sol plus de 600.000 réfugiés. Ce nombre ne cesse d'ailleurs de s'accroître.

Cette arrivée massive s'est accompagnée naturellement, de besoins à satisfaire par prélèvement sur les ressources naturelles disponibles. Ces prélèvements massifs incontrôlés se sont traduits aujourd'hui en un désastre écologique. Les ressources biologiques locales sont largement en deçà des besoins vitaux des populations autochtones et réfugiées. Les conséquences de cette nouvelle donne se font gravement sentir en Guinée Forestière qui est un des importants foyers de la diversité biologique en Guinée.

Dans cette région, la densité de la population peut atteindre 400 habitants au km² dans les zones d'implantation des réfugiés. Par exemple, à elle seule, la préfecture de Guéckédou abrite 288.467 réfugiés pour une population résidente de 348.053 soit une population totale de 636.520 en 1997.

1.4 La non-durabilité des systèmes d'exploitation

L'homme intervient comme perturbateur de l'équilibre naturel dans le but de se procurer toutes les ressources qui lui sont nécessaires, pour sa survie comme matières premières (eau, air, plantes, énergie, terre, animaux.).

Les activités de l'homme dégradent l'environnement et constituent une menace pour la vie dès que le déséquilibre qu'elles engendrent dépasse la capacité de régénération, d'auto – régulation ou d'auto-épuración de la nature.

L'utilisation durable des ressources biologiques se fonde sur le principe que le prélèvement a pour objectif de satisfaire les besoins présents sans compromettre la satisfactions des besoins des générations futures. Ces systèmes concernent généralement :

L'exploitation agricole

Elle se manifeste à travers certaines opérations culturales dégradantes comme le système sur brûlis, le déboisement abusif, le nomadisme agricole, l'utilisation inconsidérée des engins souvent mal adaptés aux conditions du milieu, le déboisement des terres marginales à fortes pentes, la divagation des animaux.

L'exploitation de la flore

Cette exploitation revêt multiples formes. En effet la forêt fournit combustibles, matériaux de construction, aliments, fourrages, médicaments, fibres et bois pour l'exportation et pour d'autres services très divers. Les différentes formes de prélèvement ont pour impact la fragmentation de l'habitat naturel, la surexploitation de certaines espèces, les changements climatiques, la dégradation des sols, la perte de la diversité biologique etc.

La situation de l'approvisionnement en bois et charbon de bois de Conakry et de quelques grandes agglomérations de l'intérieur devient critique et aboutit à la destruction totale des ressources ligneuses dans une zone de plus en plus vaste autour des villes.

L'exportation et la commercialisation de bois d'œuvre prennent une ampleur considérable dans toutes les préfectures du pays.

L'exploitation de la faune

La nécessité de se procurer d'une alimentation riche en protéines et se faire des revenus économiques amène la population à prélever constamment dans la réserve faunique naturelle terrestre et aquatique. À cet effet, la chasse (la battue, l'utilisation du feu pour traquer les animaux, l'affût et l'utilisation de pièges), la capture et le commerce des oiseaux, la pêche (utilisation de plantes ichtyotoxiques et d'engins inappropriés, l'assèchement des cours d'eaux) constituent les principales activités de prélèvement.

1.5 La pauvreté

La population rurale détruit les ressources naturelles et la nature uniquement pour survivre. La dégradation de celle-ci accroît la pauvreté, laquelle accentue la détérioration de l'environnement.

La question de pauvreté est un problème complexe ayant pour origine des perturbations endogènes telles:

- le régime d'accès ouvert sans mécanisme de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs clairement reconnus;
- l'insécurité politique par la non-participation des groupes, des organisations et de certains individus à l'identification et à la mise en œuvre des choix d'intérêts.

1.6 LE MANQUE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

Les alternatives économiques sont insuffisantes ou inexistantes. En conséquence la presque totalité de la population active est orientée vers l'exploitation des ressources naturelles notamment les ressources biologiques.

Les populations qui vivent dans le milieu rural, notamment dans les écosystèmes fragiles (cultures sur pentes, déboisement des têtes de sources, etc..), ne bénéficient pas des solutions économiques de remplacement.

D'une manière générale, la dégradation des écosystèmes et de leurs ressources naturelles est associée aux modes d'exploitation et les pressions reflètent directement les possibilités des exploitants.

1.7 LE NON-RESPECT DES US ET COUTUMES

Différents aspects de la culture guinéenne intégraient adéquatement la bonne gestion des ressources naturelles y compris les écosystèmes. Nos populations sont dépositaires de nombreuses connaissances dont la pratique a été bloquée dans les années soixante. Ces connaissances ont conservé les écosystèmes, la faune et la flore tout en tirant partie des valeurs économiques dans le respect des équilibres écologiques.

La vie des populations guinéennes a longtemps reposé sur l'exploitation exclusive des ressources telles le sol, l'eau, la faune et la flore. Ces ressources étaient gérées collectivement selon les règles coutumières avec une autorité traditionnelle responsable. La gestion s'est longtemps exprimée par la répartition annuelle des terres de culture, la délimitation des zones de réserve, la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, l'organisation des cueillettes, des pêches collectives, l'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, la réglementation de la transhumance et du brûlis.

1.8 L'ANALPHABÉTISME:

L'un des problèmes auquel se heurtent nos populations est l'analphabétisme de la grande majorité d'entre elle. Cet analphabétisme et l'illettrisme accentuent la pauvreté. La Guinée détenait en 1996, un taux d'analphabétisme de 69 % de la population. L'analphabétisme touche 81 % des femmes et 56 % des hommes, selon le rapport national sur le développement humain (RNDH 1997).

II. LE COÛT DE L'INSUFFISANCE DES MESURES

Malgré les mesures de conservation in-situ et ex-situ, les plans, programmes et projets, les moyens législatifs, réglementaires, juridiques, institutionnels et financiers :

- près de 140 000 ha de forêt sont détruites annuellement à des fins agricoles,
- le nomadisme culturel pratiqué est aussi préjudiciable à la survie de la biomasse ligneuse.
- les feux de brousse dévorent annuellement de vastes étendues et certainement les 2/3 du pays,
- la superficie de la mangrove qui a été évaluée en 1965 à 350 000 ha ne couvre aujourd'hui que 250 000 ha soit un taux annuel de régression de 4,2%,
- sur les 190 espèces de mammifères trouvés en Guinée, 17 sont menacées d'extinction
- 16 espèces d'oiseaux sont en voie de disparition sur 526 répertoriées ;
- parmi les 3 000 espèces de plantes recensées dont 88 endémiques, 36 sont considérées comme menacées.
- Si des mesures urgentes ne sont pas entreprises la Guinée risque de tomber dans une catastrophe à conséquences incalculables dans moins de 20 ans.

III. PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES

DOMAINE	PRIORITÉS	Articles de la convention	ACTIONS	ORGANISME RESPONSABLE	PROJETS	BUDGETS	ORDRE DE PRIORITÉ
ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES	Identification des composantes de la diversité biologique	6 , 7	Inventaire des écosystèmes agricoles	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 1	850.000 \$ US	I
	Création d'un réseau d'aires protégées	8	Création de forêts classées dans les Préfectures de Boké, Boffa, Kérouané, Mandiana, Fria et Siquiri	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 2	960 000 \$US	I
	Identification des composantes de la diversité biologique	6, 7 et 8	Inventaire national de la faune sauvage	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 3	965 000 \$US	I
	Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts	6, 8, 9 et 10	Enquête sur la consommation de viande de brousse et établissement des bases de définition des quotas annuels d'exploitation des ressources de faune sauvage.	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 4	1.190 000 \$ US	I
	Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique	7 et 8	Inventaire des sites à protéger en vue de leur classement dans le domaine de l'Etat ou des communautés rurales	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 5	3.000 .000 \$ US	I
		6, 8, 13	Production et diffusion d'un recueil de relevés de versets coraniques et bibliques ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Secrétariat Général de la Ligue Islamique et Archevêché de Conakry	Projet N° 6	34.000 \$ US	II

		8 et 13	Réalisation de film, de cartes postales, de posters de timbres postaux et d'un atlas des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou en danger	Ministère chargé de la Communication et de la culture	Projet N° 7	325.000 \$US	I
		8	Recensement et codification des us et coutumes liées à l'utilisation de la diversité biologique	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 8	100.000 \$ US	I
	Renforcer la capacité nationale de conservation ex-situ	9	Renforcer les capacités institutionnelles en charge de la conservation ex-situ	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 9	3.500.000 \$ US	I
	Assurer une foresterie écologiquement durable	6, 8 et 10	Amélioration de la gestion écologiquement viable des forêts	Ministère chargé des Forêts	Projet N° 10	1 280.000 \$ US	II
		6, 8 et 10	Préservation des écosystèmes de montagnes	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 11	1550.000 \$ US	I
		6, 8 et 10	Réactualisation des limites des forêts classées	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 12	5.000.000 \$ US	I
		6, 8 et 10	Création et/ou renforcement des capacités de planification, d'évaluation et d'observation des programmes, projets et activités connexes sur les forêts	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 13	2 060 000 \$ US	II

		6, 8 et 10	Restauration des milieux dégradés	Ministère chargé de l'Agriculture et des Forêts	Projet N° 14	3.300.000 \$ US	I
	Remplacer progressivement les pratiques agricoles et pastorales inappropriées par des pratiques écologiquement durables	6,8,10 et 14	Gestion des feux de brousse et amélioration de la qualité de l'environnement en Haute Guinée	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 15	375.000 \$ US	I
		6, 8, 10 et 14	Élaboration et diffusion d'un guide de récolte des plantes médicinales	Ministère de la Santé Publique	Projet N° 16	235.000 \$ US	I
	Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse	6, 8 et 10	Création d'un ranch d'Aulacodes dans les Préfectures de Kankan et Kérouané en Haute Guinée.	Ministère chargé de l'Élevage	Projet N° 17	285.000 \$ US	I
		6, 8 et 10	Promotion de l'élevage de pintades dans les Préfectures de Gaoual et Koundara	Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises,	Projet N° 18	175.000 \$ US	II
	Promouvoir un tourisme durable respectueux de l'environnement	6, 8 et 10	Création et aménagement d'un parc de tourisme écologique dans la forêt classée de Kounounkan (Kamalaya / Forécariah)	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 19	2 625 000 \$ US	I
	Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des terres	6	Amélioration des systèmes d'utilisation et de la productivité des sols	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 20	7 860.000 \$ US	I

	Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable	6, 8 et 11	Aménagement de l'espace rural et gestion de terroirs villageois dans les zones périphériques des aires protégées	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 21	2.000.000 \$ US	I
	Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	12, 13,17, 18	Réhabilitation du Centre d'Education à l'Environnement et au Développement de Pita (CEED)	Ministère de l'Enseignement Technique	Projet N° 22	2 990 000 \$US	I
	Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques, le partage juste et équitable des bénéfices de l'exploitation.	7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,14, 15, 16, 17, 18 et 19	Création de parcs transfrontaliers	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 23	10 175 000.\$ US	I
		12, 16, 18 et 19	Recherche en matière de diversité biologique	Ministère chargé des la Recherche Scientifique	Projet N° 24	2 000 000 \$ US	I
	Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales des formes typiques de la diversité biologique	6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18	Gestion durable de la Réserve de Faune de Kankan	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 25	1 510 000 \$ US	I

	Développer un programme de contrôle de la diversité biologique	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14	Constitution d'une collection nationale de référence des insectes associés aux cultures	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 26	170 000 \$US	I
		6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14	Constitution d'une collection de base des principales cultures vivrières et fruitières de la Guinée	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 27	205 000 \$US	I
		6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14	Constitution d'une collection nationale de fruitiers spontanés guinéens en vue de leur conservation et de leur utilisation durable	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 28	86 000 \$US	I
	Accroître ou restaurer la productivité des terres	6, 7, 11, 12, 13, 14	Aménagement de bas-fonds dans les zones à haute intensité de culture de montagne	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 29	260 000 \$ US	I
	Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêches inappropriées par des pratiques écologiquement durables	6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14	Gestion de la transhumance en Basse et Moyenne Guinée	Ministère chargé de l'Elevage	Projet N° 30	240 000 \$US	I
	Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique	6, 7, 8, 10, 12, 13, 14	Création d'un corridor boisé de migration des chimpanzés de Bossou et des Monts Nimba	Ministère chargé des Eaux et forêts	Projet N° 31	655 000 \$US	I
	Renforcer l'appui à la mise en œuvre des politiques de conservation de la diversité biologique et de promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques	6, 7, 8, 10, 12, 13, 14	Création de villages d'écodéveloppement dans les périphéries des Réserves de Biosphère des Monts Nimba et du Massif du Ziama	Ministère chargé de l'Agriculture.	Projet N° 32	723 000 \$US	I

ÉCOSYSTÈME DES EAUX INTÉRIEURES	Identifier les composantes de la diversité biologique	7	Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes humides.	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 33	623.000 \$US	I
	Développer des mécanismes additionnels et novateurs pour le financement de la conservation et promouvoir la décentralisation et la participation des ONG comme approches d'incitation	10 et 11	Évaluation de la contribution des ressources biologiques des écosystèmes humides à l'économie nationale, définition et promotion de mesures incitatives pour corriger les effets négatifs de certaines activités	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 34	835 000 \$US	I
	Remplacer les pratiques inappropriées de pêche par des pratiques écologiquement durables	8, 10, 11, 12 et 13	Appui à la pêche continentale traditionnelle dans le bassin du Niger en haute Guinée	Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture	Projet N° 35	900 000 \$US	I
ÉCOSYSTÈME DES EAUX INTÉRIEURES	Développer un programme de communication et d'information efficace entre les institutions d'éducation et les acteurs impliqués dans l'éducation en diversité biologique.	5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18,	Promotion de la participation du public à la gestion intégrée des zones humides	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 36	695 000 \$US	I
	Remplacer progressivement les pratiques inappropriées par celles écologiquement durables dans les écosystèmes humides	10, 16	Appui à la production des briques stabilisées en Guinée	ONG / ESSOR	Projet N° 37	590 000 \$US	I

	Renforcer la Conservation in-situ de la diversité biologique et assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques.	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	Conservation et utilisation durable de la diversité biologique des zones humides du massif du Foutah-Djallon	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 38	2 415 000 \$US	/
	Renforcer la capacité des ONG et autres structures évoluant dans les domaines de la diversité biologique	8, 10, 11, 13, 16, 19	Appui aux ONG partenaires du gouvernement guinéen à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 39	4 175 000 \$US	
	Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales	8	Création d'aires protégées dans les écosystèmes humides	Ministère chargé de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Projet N° 40	4 600 000 \$US	
	Restaurer les superficies et les éléments endommagés des écosystèmes, des habitats et des paysages dégradés	6, 7, 8	Restauration des écosystèmes d'eaux douces dégradés	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 41	1 980 000 \$US	
	Accroître ou restaurer la productivité des terres	10, 15, 16, 17	Amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricoles dans les écosystèmes humides de la Moyenne Guinée	Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Elevage	Projet N° 42	1 135 000 \$US	

ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS	Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales	7, 8, 10,12, 13 et 18	Conservation de la diversité biologique et développement durable de la zone Sud de la Mangrove guinéenne (Commune de Matoto, Préfectures de Coyah et de Forécariah)	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 43	645 000 \$US	I
	Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique	7, 8, 13,14, 17, 18	Protection des tortues marines de Guinée	ONG / Guinée Ecologie	Projet N° 44	1 215 000 \$US	I
		7, 8, 10, 12, 14	Création d'un parc marin national	Ministère chargé de la Pêche	Projet N° 45	395 000 \$US	I
		8, 10, 13, 14, 18	Gestion des sites Ramsar	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 47	640 000 \$US	I
		7, 8, 10, 12, 18	Renforcement de la surveillance de la Zone Economique Exclusive Nationale	Ministère chargé de la Pêche	Projet N° 49	1 020 000 \$US	I
	Développer des indicateurs d'utilisation pratique pour le contrôle rapide de l'évolution de la diversité biologique et des écosystèmes.	7, 8, 10, 13	Organisation de la filière bois de mangrove.	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 46	835 000 \$US	I
	Contrôler les pollutions qui ont un impact sur la diversité biologique	8, 12, 13, 14, 18	Prévention et gestion de la pollution marine .	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 48	790 000 \$US	II
VALORISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	Promouvoir et encourager la culture des principales espèces de la diversité biologique	10, 12,13, 14 et 16	Création d'un Centre pilote d'élevage d'huîtres dans la baie de Sangaréah	Ministère chargé de la Recherche Scientifique	Projet N° 50	235 000 \$US	II

		10,12,13 et 17	Réalisation d'une plantation pilote de karité dans la préfecture de Dabola	ONG "COLUFIFA"	Projet N° 51	300 000 \$US	I
		10, 12, 13, 14 et 16	Création d'un centre pilote d'élevage d'escargots dans la préfecture de Lola	Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur	Projet N° 58	500 000 USD	I
	Conservation et utilisation durable de la diversité biologique	7, 8, 10,12,13 et 17	Réalisation d'enquêtes ethnobotaniques de la Guinée	ONG / Guinée Ecologie	Projet N° 52	350 000 \$ US	I
	Créer et / ou renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de la conservation ex-situ.	7,9, 0,12,13, 17, 18	Création d'un musée biologique National en Guinée	Ministère de la communication et de la culture	Projet N° 53	900 000 \$US	II
	Intégrer les connaissances traditionnelles aux stratégies de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18	Inventaire et analyse des connaissances traditionnelles relatives à l'exploitation de la mangrove et recherche d'alternatives économiques à la coupe abusive du bois	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 54	255 000 \$ US	I
	Créer et / ou renforcer les capacités des structures de conservation ex-situ.	9, 10,11,12, 13, 17, 18	Création d'un jardin de plantes médicinales dans la préfecture de Dubréka	Ministère de la Santé Publique	Projet N° 55	360 000 \$US	I
	Promouvoir l'utilisation de la biomasse comme une source d'énergie secondaire renouvelable	10,11,12, 13, 14	Appui à la vulgarisation du biogaz en Moyenne et Haute Guinée	Ministère chargé de l'Energie	Projet N° 56	530 000 US \$	II

	Créer des unités de transformation des fruits et légumes	10,11,12 et 13	Création d'unités pilotes de séchage de fruits et légumes à Kindia, Pita, Kankan et N'zérékoré et appui à la vulgarisation de la technique au niveau des communautés de base	ONG compétentes	Projet N° 57	375 000 \$US	I
	Améliorer le système de carbonisation	6, 8, 10	Amélioration du rendement de la méthode traditionnelle de carbonisation en Basse Guinée	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 59	310 000 USD	I
	Créer des villages artisanaux pour des fins touristiques	9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18	Réhabilitation du Village Artisanal de N'zérékoré	Ministère chargé de l'Artisanat	Projet N° 60	240 000 \$US	II
	Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêche inappropriées par des pratiques écologiquement durables	8, 10, 11, 12, 13, 14 et 16	Amélioration de la pratique traditionnelle de production de miel en Haute Guinée	Ministère chargé de l'Elevage	Projet N° 61	290 000 \$US	I
	Promotion des énergies alternatives	8, 11, 12, 13, 14, 16, 17	Vulgarisation des micro-technologies de l'énergies solaire	ONG "VGE"	Projet N° 62	490 000 \$US	II
CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	Mettre en place un mécanisme national de coordination et d'échange d'informations sur les connaissances d'ordre scientifique, technique, socio-économique et culturel en matière de diversité biologique	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Création d'un Bureau National de coordination de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action sur la diversité biologique	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 63	1 095 000 \$US	I

	Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources.	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 64	3 545 000 \$US	I
	Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants	6,8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19	Adaptation du cadre juridique national aux impératifs de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 65	375 000 \$ US	I
	Développer des règles administratives et juridiques appropriées pour la production, l'importation et l'utilisation des organismes vivants génétiquement modifiés et produits dérivés	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Elaboration d'un cadre juridique national sur la biosécurité et promotion de la recherche en biotechnologie	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 66	465 000 \$US	I
CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants	6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19	Diffusion des Conventions internationales et des textes juridiques nationaux liés à la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 67	770 000 \$US	I

IV. STRATÉGIE DE FINANCEMENT

4.1 OBJECTIFS D'UNE STRATEGIE DE FINANCEMENT

La Guinée vient d'amorcer l'étape finale du processus d'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action de la diversité biologique. Les documents produits à l'issue de ce processus hautement participatif ne pourront être d'aucune utilité si leur contenu n'est pas répercuté concrètement sur le terrain en termes de projets financés sur une base durable.

De plus en plus, la plupart des bailleurs de fonds traditionnels émettent des réserves quant à leurs capacités respectives à pouvoir supporter individuellement le poids de financement des projets dans les pays en développement. Plusieurs raisons motivent cette attitude, notamment la pression des contribuables du Nord à qui leurs gouvernements respectifs imposent une certaine rationalisation interne des dépenses, la lutte contre le déficit oblige, ainsi que le questionnement relatif à la « rentabilité » des financements opérés dans les pays en développement. Enfin, il semble tout à fait légitime que les souscripteurs puissent à un certain moment se poser la question de la durabilité des projets au regard de leurs interventions financières.

À l'heure de la mondialisation et de l'émergence de la nouvelle économie avec le cortège d'outils nouveaux et de nouvelles façons de faire, il est impératif qu'une démarche de financement de la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action de diversité biologique puisse opérer une certaine adaptation en optimisant l'arsenal de conjonctures, d'outils et même la prédisposition actuelle de certains acteurs-clés tant sur le plan national qu'international.

L'élaboration d'une stratégie de financement se justifie à travers un besoin grandissant d'internalisation des mécanismes de financement. Cette stratégie de financement est la seule garante de la rentabilité des financements. De plus, une stratégie claire et cohérente de financement constitue un instrument puissant de mobilisation de fonds en provenance de diverses sources assurant ainsi la logique d'additionnalité. La stratégie de financement ayant comme toile de fond le contexte local, national et international actuel ratissera large et permettra d'aller chercher également des acteurs importants qui jusqu'à tout récemment étaient ignorés surtout des projets d'environnement. Il s'agit du secteur privé. La présente partie propose une démarche à travers laquelle, la Guinée entend mobiliser l'ensemble des acteurs souscripteurs en vue d'établir un mécanisme de financement durable des activités proposées dans le plan d'action national de la diversité biologique. On entend ici par souscription, toutes les formes de contributions qu'elles soient en nature ou en espèces. Les paiements de salaire des employés affectés dans les projets font également partie des contributions.

4.2 SOUSCRIPTEURS - CIBLES :

Au niveau national

- l'État guinéen ;
- la Coopération bi et multilatérale ;
- le secteur privé national (domaines minier, agricole, agroalimentaire, forestier, pêche, génie civil, chemin de fer, pétrolier, brasserie, tabac etc.) comprenant :
 - les corporations ;
 - les entrepreneurs.
 - les sociétés para-étatiques et loterie nationale ;
 - les mécènes nationaux (commerçants ou profession libérale) ;
 - les mutuelles, associations caritatives nationales.

Au niveau international :

- les Agences d'aide traditionnelles ;
- les parcs zoologiques et botaniques;
- Certains centres de recherche étrangers ayant comme thèmes de recherche prioritaires certaines espèces spécifiques de la diversité biologique de la Guinée;

- les compagnies aériennes opérant en Guinée (Air France, etc.);
- les compagnies de fret et de transport maritime ;
- les grandes revues traitant des questions d'environnement (National Geographic, Revue GEO, etc.) ;
- les Fondations et les mécènes ;
- les grandes corporations multinationales (IBM, Microsoft, Compagnies pharmaceutiques, etc.).

4.3 ÉTAPES DU PROCESSUS :

- Préparer un document succinct de présentation de la stratégie et du plan d'action de la diversité biologique de la Guinée (dépliant en couleur à l'intention des souscripteurs potentiels) et si possible un site web avec plus de détails. Le dépliant et le site, non seulement, présenteront la stratégie et le plan d'action mais devraient démontrer comment les souscripteurs potentiels auront avantage à s'engager dans ce partenariat;
- Procéder dans un premier temps à l'identification des souscripteurs potentiels à l'intérieur des catégories mentionnées ci-haut (ratisser le plus largement possible).
- Procéder à un sondage- promotion auprès des souscripteurs potentiels sélectionnés. Ce premier sondage devrait permettre à la Coordination de l'UNBio de connaître le profil, les intérêts et le degré d'engagement social effectif ou potentiel de chacun des souscripteurs. Le sondage permettra aussi d'apprécier jusqu'où les souscripteurs potentiels sont prêts à aller dans le financement ou le support en nature des activités proposées. Enfin, il donnera l'occasion aux souscripteurs potentiels de préciser comment leur contribution financière ou en nature pourra être rentabilisée sur le plan promotionnel. Ce sondage devrait aussi permettre d'identifier conjointement (UNBio et souscripteurs) les mécanismes par lesquels les souscripteurs pourront optimiser les services du futur BNCMO/SPA-DB. Cela suppose que le mandat, le statut, le mode de fonctionnement y compris les types de financement des activités du BNCMO/SPA-DB devront donc faire l'objet de discussions préalables avec les souscripteurs potentiels des projets.
- Table - ronde des souscripteurs. C'est à la suite de l'intérêt exprimé par les souscripteurs potentiels que s'opérera la sélection des structures ou individus qui seront invités à la table-ronde. Il est important de préciser qu'il existe par endroits, dans certains pays du nord notamment au Canada des mécanismes qui permettent à des firmes de génie ou autres d'accéder rapidement à des financements du bilatéral pouvant être utilisés en pareil cas. Il est donc fortement suggéré d'identifier et d'inviter certaines de ces firmes opérant ou intéressées à la Guinée même si elles ne sont pas catégorisées comme des souscripteurs directs.

Préparation de la table-ronde en collaboration avec une expertise internationale:

- Production du dépliant ;
- Production d'un site web promotionnel ;
- Finalisation de la liste des souscripteurs potentiels ;
- Confection et envoi d'un questionnaire de sondage auprès des souscripteurs potentiels (par courrier postal et ou par internet). Il faudra préalablement contacter individuellement les souscripteurs potentiels afin de les sensibiliser pour qu'ils puissent répondre aux questions du sondage, émettre leurs opinions et manifester leurs attentes ;
- Identification des participants à la table-ronde ;
- Invitation ;
- Réalisation de la table-ronde.

V. ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

5.1 PROJET N°1 : INVENTAIRE DES ECOSYSTEMES AGRICOLES

Priorité : Identification des composantes de la diversité biologique

Titre : Inventaire des écosystèmes agricoles

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines Géologie et de l'Environnement, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière , (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 850.000 \$ US

Financement extérieur : 765.000 \$ US

Contrepartie nationale : 85 000 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6 , 7

Objectif :

Disposer de données et informations pertinentes sur les écosystèmes agricoles en vue de leur gestion et de leur utilisation durable

Justification :

Les écosystèmes agricoles sont constitués d'une mosaïque très diversifiée de types de milieux réservés à l'agriculture et à l'élevage. Ils sont très nombreux à travers le pays compte tenu de la grande frange de la population guinéenne qui s'occupe de l'agriculture en particulier les femmes. Il s'agit essentiellement des plaines cultivables, des bas-fonds, où les femmes s'investissent dans les cultures maraîchères qui sont

d'importantes sources de revenus permettant ainsi de lutter contre la pauvreté. Il y a aussi les coteaux, les flancs de montagnes et maintenant les montagnes où on pratique la riziculture. L'inventaire proposé ne peut être mené à bien sans la participation des communautés rurales.

La tendance actuelle en Guinée est de développer les cultures d'espèces améliorées au détriment des cultures traditionnelles, ce qui occasionne une érosion génétique et une disparition du savoir traditionnel qui y sont liés. Cet état de fait menace les espèces autochtones qui ont cependant un important potentiel scientifique et génétique.

La société gagnerait en inventoriant et évaluant ce potentiel et les écosystèmes dans lesquels il se trouve pour identifier les espèces et les écosystèmes en danger et prendre les mesures qui conviennent pour leur conservation et leur utilisation durable au bénéfice des générations présentes et futures.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question
3. Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;
4. Analyse et interprétation des données recueillies;
5. Constitution d'une banque de données;
 - -Cartographie des écosystèmes agricoles par catégorie
 - -Information et sensibilisation des populations concernées
 - -Formation des groupements d'intérêts économiques

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	130	100	15	15
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	45	25	10	10
3	Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;	250	100	100	75
4	Analyse et interprétation des données recueillies;	50	10	20	20
5	Constitution d'une banque de données;	100	50	30	20
6	Cartographie des écosystèmes agricoles	200	150	75	25
7	Information et sensibilisation des populations concernées	50	30	20	0
8	Formation des groupements d'intérêts économiques	25	15	10	0
Total		850	480	280	165

5.2 PROJET N°2 : CREATION DE FORETS CLASSEES DANS LES PREFECTURES DE BOKE, BOFFA, KEROUANE, MANDIANA, FRIA ET SIGUIRI

Priorité : Création d'un réseau d'aires protégées

Titre : Création de forêts classées dans les Préfectures de Boké, Boffa, Kérouané, Mandiana, Fria et Siguiré

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines Géologie et de l'Environnement, Ministère du Tourisme, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 960 000 \$US

Financement extérieur : 864 000 \$US

Contrepartie nationale : 96 000 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Article: 8

Objectifs :

- Disposer de données et informations pertinentes sur les écosystèmes forestiers de ces Préfectures
- Établir un système de zones protégées, où des mesures spéciales seront prises pour conserver la diversité biologique,
- Favoriser la protection des habitats naturels, des écosystèmes, ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.

Justification :

Les Préfectures de Boffa, Boké, Fria, Kérouané, Mandiana et Siguiré sont les seules à ne pas avoir de forêts classées.

Il est à noter que la plupart de ces Préfectures font l'objet d'une exploitation minière anarchique à ciel ouvert qui met en danger la diversité biologique et les écosystèmes déjà fragilisés par l'intensité et la fréquence des feux de brousse et un braconnage excessif. Il est évident que les forêts classées représentent un appui complémentaire indéniable aux autres types d'aires protégées. La création de forêts classées dans ces Préfectures viendra compléter le réseau national d'aires protégées.

La société gagnerait mieux à ériger une partie des écosystèmes de ces Préfectures en aires protégées pour sauver un nombre important d'espèces animales et végétales aujourd'hui en danger dans ces milieux cependant très riches en diversité biologique.

La protection de ces aires sera assurée en étroite collaboration avec la population riveraine.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;
4. Enquêtes socio-économiques, études d'impact;
5. Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;
6. Analyse et interprétation des données recueillies;
7. Cartographie des écosystèmes visés
8. Proposition de classement

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITES	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	240	130	70	40
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	25	13	7	5
3	Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;	35	18	12	5
4	Enquêtes socio-économiques, études d'impact;	50	30	15	5
5	Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;	295	155	80	60
6	Analyse et interprétation des données recueillies;	100	60	25	15
7	Cartographie des écosystèmes visés	200	160	25	15
8	Proposition de classement	15	7	5	3
Total		960	573	239	148

5.3 PROJET N° 3 : INVENTAIRE NATIONAL DE LA FAUNE SAUVAGE

Priorité : Identification des composantes de la diversité biologique

Titre : Inventaire national de la faune sauvage

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, SABENA, Fondations, ONG compétentes en la matière, (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 965 000 \$US

Financement extérieur : 868 500 \$US

Contrepartie nationale : 96 500 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 7 et 8

Objectifs :

- Réaliser un inventaire de la faune sauvage dans les principaux écosystèmes
- Acquérir les connaissances de base nécessaires à la création d'un réseau d'aires protégées susceptibles d'assurer la survie des espèces de faune sauvage, la gestion des activités de chasse, la mise en valeur des produits tirés de la chasse ;
- Favoriser l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la faune dans le processus de développement de la Guinée.

Justification

Les planificateurs et les gestionnaires ne disposent pas actuellement à quelques exceptions près, d'informations fiables sur la répartition et l'abondance des espèces animales sauvages en Guinée. Les pressions actuellement exercées par la croissance démographique, l'afflux des réfugiés et l'intensification des infrastructures surtout rurales engendrent sans nul doute des prélèvements excessifs sur le cheptel sauvage dont on ne connaît ni la nature ni la quantité. Ce manque d'informations limite l'efficacité de tout exercice de protection ou de gestion durable de cette ressource.

D'autre part, les planificateurs du développement ne reconnaissent pas à sa juste valeur l'importance sociale et économique des produits de la chasse. La viande de gibier constitue dans certaines zones de la Guinée la principale source de protéines animales et demeure très importante pour l'alimentation.

Faute d'inventaire, on ne peut évaluer l'importance réelle des produits tirés de la faune sauvage qui auraient pu cependant inciter les planificateurs de développement à tenir compte davantage des impératifs de la conservation et de la gestion rationnelle des habitats naturels et des espèces sauvages.

Cet inventaire ne peut se faire sans la participation des communautés locales, en particulier les confréries des chasseurs.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;
4. Identification des zones à inventorier et inventaire de la diversité biologique;
5. Mise au point des méthodes d'évaluation de la diversité biologique
6. Création et gestion de bases de données.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITES	Coût total	ANNEES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées par la question	350	220	90	40
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	40	25	10	5
3	Information,et sensibilisation des populations et autorités impliquées;	60	33	18	9
4	Mise au point des méthodes d'évaluation de la diversité biologique	25	20	5	0
5	Création et gestion d'une base de données	40	25	10	5
6	Identification des zones à inventorier et inventaire proprement dit	450	300	100	50
Total		965	623	233	109

Additionnalité

En synergie avec le Centre Forestier de Sérédou, PGRR, avec la participation de la KFW, de la GTZ et de l'Institut de Primatologie de Bossou.

5.4 PROJET N°4 : ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DE VIANDE DE BROUSSE ET ETABLISSEMENT DES BASES DE DEFINITION DES QUOTAS ANNUELS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE FAUNE SAUVAGE

Priorité : Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts

Titre: Enquête sur la consommation de viande de brousse

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère des Finances et du Plan, Ministère des Mines Géologie et Environnement, Ministère du Plan et de la Coopération, Ministère de l'Administration du Territoire, de la décentralisation et de la Sécurité, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Communication, Ministère de la Santé, ONG compétentes en la matière, Communautés locales

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière, (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECl, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1.190 000 \$ US

Financement extérieur : 1 071 000 \$ US

Contrepartie nationale : 119 000 \$ US

Durée : 4 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8, 9 et 10

Objectif :

- Préciser le niveau de consommation de viande de brousse dans l'objectif d'identifier les espèces qui supportent les efforts de prélèvement pour favoriser la définition des mesures appropriées de conservation et d'utilisation durable de la faune sauvage visée ;
- Étudier et inventorier les éléments constitutifs de la faune sauvage ;
- Déterminer les espèces exploitées et les principaux utilisateurs ;
- Définir des quotas et surveiller les prélèvements pour garantir une exploitation durable des ressources de faune sauvage.

Justification

Les ressources naturelles de faune sauvage jouent un rôle important dans l'économie et la qualité de vie des populations guinéennes et contribuent à la sécurité alimentaire. Si la faune de la Guinée est

relativement riche, elle n'a cependant pas fait l'objet de suivi, tout au moins, depuis l'accession du pays à l'indépendance. De ce fait, on ignore le potentiel de faune disponible.

La chasse constitue pour de nombreux guinéens le principal moyen de se procurer des protéines. L'exploitation de la faune sauvage dépasse largement par endroits, son accroissement naturel, ce qui menace de disparition un bon nombre d'espèces. La Guinée est sévèrement menacée par la chasse commerciale, encouragée par la demande nationale en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. De nombreux citoyens se sont convertis en oiseleurs et en chasseurs professionnels qui campent des semaines voire des mois en brousse pour abattre les animaux et boucaner leur viande pour le marché local, national et régional ou alors capturer les oiseaux, les serpents, les petits de certains animaux pour les vendre aux expatriés ou à l'étranger. Ce braconnage qui n'épargne ni les femelles en gestation, ni les petits, entraîne la disparition des espèces cibles sur la majeure partie du territoire national. Ce phénomène est aggravé par l'accroissement de la population et l'afflux des réfugiés venant des pays voisins en conflits civils.

Ces importants prélèvements se font sans quota, or, la gestion rationnelle des ressources fauniques suppose l'identification des éléments constitutifs de la diversité de faune et l'éventail de leurs principaux utilisateurs et cela en rapport avec les populations locales.

Au regard de ce qui précède il s'avère nécessaire d'envisager une étude pour préciser l'envergure de l'exploitation et les espèces visées pour définir les mesures qui conviennent pour contenir et rationaliser le prélèvement.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
- Enquêtes socio-économiques sur la consommation de viande de brousse ;
- Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
- Analyse et interprétation des données recueillies;
- Information et sensibilisation des autorités et organisations traditionnelles de chasseurs et exploitants de la faune sauvage ;
- Inventaire et évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique de faune ;
- Identification des espèces de faune sauvage actuellement exploitées et tout l'éventail des utilisateurs;
- Étude des effets des techniques de prélèvement sur les ressources ;
- Définition et mise en œuvre des mesures rationnelles de prélèvement et d'utilisation durable des ressources de faune sauvage ;
- Mise au point de méthodes efficaces de surveillance de la diversité de la faune.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITES	Coût total	ANNEES			
			2001	2002	2003	2004
1.	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	400	200	75	75	50
2.	Enquêtes socio-économiques sur la consommation de viande de brousse;	200	100	75	25	0
3.	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	20	10	10	0	0
4.	Analyse et interprétation des données recueillies;	35	0	25	10	0
5.	Information et sensibilisation des organisations traditionnelles de chasseurs et exploitants de la faune sauvage	55	15	15	15	10
6.	Inventaire et évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique de faune	300	150	100	50	0
7.	Identification des espèces de faune sauvage actuellement exploitées et tout l'éventail des utilisateurs;	25	10	15	0	0
8.	Etude des effets des techniques de prélèvement sur les ressources	75	20	25	20	10
9.	Définition et mise en œuvre des mesures rationnelles de prélèvement et d'utilisation durable des ressources de faune	30	0	10	20	0
10.	Mise au point de méthodes efficaces de surveillance de la diversité de la faune	25	5	15	5	0
11.	Suivi et évaluation	25	0	10	0	15
Total		1190	510	375	220	85

5.5 PROJET N° 5 : INVENTAIRE DES SITES A PROTEGER EN VUE DE LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ETAT OU DES COMMUNAUTES RURALES

Priorité : Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique

Titre: Inventaire des sites à protéger en vue de leur classement dans le domaine de l'Etat ou des communautés rurales

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère des Transports et des Travaux Publics, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, , Ministère chargé de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière, Communautés locales

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière , (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECl, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 3.000 .000 \$ US

Financement extérieur : 2.700.000 \$ US

Contrepartie nationale : 300.000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 7 et 8

Objectifs :

- Relever le taux de classement de 4,8% à 12% dans la période des quinze (15) prochaines années pour garantir l'équilibre écologique de la Guinée ;
- Établir un réseau de zones protégées pour conserver la diversité biologique, favoriser la protection des écosystèmes, des habitats naturels et maintenir des populations viables dans leur milieu naturel;
- Associer étroitement l'ensemble de la population à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Justification

La Guinée est un pays côtier avec 300 km de littoral sur l'océan atlantique. Elle possède un climat à deux saisons (une pluvieuse et une sèche). La hauteur d'eau annuelle varie de 4 000 mm (région côtière) à 1 300 mm (Haute Guinée). Le réseau hydrographique de la Guinée est abondant. De nombreux fleuves et

cours d'eau qui y prennent source arrosent presque tout l'Ouest Africain. La diversité des conditions écologiques divise la Guinée en quatre régions naturelles distinctes.

Sur le plan végétation, le pays a quatre domaines géographiques : la mangrove, la forêt sèche, la forêt dense humide et la savane. La grande diversité des paysages résultant de la grande variété des reliefs contribue à la création de climats locaux avec leurs écosystèmes propres.

Le meilleur système de conservation de la diversité biologique étant la conservation in-situ, les efforts vont se concentrer sur l'accroissement de réseau d'aires protégées où des mesures énergiques de conservation seront prises. Cette extension du réseau prendra en considération la représentativité de la diversité des écosystèmes de la Guinée.

La population vit essentiellement de l'exploitation de la nature et de ses ressources et par conséquent, elle devra être intimement associée à tous les processus de l'exercice de création du réseau national d'aires protégées.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;
4. Enquêtes socio-économiques, études d'impact;
5. Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;
6. Analyse et interprétation des données recueillies;
7. Cartographie des écosystèmes visés ;
8. Proposition et mise en œuvre du classement.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N °	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	1000	320	280	200	120	80
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	200	75	65	30	20	10
3	Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;	300	120	90	55	25	10
4	Enquêtes socio-économiques, études d'impact;	500	250	90	70	55	35
5	Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;	600	295	160	80	40	20
6	Analyse et interprétation des données recueillies;	130	50	35	25	15	10
7	Cartographie des écosystèmes visés	200	100	40	30	20	10
8	Proposition de classement au profit des collectivités ou de l'Etat	70	26	20	14	6	4
Total		3000	1236	780	504	301	179

Additionnalité

PEGRN financé par la KFW, AGIR financé par l'Union Européenne

.

5.6 PROJET N°6 : PRODUCTION ET DIFFUSION D'UN RECUEIL DE RELEVÉS DE VERSETS CORANIQUES ET BIBLIQUES AYANT TRAIT À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Priorité : Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique

Titre : Production et diffusion d'un recueil de relevés de versets coraniques et bibliques ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique

Organismes Responsables : Secrétariat Général de la Ligue Islamique et Archevêché de Conakry

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, UNESCO, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, BAB, FIDA, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, SABENA, Fondations, ONG compétentes en la matière , (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 34.000 \$ US

Financement extérieur : 30.600 \$ US

Contrepartie nationale : 3.400 \$ US

Durée : 4 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8, 13

Objectif :

Promouvoir une prise de conscience généralisée du peuple sur la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, grâce à une sensibilisation à partir de la religion qu'il croit et pratique.

Justification

La sensibilisation à la protection de l'environnement est un processus à long terme dont le succès dépend en grande partie du contenu du message, de la nature et du véhicule médiatique qui doivent correspondre aux préoccupations et au vécu des populations.

La croyance religieuse est une force qui pourrait être utilisée pour sensibiliser la population à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

La Guinée a une population de sept millions d'habitants dont environ 70% de musulmans et 20% de chrétiens. L'exploitation du Coran et de la Bible permettrait de faire un recueil de versets à utiliser, en plus des autres formes, pour la sensibilisation à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources. Le Programme Bassins Versants a donné un calendrier sur l'Islam et l'Environnement qui a eu un grand succès en Guinée et dans les pays voisins.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Information et sensibilisation des pouvoirs religieux ;
2. Renforcement des capacités matérielles et techniques des structures concernées ;
3. Lecture et analyse du Coran et extraction des versets porteurs;
4. Lecture et analyse de la Bible pour extraction des versets porteurs;
5. Production du recueil ;
6. Diffusion du recueil.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES			
			2001	2002	2003	2004
1	Information et sensibilisation des pouvoirs religieux	2	2			
2	Renforcement des capacités matérielles et techniques des structures concernées	4	4			
3	Lecture et analyse du Coran et extraction des versets porteurs;	4	2	2		
4	Lecture et analyse de la Bible pour extraction des versets porteurs;	4	2	2		
5	Production du recueil	10	0	10		
6	Diffusion du recueil	10	0	2	4	4
Total		34	10	16	4	4

5.7 PROJET N°7 : RÉALISATION DE FILM, DE CARTES POSTALES, DE POSTERS DE TIMBRES POSTAUX ET D'UN ATLAS DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES OU EN DANGER

Priorité : Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique

Titre: Réalisation de film, de cartes postales, de posters de timbres postaux et d'un atlas des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou en danger

Organisme Responsable : Ministère de la Communication

Partenaires nationaux : Ministère des Mines Géologie et Environnement, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche Scientifique, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère du Tourisme, Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de la Jeunesse et de la Culture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière , (ADRA- Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 325.000 \$US

Financement extérieur : 292 500 \$US

Contrepartie nationale : 32.500 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8 et 13

Objectifs :

- Renforcer la participation populaire à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique par la sensibilisation à l'aide d'un matériel didactique à perception forte et de portée éducative puissante ;
- Informer le grand public des menaces qui pèsent sur certaines espèces animales et végétales à travers la publication d'atlas, l'édition de films documentaire, timbres postaux et autres.

Justification

La Guinée recèle un patrimoine de diversité biologique riche et varié. Ce patrimoine est en danger de disparition du fait de l'abus des ressources, accentué par la pression démographique, l'afflux des réfugiés,

la persistance de la sécheresse et la réduction des précipitations. Le phénomène est plus préoccupant quant on sait qu'hier la Guinée était couverte de forêts denses humides dans toute sa partie sud-est, des forêts sèches dans sa moitié Nord, de forêts denses mésophiles depuis Boké jusqu'à Mamou en passant par Kindia.

La situation d'aujourd'hui est toute autre, la forêt a disparu suite à une exploitation anarchique, laissant place à la savane qui couvre déjà 68% du territoire national. La faune aussi disparaît au rythme de la forêt, agressée, traquée de toute part par les chasseurs, les feux de brousse, l'agriculture itinérante et l'élevage extensif.

Au regard de cet état de fait préoccupant, il est nécessaire d'indexer les espèces de faune et de flore en danger pour les faire connaître, attirer l'attention de tous sur leur statut actuel, sensibiliser le grand public pour sa participation en toute connaissance de cause à leur protection et à leur conservation au bénéfice des générations présentes et futures.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées
- Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
- Information et sensibilisation des exploitants des ressources de faune et de flore sauvages et des autorités ;
- Enquêtes socio-économiques;
- Inventaire complémentaire des espèces menacées ou en danger ;
- Analyse et interprétation des données recueillies;
- Cartographie des habitats de ces espèces;
- Production des films, des cartes postales, des posters, des timbres postaux et de l'atlas ;
- Diffusion des produits.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	75	45	20	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	8	6	1,5	0,5
3	Information et sensibilisation des exploitants des ressources de faune et de flore sauvages et des autorités ;	12	7	3	2
4	Enquêtes socio-économiques;	60	40	13	7
5	Inventaire complémentaire des espèces menacées ou en danger	70	50	15	5
6	Analyse et interprétation des données recueillies;	10	5	3	2
7	Cartographie des habitats de ces espèces;	40	25	10	5
8	Production des films, des cartes postales, des posters, des timbres postaux et de l'atlas	30	15	9	6
9	Diffusion des produits	20	10	6	4
Total		325	203	80,5	41,5

5.8 PROJET N°8 : RECENSEMENT ET CODIFICATION DES US ET COUTUMES LIÉES À L'UTILISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Priorité : Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique

Titre : Recensement et codification des us et coutumes liées à l'utilisation de la diversité biologique

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Communication et de la Culture, Ministère de la Santé publique, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Décentralisation, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'enfance, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales, Universités et Institutions d'Enseignement Supérieur (thèses et travaux de recherche) etc.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 100.000 \$ US

Financement extérieur : : 90.000 \$ US

Contrepartie nationale : 10.000 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Article: 8

Objectif :

Répertorier les principales connaissances traditionnelles de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources, pour les consigner, les préserver, les évaluer, les intégrer aux stratégies de conservation.

Justification

La culture guinéenne était beaucoup protectrice de l'environnement et des valeurs des écosystèmes. Nos populations sont dépositaires de nombreuses connaissances dont la pratique a conservé les écosystèmes, la faune et la flore tout en tirant partie des valeurs économiques, dans le respect des équilibres écologiques. La vie guinéenne a longtemps reposé sur l'exploitation exclusive des ressources

telles le sol, l'eau, la faune et la flore. Ces ressources étaient gérées collectivement, selon des règles coutumières avec une autorité traditionnelle responsable. La gestion s'est longtemps exprimée par la répartition annuelle des terres de culture, la délimitation des zones à préserver, la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, l'organisation des cueillettes, des pêches collectives, l'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, la réglementation de la transhumance et les brûlis etc..

Les connaissances traditionnelles, transmises de génération en génération, ont fait leurs preuves dans le maintien des équilibres écologiques en harmonie avec l'environnement grâce aux innovations et pratiques acquises favorables à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources. L'intrusion dans les coutumes a actuellement brisé les structures traditionnelles de gestion des ressources. Ces connaissances, innovations et pratiques peuvent rendre aujourd'hui encore de grands services pour le redressement des modes et systèmes d'exploitation préjudiciables à la diversité biologique.

L'accès aux connaissances qui incarnent le mode de vie traditionnelle présentant un intérêt pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources a des avantages inestimables. Il est alors impérieux de chercher à lever les obstacles pour assurer la collecte, la mise en banque et l'exploitation judicieuse des connaissances traditionnelles avant qu'elles s'éteignent sous l'effet de la modernité, aux fins de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et ce, avec les populations locales.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
- Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
- Inventaire et analyse des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses constituants ;
- Analyse des législations existantes relatives à l'accès, à la protection, à la promotion des droits de propriété des dépositaires des savoir-faire traditionnels de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses constituants et au partage des bénéfices issus de l'exploitation de ces connaissances, pratiques et innovations pour l'élaboration et promotion des textes réglementaires y afférents ;
- Préparation d'un recueil du potentiel de connaissances susceptibles d'être soumises à un processus de brevetation;
- Élaboration d'un recueil des espèces médicinales utilisées dans les différentes régions naturelles de la Guinée, avec les tradipraticiens et tout autre détenteur de savoir y relatif.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;	40	20	13	7
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	3	1,5	1	0,5
3	Inventaire et analyse des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles	30	20	6	4
4	Analyse des législations existantes relatives à l'accès, à la protection, à la promotion des droits de propriété et au partage des bénéfices .	4	2	1,5	0,5
5	Préparation d'un recueil du potentiel de connaissances susceptibles d'être soumises à un processus de brevetation	10	6	2,5	1,5
6	Elaboration d'un recueil des espèces médicinales utilisées dans les différentes régions naturelles.	13	7,5	3,5	2
Total		100	57	27,5	15,5

Additionnalité

Collaboration avec le Projet « Plantes Médicinales et Collectivités locales » financé par GTZ

5.9 PROJET N°9: RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN CHARGE DE LA CONSERVATION EX-SITU

Priorité : Renforcer la capacité nationale de conservation ex-situ

Titre: Renforcer les capacités institutionnelles en charge de la conservation ex-situ

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Economie et des Finances, ONG compétentes en la matière, Communautés locales. Grandes sociétés agricoles ou d'élevage, Brasseries, Tabatières etc.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 3.500.000 \$ US

Financement extérieur : 3.150.000 \$ US

Contrepartie nationale : 350.000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Article: 9

Objectif

Disposer de capacités humaines, matérielles et techniques permettant d'assurer une meilleure conservation ex-situ de la diversité biologique.

Justification

En matière de conservation ex-situ, la Guinée n'a pas d'arboretum, de jardins botaniques viables, d'aquarium. En d'autres termes, elle dispose seulement de deux jardins botaniques qui sont dans un état de délabrement total. Il s'agit du Jardin botanique de Camayenne et celui d'Auguste Chevalier de Dalaba.

Si des gros efforts ont été fournis par les Centres de Recherche de Bareng à Pita et de Kilissi à Kindia en matière de recherche et de conservation ex-situ des plantes agricoles, rien par contre n'a encore été fait dans le cadre des plantes et animaux sauvages.

La cause fondamentale de cet état de fait est la faiblesse des capacités institutionnelles des structures en charge de la recherche et de la conservation ex-situ (manque d'équipement adéquat, manque de motivation, faiblesse des ressources humaines, inexistence de législation appropriée etc.).

La conservation ex-situ demeure un complément fondamental de la conservation in-situ. C'est pourquoi, un programme de protection génétique ex-situ sera développé, de même que des techniques de conservation à faible coût notamment pour les espèces à propagation végétative. À cette fin, il sera nécessaire de renforcer toutes les structures concernées par la conservation ex-situ

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Evaluation de l'ensemble des mesures, des politiques et des installations nécessaires pour assurer au mieux la conservation ex situ de la diversité biologique
3. Identification des priorités nationales en matière de conservation ex-situ et de recherche
4. Création et animation des installations nationales de conservation ex situ

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	1400	600	350	200	150	100
2	Evaluation de l'ensemble des mesures, des politiques et des installations nécessaires pour assurer au mieux la conservation ex situ de la diversité biologique	60	23	16	10	7	4
3	Identification des priorités nationales en matière de conservation ex situ et de recherche;	40	16	9	7	5	3
4	Création et animation d'installations nationales de conservation ex situ	2000	800	500	300	250	150
Total		3500	1439	875	517	412	257

5.10 PROJET N°10 : AMÉLIORATION DE LA GESTION ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE DES FORÊTS

Priorité : Assurer une foresterie écologiquement durable

Titre: Amélioration de la gestion écologiquement viable des forêts

Organisme Responsable: Ministère chargé des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière, (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1 280.000 \$ US

Financement extérieur : 1 152 000 \$ US

Contrepartie nationale : 128 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 10

Objectifs

- Améliorer les modes d'exploitation de tous les types de forêts ;
- Restaurer tous les types de forêts dégradées ;
- Définir les principes et méthodes à appliquer en vue de l'utilisation durable des ressources biologiques des différents types de forêts ;
- Identifier le rôle joué par les éléments constitutifs de la diversité biologique dans la stabilisation des écosystèmes ;
- Sélectionner les types de forêts pour leurs emplois à des fins diverses ;
- Mettre en œuvre les plans d'aménagement des forêts déjà approuvés et en élaborer pour les autres forêts.

Justification

Les forêts guinéennes sont actuellement menacées par l'exploitation incontrôlée, les feux de brousse, le braconnage, l'abattage à des fins commerciales insoutenables à terme, le surpâturage et par l'utilisation anarchique des sols par l'expansion de l'agriculture et l'exploitation minière incontrôlée.

L'appauvrissement et le dépérissement des forêts ont pour conséquence, l'érosion des sols, la perte de la faune et de la flore et la dégradation des bassins hydrographiques, la détérioration de la qualité de la vie et la réduction des possibilités de développement.

Les ressources forestières étant renouvelables, elles peuvent être gérées durablement d'une manière compatible avec la protection de l'environnement. Pour cela, il est nécessaire de prendre des mesures urgentes et concertées pour conserver et entretenir les ressources forestières, donner au public une meilleure perception de la valeur des forêts et leur contribution permanente au bien-être de l'homme.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Enquêtes socio-économiques;
4. Inventaire et évaluation de tous les types de forêts
5. Analyse et interprétation des données recueillies;
6. Cartographie de tous les types de forêts ;
7. Identification des ressources biologiques actuellement exploitées ;
8. Identification des principaux utilisateurs ;
9. Détermination des facteurs écologiques permettant d'améliorer la gestion des forêts ;
10. Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des forêts ;
11. Education, sensibilisation, formation des populations riveraines.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	400	120	100	80	60	40
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	25	9	7	5	3	1
3	Enquêtes socio-économiques;	70	25	15	13	10	7
4	Inventaire et évaluation de tous les types de forêts	150	70	50	15	9	6
5	Analyse et interprétation des données recueillies;	40	15	10	7	5	3
6	Cartographie de tous les types de forêts ;	130	55	30	25	15	5
7	Identification des ressources biologiques actuellement exploitées	100	45	30	15	7	3
8	Identification des principaux utilisateurs	80	30	20	15	10	5

9	Déterminer les facteurs écologiques permettant d'améliorer la gestion des forêts	100	20	20	20	20	20
10	Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des forêts	35	12	9	7	4	3
11	Education, sensibilisation, formation des populations riveraines	150	30	30	30	30	30
Total		1280	431	321	232	173	123

5.11 PROJET N°11 : PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DE MONTAGNE

Priorité : Assurer une foresterie écologiquement durable

Titre: Préservation des écosystèmes de montagnes

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Décentralisation, Bureau de Coordination de O.U.A., Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière, OUA et les Pays limitrophes qui partagent les écosystèmes de montagne.

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière, (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.), OUA et les Pays limitrophes qui partagent les écosystèmes de montagne.

Coût estimatif : 1550.000 \$ US

Financement extérieur : 1.395.000 \$ US

Contrepartie nationale : 155.000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8 et 10

Objectifs

- Faire le point sur l'état des écosystèmes de montagnes;
- Préciser leur richesse en diversité biologique, leur potentiel et le niveau de leur dégradation;
- Élaborer un plan de gestion pour leur conservation et leur utilisation durable.

Justification

La moitié du territoire guinéen est montagneuse (Moyenne Guinée et Guinée forestière); avec une altitude variant de 500 à 1752 m. Ces montagnes sont un important réservoir d'eau (le Foutah Djallon), d'énergie et de diversité biologique. Elles contiennent des ressources essentielles telles les minéraux, les produits forestiers et agricoles et des paysages exceptionnels.

Les écosystèmes de montagne sont exposés à une érosion accélérée du sol, à des glissements de terrains et à une perte rapide de l'habitat et de la diversité génétique.

Ces régions montagneuses sont soumises à une dégradation de leur environnement du fait de la très grande sensibilité à tout déséquilibre écologique provoqué par l'activité humaine ou par la nature. Malgré tout, ces écosystèmes sont mal connus. C'est pourquoi, il est opportun dès à présent de faire le point sur ces écosystèmes pour préciser leur richesse en diversité biologique, leur potentiel, le niveau de leur dégradation et engager les mesures adéquates, telles l'élaboration de plans de gestion, l'utilisation par les populations de ces régions de techniques et pratiques écologiquement durables..., le renforcement des mécanismes de coopération sous régionale et internationale, pour la mise en valeur des bassins partagés originaires de ces zones.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Enquêtes socio-économiques;
4. Inventaire et évaluation des écosystèmes ;
5. Analyse et interprétation des données recueillies;
6. Cartographie des écosystèmes;
7. Elaboration de plans d'action ;
8. Promotion du développement intégré des montagnes.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	800	300	200	120	100	80
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	30	13	7	5	3	2
3	Enquêtes socio-économiques	60	23	17	12	6	2
4	Inventaire et évaluation des écosystèmes	400	150	100	70	50	30
5	Analyse et interprétation des données recueillies	50	17	13	9	7	4
6	Cartographie des écosystèmes	100	44	21	16	12	7
7	Elaboration de plans d'action	50	20	30	0	0	0
8	Promotion du développement intégré des montagnes	60	23	17	12	6	2
Total		1550	590	405	244	184	127

5.12 PROJET N° 12 : RÉACTUALISATION DES LIMITES DES FORÊTS CLASSÉES

Priorité : Assurer une foresterie écologiquement durable

Titre: Réactualisation des limites des forêts classées

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 5.000.000 \$ US

Financement extérieur : 4.500.000 \$ US

Contrepartie nationale : 500.000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8 et 10

Objectif

Faire le point sur l'état actuel des forêts classées en vue de leur redélimitation et l'élaboration des plans de gestion qui favorisent leur conservation pour qu'elles assurent les fonctions d'équilibre des systèmes vitaux.

Justification

Beaucoup de superficies de forêts ou de massifs forestiers ont fait l'objet d'un acte officiel de classement qui les soustrait de certains usages comme les défrichements pour les besoins agricoles. Le classement de ces forêts a débuté depuis 1936 et a continué jusque maintenant. Mais elles disparaissent à un rythme sans précédent en raison de la croissance démographique, de la consommation excessive de bois et des autres produits de la forêt, du défrichage pour l'agriculture et les besoins d'urbanisation. Cette disparition est surtout remarquable autour des grands centres urbains où des agressions se font tous les jours sur les forêts périurbaines. Il ne faut aussi pas perdre de vue les nombreuses incursions dans les forêts classées en milieu rural.

De la période coloniale à nos jours, il n'y a pas eu d'opérations de rematérialisation des limites des forêts classées, ce qui fait qu'au stade actuel nous n'avons pas une idée précise sur ce qui reste de l'ensemble du domaine forestier de l'Etat. En raison du fait que ces écosystèmes ont de grandes valeurs du point de vue écologique, médicinale, scientifique, éducatif, esthétique, éthique, qu'ils sont un habitat pour la diversité biologique et en raison du fait que les types de forêts, les terres forestières et les surfaces boisées assurent de nombreuses fonctions pour l'équilibre des systèmes vitaux, il est aujourd'hui plus que nécessaire d'avoir des informations réelles et précises sur toutes les forêts classées.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques et administratifs et des populations;
4. Enquêtes socio-économiques;
5. Analyse et interprétation des données recueillies;
6. Cartographie des forêts ;
7. Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	2000	800	550	350	200	100
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	180	75	50	30	15	10
3	Information et sensibilisation des responsables politiques et administratifs et des populations;	300	120	90	65	17	8
4	Enquêtes socio-économiques;	900	400	200	160	80	60
5	Analyse et interprétation des données recueillies;	400	150	100	70	50	30
6	Cartographie des forêts ;	1000	400	275	175	100	50
7	Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion	220	85	60	42	18	15
Total		5000	2030	1325	892	480	273

5.13 PROJET N°13 : CRÉATION ET/OU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PLANIFICATION, D'ÉVALUATION ET D'OBSERVATION DES PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS CONNEXES SUR LES FORÊTS

Priorité : Assurer une foresterie écologiquement durable

Titre: Création et/ou renforcement des capacités de planification, d'évaluation et d'observation des programmes, projets et activités connexes sur les forêts

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 2 060 000 \$ US

Financement extérieur : 1 854 000 \$ US

Contrepartie nationale : 206 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 10

Objectifs

- Renforcer les systèmes permettant d'évaluer et d'observer systématiquement les forêts et les terres forestières en vue de mesurer l'incidence des programmes, projets et activités sur la qualité et l'étendue des forêts ;
- Intégrer ces systèmes dans un processus permanent de recherche, d'analyse approfondie et d'amélioration de la base de prise de décision ;
- fournir aux économistes, aux planificateurs, aux décideurs et aux promoteurs économiques des données exactes, appropriées et à jour sur les forêts et les ressources forestières.

Justification

L'observation systématique et l'évaluation sont essentielles pour la prise de décision et la planification à long terme car elles permettent d'étudier les effets sur les plans quantitatif et qualitatif et de remédier aux insuffisances. Cependant les programmes sectoriels évoluent en vase clos et ne sont pas coordonnés encore moins intégrés. Cet état de fait nuit à la bonne gestion, à la conservation et à l'exploitation durable des ressources forestières. Les données les plus élémentaires sur les superficies et les caractéristiques des forêts, le potentiel existant et le volume de la récolte font défaut. Les structures et mécanismes actuels ne peuvent pas exécuter ces tâches. Il est donc urgent de remédier à cette situation pour faire mieux comprendre le rôle et l'importance de la forêt et d'établir des plans réalistes en vue d'assurer efficacement la conservation et le développement durable.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Mise en place de systèmes nationaux d'évaluation et d'observation des plans et programmes intersectoriels ;
3. Mise au point des systèmes nationaux d'évaluation des ressources forestières et incorporation des résultats dans les plans et stratégies ;
4. Etablissement des relations entre les programmes intersectoriels ;
5. Examen des questions de politique générale ayant une dimension sur la conservation et de l'utilisation durable des forêts;
6. Etude de l'impact des programmes d'aide bilatérale et multilatérale dans les différents secteurs sur les forêts ;
7. Mise au point des méthodes visant à renforcer la conservation et l'utilisation durable des forêts;
8. amélioration de l'accès à l'information pour appuyer une approche globale de la planification et de la programmation de la conservation et de l'utilisation durable des forêts.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	800	250	200	150	100	100
2	Mise en place de systèmes nationaux d'évaluation et d'observation	250	95	65	40	30	20
3	Mise au point des systèmes nationaux d'évaluation des ressources forestières	150	100	50	0	0	0
4	Etablissement des relations entre les programmes intersectoriels	50	0	40	10	0	0
5	Examen des questions de politique générale;	60	40	20	0	0	0
6	Etude de l'impact des programmes d'aide bilatérale et multilatérale dans les différents secteurs sur les forêts	300	150	100	50	0	0
7	Mise au point des méthodes visant à renforcer la conservation et l'utilisation durable des forêts;	200	0	0	150	50	0
8	Amélioration de l'accès à l'information	250	0	0	0	150	100
Total		2060	635	475	400	330	220

5.14 PROJET N°14 : RESTAURATION DES MILIEUX DÉGRADÉS

Priorité : Assurer une foresterie écologiquement durable

Titre : Restauration des milieux dégradés

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture et des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Transports et des Travaux publics, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière.

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 3.300.000 \$ US

Financement extérieur : 2 970 000 \$ US

Contrepartie nationale : 330.000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 10

Objectifs

- Restaurer les écosystèmes dégradés
- Faire des décideurs et des utilisateurs des partenaire de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des ressources naturelles
- Inciter à la recherche pour la conservation et l'utilisation durable
- Promouvoir des mesures législatives, institutionnelles, organisationnelles et financières propres à assurer la participation actives des populations

Justification

Le constat de la dégradation généralisée du milieu naturel et particulièrement des formations boisées est évident aux yeux de tout observateur. Même le domaine forestier permanent est affecté par les feux de brousse incontrôlés, les empiètements agricoles et les lotissements clandestins

Le paysage agro – sylvo - pastoral lui-même est en voie de dégradation sous l'effet de l'érosion des sols, le surpâturage, l'exploitation forestière et minière anarchique, l'agriculture itinérante, la réduction des temps de jachère, la culture des sols fragiles sujets à l'érosion, la baisse de fertilité des sols..

La restauration des milieux naturels demeure toujours un processus long et coûteux. C'est pourquoi l'adhésion des populations surtout limitrophes des zones dégradées aux objectifs de la restauration, est essentielle pour obtenir des résultats satisfaisants et assurer leur pérennité.

En raison de ces conditions particulières, il faut des réponses intégrées telles une politique énergétique d'occupation des terres qui prend en compte la restauration des terres dégradées pour assurer la sécurité alimentaire, conserver les ressources en sol, en eau et celles faunistiques et floristiques par la mise en défens, la protection, le reboisement, la gestion rationnelle des ressources et une réhabilitation de l'agriculture, de l'élevage. Toutefois, la parfaite restauration requiert des actions de reboisement à grande échelle suivant des programmes réalistes et échelonnés dans le temps.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques et administratifs et des populations;
4. Mise en place d'un système national d'évaluation de la nature et de ses ressources en vue de l'identification des milieux dégradés et l'estimation des coûts de réparation ;
5. Restauration des superficies déjà dégradées ;
6. Identification et application des options propres à améliorer la structure du sol, accroître les rendements agricoles;
7. Incitation et encouragement de la recherche en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources;
8. Mise en place de mesures législatives, institutionnelles, organisationnelles et financières propres à assurer la participation active des populations.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	800	300	200	100	100	100
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	50	30	20	0	0	0
3	Information, sensibilisation des responsables politiques et administratifs et des populations	150	50	50	25	20	5
4	Mise en place d'un système national d'évaluation de la nature et de ses ressources;	350	200	100	50	0	0
5	Restauration des superficies dégradées	800	100	300	200	150	50
6	Identification et application des options propres à améliorer la structure du sol, accroître les rendements agricoles;	500	50	150	150	100	50
7	Incitation et encouragement de la recherche en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources;	300	100	50	50	50	50
8	Mise en place de mesures législatives, institutionnelles, organisationnelles et financières propres à assurer la participation actives des populations	350	100	100	100	50	0
Total		3300	930	970	675	470	255

5.15 PROJET N°15 : GESTION DES FEUX DE BROUSSE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN HAUTE GUINÉE

Priorité : Remplacer progressivement les pratiques agricoles et pastorales inappropriées par des pratiques écologiquement durables

Titre: Gestion des feux de brousse et amélioration de la qualité de l'environnement en Haute Guinée

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière, Ministère de la communication et de la Culture, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière.

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 375.000 \$ US

Financement extérieur : 337 500 \$ US

Contrepartie nationale : 37.500 \$ US

Durée : 4 ans

Date de démarrage : 2002

Articles : 6,8,10 et 14

Objectif

Lutter efficacement contre les feux de brousse dans les Préfectures de Mandiana, Beyla, Kouroussa, Dabola, Faranah, pour améliorer la qualité de l'environnement sur la base des informations scientifiques tirées de l'étude comparée des impacts des feux précoces et tardifs sur le sol et sur la diversité biologique

Justification

L'ensemble de l'espace rural des régions de savane est soumis chaque année à l'action des feux de brousse, qu'ils soient précoces ou tardifs. Ces feux constituent un fléau néfaste qui continue de dévorer de vastes étendues et certainement les 2/3 du pays. C'est le premier outil d'exploitation des terroirs à la portée des populations rurales. Les causes des feux sont diverses, mais surtout, le paysan s'en sert comme son auxiliaire indispensable.

Des études récentes réalisées par le Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection dans le cadre du Projet suivi spatio-temporel des feux de brousse par imagerie ont montré l'ampleur du phénomène dans la Région de la Haute Guinée en général et dans les Préfectures de Mandiana, Beyla, Kouroussa, Dabola, Faranah et Kissidougou, qui sont les plus incandescentes, en particulier.

Face à l'ampleur des feux de brousse, le système de feux précoces a été introduit comme mode de gestion des feux de brousse. Les impacts réels ne sont pas mesurés pour justifier le choix du système et son efficacité.

Parallèlement à la recherche des impacts des feux précoces sur la diversité biologique, des options propres à accroître les rendements du bétail et des cultures, à fixer les paysans sur les terres et à faire d'eux des partenaires actifs, seront définies et appliquées. Par ailleurs, les causes sous jacentes de l'utilisation inappropriée des terres seront recherchées et identifiées pour des solutions toujours meilleures, pour que prospère la diversité biologique et le bien être des populations.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Enquêtes socio-économiques;
4. Elaboration et mise en œuvre des protocoles, analyse et interprétation des résultats;
5. Application des options propres à fixer les paysans sur les terres, accroître les rendements du bétail et des cultures;
6. Sensibilisation, information, éducation des paysans pour faire d'eux des partenaires actifs ;
7. Identification des causes sous jacentes de l'utilisation inappropriée des terres et recherche de solutions appropriées.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES			
			2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	100	40	30	20	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	35	20	15	0	0
3	Enquêtes socio-économiques;	60	30	20	0	10
4	Elaboration et mise en œuvre des protocoles, analyse et interprétation des résultats	45	15	10	10	10
5	Application des options propres à accroître les rendements du bétail et des cultures, à fixer les paysans sur les terres ;	80	20	30	20	10
6	Sensibilisation, information, éducation des paysans	30	10	20	0	0
7	Identification des causes sous jacentes de l'utilisation inappropriée des terres et recherche de solutions appropriées.	25	10	10	5	0
Total		375	145	135	55	40

5.16 PROJET N°16 : ÉLABORATION ET DIFFUSION D'UN GUIDE DE RÉCOLTE DES PLANTES MEDICINALES

Priorité : Remplacer progressivement les pratiques agricoles et pastorales inappropriées par des pratiques écologiquement durables

Titre: Elaboration et diffusion d'un guide de récolte des plantes médicinales

Organismes Responsables : Ministère de la Santé Publique

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière, ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 235.000 \$ US

Financement extérieur 211 500 \$ US

Contrepartie nationale : 23 500 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8, 10 et 14

Objectif

Améliorer les techniques d'exploitation et assurer la pérennité des plantes médicinales

Justification

Certaines plantes, des racines aux feuilles en passant par les écorces, le bois, le fruit les bourgeons et les fleurs, ont des propriétés thérapeutiques très appréciables; aussi les utilise-t-on très souvent dans la fabrication de produits pharmaceutiques et dans la médecine traditionnelle.

Les végétaux constituent de loin le plus important de l'arsenal thérapeutique traditionnel.

Les études floristiques préliminaires réalisées en Guinée ont permis d'inventorier plus de 1200 espèces végétales traditionnellement utilisées pour le traitement des maladies les plus courantes. Ces espèces se répartissent en de nombreuses familles botaniques, parmi lesquelles les plus représentées sont les Rubiacées, les Euphorbiacées, les Papilionacées, les Caesalpinacées et les Poacées.

Exploitées habituellement à partir des peuplements sauvages, ces plantes sont rarement cultivées. Les guérisseurs récoltent les fruits, les graines, les fleurs, les feuilles, prélèvent les écorces, coupent le bois et les lianes, déterrent les racines ou arrachent des plantes entières pour les besoins de médicaments. Ce mode de récolte artisanale constitue une menace très sérieuse pour les plantes médicinales. C'est pourquoi il faut envisager des mesures d'exploitation plus rationnelles pour assurer la pérennité des plantes médicinales parmi lesquelles l'élaboration d'un guide de récolte à l'usage des guérisseurs.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Enquêtes ethnobotaniques et établissement de cartes de distribution des plantes médicinales ;
4. Constitution d'une banque de données sur les plantes médicinales ;
5. Organisation des guérisseurs en groupements ;
6. Confection du guide de récolte des plantes médicinales ;
7. Organisation d'ateliers de diffusion du guide ;
8. Suivi et évaluation de l'impact du guide sur l'évolution des plantes médicinales.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées par la question	45	25	15	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	15	15	0	0
3	Enquêtes ethnobotaniques et établissement de cartes de distribution des plantes médicinales	70	20	20	30
4	Constitution d'une banque de données sur les plantes médicinales	30	15	10	5
5	Organisation des guérisseurs en groupements	10	7	3	0
6	Confection du guide de récolte des plantes médicinales	20	10	10	0
7	Organisation d'ateliers de diffusion du guide	30	10	10	10
8	Suivi et évaluation de l'impact du guide sur l'évolution des plantes médicinales	15	0	7	8
Total		235	102	75	58

5.17 PROJET N°17 : CRÉATION D'UN RANCH D'AULACODES DANS LES PRÉFECTURES DE KANKANET KÉROUANE, EN HAUTE GUINÉE.

Priorité : Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse

Titre: Création d'un ranch d'Aulacodes dans les Préfectures de Kankan et Kérouané en Haute Guinée.

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Élevage

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 285.000 \$ US

Financement extérieur : 256 500 \$ US

Contrepartie nationale : 28 500 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 10

Objectif

Réduire la pression exercée sur cette espèce en Haute Guinée et améliorer les conditions de vie de la population de ces Préfectures par la création de biens et d'emplois

Justification

Compte tenu de l'attrait exercé par la viande de gibier et du développement relativement faible de l'élevage commercial d'animaux de boucherie, la création d'un ranch de gibier dans les Préfectures de Kankan et Kérouané, en Haute Guinée, pourrait être une initiative fort intéressante à plusieurs points de vue. Par ses retombées économiques liées à des activités aussi diversifiées que la commercialisation de la viande de gibier, la chasse traditionnelle, le tourisme de vision, la pêche traditionnelle, un ranch de gibier comme l'Aulacode en Haute Guinée apparaît comme un moyen privilégié pour conserver et mettre en valeur cette espèce et son habitat.

L'expérience réussie au ranch de gibier de Nazinga au sud du Burkina Faso démontre la faisabilité de ce type d'opération.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Sensibilisation, information et formation des autorités et des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Identification et aménagement du ranch ;
6. Elaboration et mise en œuvre du programme de gestion du ranch.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	70	30	20	10	5	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	20	15	5	0	0	0
3	Sensibilisation, information et formation des autorités et des populations concernées	45	20	15	10	0	0
4	Enquêtes socio-économiques	25	20	0	0	0	5
5	Identification et aménagement du ranch	95	10	35	25	15	10
6	Élaboration et mise en œuvre du programme de gestion du ranch	30	25	5	0	0	0
Total		285	120	80	45	20	20

5.18 PROJET N°18 : CRÉATION D'UN RANCH PILOTE D'ONGULES DE LA FAMILLE DES BOVIDAE (CÉPHALOPHES SP. GUIB HARNACHE, BUBALE ETC.) DANS LA PRÉFECTURES DE FARANAH.

Priorité : Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse

Titre: Création d'un ranch pilote d'ongulés de la famille des Bovidae (Céphalophes sp. ,Guib harnaché, Bubale etc.) dans une des Préfectures de Guinée.

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Élevage

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ONG compétentes en la matière, Secteur privé, etc.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière, Jardins Zoologiques du Nord, Centres de recherche étrangers

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.), Jardins Zoologiques du Nord, Centres de recherche étrangers

Coût estimatif : .1 000 000 \$ US

Financement extérieur : 750 000 \$ US

Contrepartie nationale : 250 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 10

Objectifs

- Réduire la pression exercée sur les espèces de la famille des bovidae en Guinée notamment les céphalophes sp., le guib harnaché, le bubale, le cobe de buffon etc.;
- Améliorer les conditions de vie de la population par la création d'emplois et l'augmentation de revenus ;
- Contribuer à la lutte contre la malnutrition et le braconnage;
- Stimuler le partenariat entre les populations locales et le secteur privé ;
- Favoriser l'implication effective du secteur privé dans la valorisation et la conservation de la diversité biologique.

Justification

Compte tenu de l'attrait exercé par la viande de gibier notamment les bovidae et du développement relativement faible de l'élevage commercial d'animaux de boucherie, la création d'un ranch de gibier en Guinée, pourrait être une initiative fort intéressante à plusieurs points de vue.

Par ses retombées économiques liées à des activités aussi diversifiées que la commercialisation de la viande de gibier, la chasse traditionnelle, le tourisme de vision, la pêche traditionnelle, un ranch de gibier (bovidae) en Guinée apparaît comme un moyen privilégié pour conserver et mettre en valeur ces espèces et leur habitat. Le choix de l'élevage des ongulés se justifie par leur rusticité et les expériences plus ou moins concluantes de leur domestication qui ont été menées ailleurs en Afrique. Par ailleurs, des suivis prophylactiques de contact entre les espèces de ces deux familles et les animaux domestiques ont déjà eu lieu dans certaines régions d'Afrique. Cela constitue un atout permettant ainsi aux futures éleveurs de gibier d'être mieux préparés au chapitre de transmission des maladies entre les deux groupes. Enfin, les espèces de ces deux familles ont une grande valeur commerciale et constituent pour certaines d'entre elles des animaux de compagnie.

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Sensibilisation, information, mobilisation et formation des autorités, des populations concernées et du secteur privé ;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Identification et aménagement du ranch pilote ;
6. Élaboration et mise en œuvre du programme de gestion du ranch.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	70	30	20	10	5	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	20	15	5	0	0	0
3	Sensibilisation, information, mobilisation et formation des autorités et des populations concernées et du secteur privé	45	20	15	10	0	0
4	Enquêtes socio-économiques	25	20	0	0	0	5
5	Identification et aménagement du ranch pilote	400		250	50	50	50
6	Élaboration et mise en œuvre du programme de gestion du ranch	440			200	120	120
Total		1 000	85	290	270	175	180

5.19 PROJET N°19 : PROMOTION DE L'ÉLEVAGE DE PINTADES DANS LES PRÉFECTURES DE GAOUAL ET KOUNDARA

Priorité : Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse

Titre: Promotion de l'élevage de pintades dans les Préfectures de Gaoual et Koundara

Organisme Responsable : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Partenaires nationaux : Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 175.000 \$ US

Financement extérieur : 157.500 \$ US

Contrepartie nationale : 17.500 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 10

Objectifs :

- Promouvoir les initiatives privées par la création de petites et moyennes entreprises ;
- Améliorer les conditions de vie des populations par la fourniture de protéines animales et d'emplois ;
- Réduire la pression de la chasse sur les gibiers à plume dans les Préfectures concernées.

Justification

La dégradation des ressources naturelles est associée aux modes d'exploitation.

Dans le contexte guinéen actuel de la demande croissante exercée sur les ressources à la suite de l'accroissement démographique et de la migration, des formes durables d'utilisation ne peuvent être provoquées que par des programmes de conservation et d'utilisation durable bien conduits.

La valeur de la diversité biologique est une des raisons importantes pour sa conservation. Pour rendre opérationnels les programmes visant à conserver les ressources, il faut s'efforcer de réduire les pressions s'exerçant sur ces mêmes ressources. Les pressions étant les seules possibilités actuelles accessibles aux populations, il faut leur offrir des solutions économiques de remplacement pour qu'elles bénéficient d'autres sources de revenus permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles vulnérables.

La diversité de la faune sauvage présente une valeur qui a été souvent négligée par l'administration ou considérée comme sans importance dans les plans de développement. Or, cette diversité peut servir à des fins écologiques, à des utilisations, économiques, biotechnologiques, socioculturelles, éducatives, scientifiques, récréatives et esthétiques.

L'élevage de la pintade dans les Préfectures de Gaoual et Koundara qui sont en soit des zones de prédilection de cette espèce pourrait être une bonne source de Protéines, d'amélioration de la nutrition des familles, de revenus et permettrait d'assurer un nouveau moyen d'existence aux populations

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matériels et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Sensibilisation, éducation et formation des autorités et des populations des Préfectures concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Inventaire et analyse des connaissances et pratiques y relatives ;
6. Identification des zones de développement et des personnes cibles ;
7. Elaboration et mise en œuvre du programme d'élevage.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	65	40	15	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	10	0	0
3	Sensibilisation, éducation et formation des autorités et des populations des Préfectures concernées	25	15	10	0
4	Enquêtes socio-économiques	15	10	5	0
5	Inventaire et analyse des connaissances, pratiques et y relatives	25	15	10	0
6	Identification des zones de développement et des personnes cibles	15	10	5	0
7	Elaboration et mise en œuvre du programme d'élevage	20	0	10	10
Total		175	100	55	20

5.20 PROJET N°20 : CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC AXÉ SUR LE TOURISME ÉCOLOGIQUE DANS LA FORÊT CLASSÉE DE KOUNOUNKAN (KAMALAYA / FORÉCARIAH)

Priorité : Promouvoir un tourisme durable respectueux de l'environnement

Titre: Création et aménagement d'un parc de tourisme écologique dans la forêt classée de Kounounkan (Kamalaya / Forécariah);

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère des transports et des Travaux publics, Secrétariat l'Etat à la Coopération, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 2 625 000 \$ US

Financement extérieur : 2 362 500 \$ US

Contrepartie nationale : 262 500 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles: 6, 8 et 10

Objectifs

- Promouvoir l'écotourisme ;
- Assurer la conservation à long terme de l'écosystème particulier de Kounounkan ;
- Développer le partenariat entre l'Etat, les promoteurs nationaux, les populations locales et les investisseurs internationaux ;
- Garantir le maintien des conditions naturelles nécessaire pour protéger des espèces groupes d'espèces, communautés biologiques ou traits physiques d'importance nationale ;
- Prévenir ou contenir les activités de développement qui pourraient affecter les ressources.

Justification

Kounounkan est une région montagneuse, donc très sensible à tout déséquilibre écologique provoqué par l'activité humaine ou par la nature. C'est une forêt très riche en beautés naturelles particulières remarquables qui militent en faveur de son érection en parc ouvert à l'écotourisme.

La contemplation de ses caractéristiques aura infiniment beaucoup plus de valeurs que la chasse, la pêche ou les revenus agricoles actuels à l'hectare. Cette contemplation favoriserait le maintien de l'écosystème à l'état naturel, la recherche et l'éducation, la conservation des bassins versants, la réduction de l'érosion et la sédimentation, la protection de la beauté des paysages.

La participation populaire à la conservation et à l'utilisation durable du parc sera de mise.

Le développement de l'écotourisme qui est une valeur potentielle commerciale des caractéristiques physiques du paysage et de sa diversité biologique, valorisera aussi les technologies traditionnelles et coutumières locales.

Les activités touristiques liées à la nature permettent de mettre en valeur la conservation des paysages naturels et des espaces sauvages avec la mise en place et la promotion des structures d'accueil et des équipements pédagogiques.

L'écotourisme devra permettre de développer un partenariat avec les populations riveraines du parc et la coopération des promoteurs nationaux et internationaux du secteur touristique.

Le soutien apporté ouvrira la voie à des formes d'exploitation agricole, pastorale et des ressources naturelles qui soient durables et profitables à long terme. En outre, il créera localement des emplois dans le secteur touristique et dans les divers secteurs auxiliaires.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matériels et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Ateliers de concertation intersectorielles ;
4. Information, sensibilisation, formation et éducation des autorités et des populations concernées ;
5. Enquêtes socio-économiques;
6. Cartographie du site ;
7. Aménagement du parc ;
8. Promotion du parc.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	600	300	200	100
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	60	40	20	0
3	Ateliers de concertation intersectorielles	20	10	0	10
4	Information, sensibilisation, formation et éducation des autorités et des populations concernées	20	10	10	0
5	Enquêtes socio-économiques et inventaire;	150	75	75	0
6	Analyse, interprétation des données et cartographie du site	750	200	350	200
7	Aménagement du parc	1 000	200	650	150
8	Promotion du parc	25	0	10	15
Total		2625	835	1315	475

5.21 PROJET N°21 : AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'UTILISATION ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES SOLS

Priorité: Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des terres

Titre : Amélioration des systèmes d'utilisation et de la productivité des sols

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, ONG compétentes en la matière, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 7 860.000 \$ US

Financement extérieur : 7 074 000 \$ US

Contrepartie nationale : 786 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Article : 6

Objectifs

- Améliorer les systèmes d'exploitation des terres ;
- Garantir la sécurité foncière et promouvoir des alternatives économiques ;
- Faire la relecture de la législation foncière ;
- Restaurer et préserver les écosystèmes dégradés et fragiles ;
- Maintenir les systèmes traditionnels d'exploitation qui sont respectueux de l'environnement.

Justification

L'accroissement sans cesse croissante de la population et l'augmentation conséquente des biens et services se traduisent par des pressions assez fortes sur les ressources naturelles en général et des sols en particulier. Ces pressions se manifestent à travers l'agriculture itinérante, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'urbanisation anarchique, les feux de brousse, les cultures sur terres fragiles.

Les textes législatifs et réglementaires se rapportant à la gestion des ressources foncières sont actuellement inapplicables par ce qu'inaccessibles pour la presque totalité de la population guinéenne.

Il s'agit alors de repenser la législation foncière et les systèmes d'utilisation des terres et de procéder à la mise au point de techniques et de stratégies conservatrices des terres, à la sécurisation foncière, à la réhabilitation des terres fortement dégradées etc.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Inventaire, identification et définition de la vocation des terres ;
4. Analyse des législations existantes relatives au foncier ;
5. Elaboration des cartes de vocation des sols;
6. Restauration des terres dégradées ;
7. Amélioration de la productivité des terres agricoles ;
8. Développement du partenariat avec le monde rural par la sensibilisation, la formation, l'information l'éducation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	600	250	150	100	50	50
2	Recueil et analyse des informations disponibles	60	25	20	5	5	5
3	Inventaire, identification et définition de la vocation des terres	1000	400	300	100	100	100
4	Analyse et amélioration des législations existantes relatives au foncier	100	40	30	20	5	5
5	Elaboration des cartes de vocation des sols;	500	100	200	140	50	10
6	Restauration des terres dégradées	2500	300	400	500	600	700
7	Amélioration de la productivité des terres agricoles	3000	0	1000	1000	600	400
8	Sensibilisation, formation, information et éducation du monde rural	100	70	30	0	0	0
Total		7860	1185	2130	1865	1410	1270

5.22 PROJET N°22 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DE TERROIRS VILLAGEOIS DANS LES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DES AIRES PROTÉGÉES

Priorité : Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable

Titre: Aménagement de l'espace rural et gestion de terroirs villageois dans les zones périphériques des aires protégées

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière.

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECl, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 2.000.000 \$ US

Financement extérieur : 1.800.000 \$ US

Contrepartie nationale : 200.000 \$ EU

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 6, 8 et 11

Objectifs

- Faire des aires protégées des éléments moteurs du développement rural ;
- Favoriser les échanges d'expériences dans le domaine de la gestion du terroir villageois.

Justification

Les populations qui vivent en milieu rural, notamment en périphérie des aires protégées ne bénéficient pas de solutions économiques de remplacement capables de générer des revenus permettant de réduire la pression sur les ressources vulnérables. Ces populations ne disposent pas d'alternatives et sont obligées de pratiquer comme elles le peuvent la chasse, la pêche, la cueillette, l'agriculture, l'exploitation du bois qui dégradent la nature puisque les méthodes et techniques utilisées ne sont pas des formes durables d'exploitation qui soutiennent les écosystèmes pour le long terme.

La gestion moderne des aires protégées doit inclure dorénavant l'aménagement et l'utilisation durable des ressources biologiques par les populations riveraines.

Le développement de l'appui et du partenariat avec les populations riveraines des aires protégées pourrait devenir le moteur de l'expansion des territoires limitrophes, si on incluait dans les plans d'aménagement des programmes visant l'augmentation des rendements agricoles ou d'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées par la question ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Ateliers de concertation intersectorielle ;
4. Information, sensibilisation, formation des autorités et des populations riveraines ;
5. Inventaire des espaces concernées et définition des vocations des sols ;
6. Enquêtes socio-économiques ;
7. Cartographie des aires protégées et des zones périphériques ;
8. Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	710	400	170	80	50	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles	70	30	17	13	7	3
3	Ateliers de concertation intersectorielle	50	20	14	10	4	2
4	Information, sensibilisation, formation des autorités et des populations riveraines	100	38	27	20	10	5
5	Inventaire des espaces concernés et définition des vocations des sols	600	250	150	100	70	30
6	Enquêtes socio-économiques	100	50	30	10	5	5
7	Cartographie des aires protégées et des zones périphériques	140	47	35	28	20	10
8	Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion	230	20	50	60	60	40
Total		2000	855	493	321	226	105

5.23 PROJET N°23 : RÉHABILITATION DU CENTRE D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE PITA (CEED)

Priorité : Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

Titre : Réhabilitation du Centre d'Education à l'Environnement et au Développement de Pita (CEED)

Organisme Responsable : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Partenaires nationaux : Ministère des Mines de la Géologie et Environnement, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Affaires sociales de la Promotion féminine et de l'enfance, Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière, (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 2 990 000.\$ US

Financement Extérieur : 2 691 000 \$ US

Contrepartie Nationale : 299 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles :12, 13,17, 18

Objectifs

- Renforcer les capacités du Centre pour qu'il puisse assurer une formation de spécialistes en environnement, en conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses constituants;
- Former les formateurs qui auront la charge d'enseigner les différentes disciplines relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Justification

Face à la menace de dégradation et à la diminution de la diversité biologique, la Guinée prend conscience de la valeur de ce patrimoine qu'elle doit gérer pour en assurer la transmission aux générations futures.

Parmi les stratégies mises en œuvre de ce transfert, l'éducation environnementale est perçue comme une dimension intégrante du développement des personnes et des groupes sociaux, car elle permet d'aider les citoyens à prendre conscience du problème de l'environnement dans la vie quotidienne en leur inculquant le savoir, le sentiment de responsabilité, les compétences, la capacité et le sens des valeurs, mais aussi met à disposition des connaissances écologiques dans des termes compréhensibles et assimilables, sous une forme aisément adaptable aux conditions socio-économiques spécifiques pour prédisposer à vivre en harmonie avec l'environnement.

Conscient du rôle catalyseur de l'éducation relative à l'environnement, le Centre d'éducation à l'Environnement et au Développement de Pita constitue justement une structure privilégiée pour diffuser les messages de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. C'est pourquoi il convient d'accorder une attention particulière au développement et au renforcement de ce Centre par la fourniture de moyens appropriés et la mise en valeur des ressources humaines. Cet appui apporté à l'éducation et à la formation favorisera et encouragera la recherche qui contribuera à la conservation de la diversité biologique et assurera son utilisation durable grâce à :

- la maîtrise des concepts fondamentaux pour apprécier rationnellement et efficacement les problèmes d'environnement;
- la conduite de l'analyse d'une situation ou d'un problème pour apprécier les différentes interactions entre les éléments nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique globale de gestion de l'environnement;
- l'acquisition d'aptitudes, en particulier des méthodes d'investigation scientifiques, de collecte et de traitement de l'information;
- l'acquisition de savoir-faire pratiques pour agir sur le terrain;
- l'aptitude à animer un groupe de travail, de dialoguer avec aisance, de motiver et convaincre, en vue d'amener un public ou un interlocuteur à s'intéresser et participer activement à la résolution de problèmes d'environnement;
- le développement et l'entretien d'une motivation personnelle, de l'état d'esprit et le sens d'engagement permettant de travailler individuellement et collectivement à la résolution des problèmes de formation et de développement.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information, sensibilisation des responsables et des populations;
4. Réhabilitation du Centre;
5. Développement d'une coopération régionale et internationale en matière de formation et de recherche ;
6. Identification des besoins et priorités de formation et d'éducation ;
7. Elaboration et mise en œuvre de programmes appropriés de formation et d'éducation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;	100	70	20	10	0	0
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;	35	20	15	0	0	0
3	Information, sensibilisation des responsables et des populations;	10	5	5	0	0	0
4	Infrastructure du Centre;	2000	750	1250	0	0	0
5	Développement d'une coopération régionale et internationale en matière de formation et de recherche	30	10	5	5	5	5
6	Identification des besoins et priorités de formation et d'éducation	15	10	5	0	0	0
7	Elaboration et mise en œuvre de programmes appropriés de formation et d'éducation	800	200	150	150	150	150
Total		2990	1065	1450	165	155	155

5.24 PROJET N°24 : CRÉATION DE PARCS TRANSFRONTALIERS

Priorité: Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques, le partage juste et équitable des bénéfices de l'exploitation.

Titre : Création de parcs transfrontaliers

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Décentralisation, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère des Mines Géologie et Environnement, Ministère des Affaires sociales de la Promotion féminine et de l'enfance, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia, Sierra Leone, Mali.

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 10 175.000 \$ US

Financement extérieur : 9 157 500 \$ US

Contreparties nationales : 1 017 500 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,14, 15, 16, 17, 18 et 19

Objectifs

- Identifier les éléments constitutifs de la diversité biologique ;
- Promouvoir la conservation in situ ;
- Développer les zones périphériques des aires protégées ;
- Favoriser la recherche et les échanges d'informations ;
- Encourager l'éducation et la sensibilisation du public à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses composants ;
- Impliquer les populations riveraines à la gestion de la diversité biologique ;
- Dynamiser la coopération et l'intégration sous régionale à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses composants.

Justification

Des espaces importants de part et d'autre des frontières de la Guinée avec tous ses pays limitrophes sont les grands réservoirs de la diversité biologique de la sous région Ouest africaine. Malgré cet atout, il n'y a que le parc transfrontalier Niokolo - Badiar d'établi entre la Guinée et le Sénégal. Cette expérience réussie en matière de coopération sous régionale pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources mérite d'être poursuivie et étendue à tous les pays voisins à savoir : la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Liberia, le Mali et la Sierra Leone.

La création d'aires protégées transfrontalières permet de réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, d'impliquer et de prendre en compte les aspirations des populations riveraines. Au regard de l'identité culturelle des populations des pays concernés, le réseau d'aires protégées qui serait ainsi créé favoriserait et encouragerait la prise de conscience de l'importance de la conservation, eu égard à la notion d'utilisation équitable des ressources naturelles partagées. La création de tels parcs est nécessaire et permet aux Etats impliqués de coopérer pour harmoniser leurs efforts en vue d'obtenir des résultats significatifs en matière de conservation in situ. C'est aussi là le moyen le plus efficace pour assurer la conservation à long terme de la diversité biologique qui dépend pour une large part du maintien d'habitats naturels suffisants.

La coopération de tous les pays concernés par la création du réseau d'aires protégées favoriserait la remise en état des écosystèmes dégradés, la reconstitution des espèces menacées, la gestion des risques, la préservation des connaissances traditionnelles des communautés locales, la gestion des processus et catégories d'activités qui ont des effets négatifs sur la diversité biologique.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques et administratifs ;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Inventaire de la diversité biologique et cartographie des zones concernées ;
6. Analyse et interprétation des données recueillies;
7. Coopération scientifique et technique nationale, régionale et internationale ;
8. Elaboration concertée et mise en œuvre des programmes d'actions.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	3500	1250	1000	1000	125	125
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	100	75	0	0	0	25
3	Information et sensibilisation des responsables politiques et administratifs	75	38	37	0	0	0
4	Enquêtes socio-économiques	500	375	0	0	0	125
5	Inventaire de la diversité biologique et cartographie des zones concernées	3000	1750	1250	0	0	0
6	Analyse et interprétation des données recueillies;	500	350	150	0	0	0
7	Coopération scientifique et technique nationale, régionale et internationale	1000	25	25	375	375	200
8	Elaboration concertée et mise en œuvre des programmes d'actions	1500	3500	300	300	300	250
Total		10175	7363	2762	1675	800	725

5.25 PROJET N°25 : RECHERCHE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Priorité : Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices de l'exploitation.

Titre : Recherche en matière de diversité biologique

Organisme Responsable : Ministère chargé de la Recherche Scientifique

Partenaires nationaux : Ministère des Mines Géologie et Environnement, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère des Affaires Étrangères, ONG compétentes en la matière, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif: 2 000 000 \$ US

Financement extérieur : 1 800 000 \$ US

Contrepartie nationale : 200 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles : 12, 16, 18 et 19

Objectifs

- Mettre à la disposition des économistes, des planificateurs et des utilisateurs les informations fiables pour une meilleure prise de décisions ;
- Mettre à disposition une base de connaissances et de techniques indispensables pour la conservation et l'utilisation viable de la diversité biologique.

Justification

La recherche sur la diversité biologique est très importante car elle représente le moyen le plus sûr d'obtenir des informations sur tous les écosystèmes et leur diversité biologique. La recherche est la base des connaissances et des technologies nécessaires à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources.

Pour le moment, la recherche sur la diversité biologique en Guinée s'est surtout concentrée sur les espèces et les écosystèmes dont les effets sont directs, rapides et monétisés ou bien qui intéressent le gouvernement et les bailleurs de fonds. Une telle vision limitée de la question ne permet pas de résoudre les problèmes de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources. La résolution des problèmes qui concernent la diversité biologique doit s'intéresser aux caractéristiques écologiques des biotopes, à la biologie systématique des groupes taxonomiques, à la biotechnologie appropriée, à la socio-économie, à la gestion viable des ressources, aux activités génératrices de revenus pour les communautés, à la manipulation sans danger d'organismes génétiquement modifiés; Il faut

s'assurer que la recherche reste bien en ligne avec les dispositions de la convention sur la diversité biologique.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées par la recherche;
2. Recherche sur l'identification et la surveillance de la diversité biologique ;
3. Recherche sur les techniques et technologies en matière de diversité biologique ;
4. Recherche sur les caractéristiques écologiques des biotopes ;
5. Recherche sur la socio - économie de la diversité biologique ;
6. Recherche sur les systèmes intégrés de gestion des nuisibles ;
7. Recherche sur la participation du public à la conservation de la diversité biologique ;
8. Recherche sur l'économie des ressources ;
9. Recherche sur les ressources biologiques de substitution ;
10. Recherche sur les impacts des réglementations sur la diversité biologique ;
11. Recherche sur les impacts des activités économiques sur la diversité biologique.

Estimation détaillée du (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées par la recherche;	200	40	40	40	40	40
2	Recherche sur l'identification et la surveillance de la diversité biologique	400	80	80	80	80	80
3	Recherche sur les techniques et technologies en matière de diversité biologique	150	30	30	30	30	30
4	Recherche sur les caractéristiques écologiques des biotopes	200	40	40	40	40	40
5	Recherche sur la socio - économie de la diversité biologique	150	30	30	30	30	30
6	Recherche sur les systèmes intégrés de gestion de la diversité biologique	200	40	40	40	40	40
7	Recherche sur la participation du public à la conservation de la diversité biologique	100	20	20	20	20	20
8	Recherche sur l'économie des ressources	100	20	20	20	20	20
9	Recherche sur les ressources biologiques de substitution	200	40	40	40	40	40
10	Recherche sur les impacts des réglementations sur la diversité biologique	100	20	20	20	20	20
11	Recherche sur les impacts des activités économiques sur la diversité biologique	200	40	40	40	40	40
Total		2000	400	400	400	400	400

5.26 PROJET N°26: GESTION DURABLE DE LA RÉSERVE DE FAUNE DE KANKAN

Priorité : Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales des formes typiques de la diversité biologique

Titre du projet : Gestion durable de la Réserve de Faune de Kankan

Organisme responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Etrangères, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1 510.000 \$US

Financement extérieur : 1359.000 \$US

Contre partie nationale : 151.000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18

Objectifs :

- Préserver un réseau de biotopes fauniques et floristiques représentant un refuge pour diverses espèces caractéristiques ;
- Renforcer la capacité et les prestations de services de l'Administration forestière et des collectivités décentralisées concernées ;
- Favoriser un développement socio-économique en harmonie avec l'utilisation durable des ressources ;
- Promouvoir une intégration sous régionale à travers la gestion des ressources de la diversité biologique.

Justification

D'une superficie de 531.448,4 ha, la Réserve de Faune de Kankan est située dans la partie est de Kankan et fait frontière avec la Côte d'Ivoire. Elle demeure de loin la plus grande réserve naturelle de faune de la Guinée. Les risques de disparition de cette faune suite à la prolifération des armes à feu et la nécessité de conserver une densité de gibiers suffisante dans un but aussi bien alimentaire que sportif ont été les motifs de l'établissement d'un réseau de protection de la faune sous forme de réserves et de parcs. Les anciennes limites de la Réserve sont encore réelles, mais le milieu a connu une grande perturbation compte tenu de l'occupation humaine par la création de nouveaux villages. Si la densité de la

faune n'est plus ce qu'elle était par le passé, la représentativité spécifique est encore réelle. Nous y avons observé la présence de quelques espèces fauniques.

Pour les mammifères et les reptiles, nous notons les : Cobes de Buffon (*Cobus kob*), Singes rouges (*Erythrocebus patas*), Buffles (*Syncerus caffer*), Hippotragues (*Hippotragus equinus*), Bubales (*Alcephalus bissephalus*), Céphalophes (*Cephalophus spp*), Hippopotame amphibie (*Hippopotamus amphibius*), Lions (*Panthera leo*), Panthères (*Panthera pardus*), Varans du Nil (*Varanus niloticus*), Crocodiles du Nil (*Crocodylus niloticus*), Cynocéphales (*Papio papio*) etc.

En ce qui concerne la faune aviaire, les espèces rencontrées sont les: Tisserins (*Ploceus spp*), Guêpiers (*Merops spp*), Martins pêcheurs (*Ceryle spp*), Pintade (*Nunuda melcagris*), Touraco (*Touraco spp*), Inséparables (*Agapornis pullaria*), Vautour (*Meliera metates*), Épervier pie (*Accipiter melacoecus*), Merles métalliques (*Lamprotornis chalybeaeus*) etc.

L'ichtyofaune n'est pas en reste dans la richesse faunique de cette Réserve. Nous y avons remarqué la présence des : *Clarias spp*, *Lates niloticus*, *Synodontis spp*, *Bagrus spp*, *Labeo spp*, *Brycinus nurse*, *Mormyrus rume*, *Malapterus electricus* etc.

Par ailleurs, malgré les activités humaines, les formations sèches et les galeries forestières ont pu subsister avec des essences caractéristiques telles que : *Daniellia oloverii*, *Isobertia doka*, *Pterocarpus erynaceus*, *Azelia africana*, *Terminalia spp*, *Uapaca saumon*, *Khaya senegalensis*, *Combretum spp*, *Detarium senegalensis*

C'est au regard de ce qui précède qu'une requête de financement a été faite par la Guinée au Gouvernement allemand à travers la BMZ pour la préparation et la planification d'un projet pilote d'aménagement de la Réserve. À la fin de ce projet, des résultats ont été obtenus et des recommandations faites pour la poursuite de la sauvegarde de la zone. Mais le financement extérieur étant achevé, il est probable que la dégradation des ressources continue diminuant ainsi la capacité de la Réserve à être un refuge des espèces caractéristiques de la zone. C'est pourquoi il est important que soient envisagées dès à présent des mesures de gestion durable devant garantir le développement durable de la Région et la sauvegarde des ressources naturelles en vue de leur utilisation rationnelle

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Inventaire des ressources de faune et de flore de la zone ;
6. Analyse et interprétation des données recueillies ;
7. Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve ;
8. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en millier de dollars américains)

N	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES				
			200 1	200 2	200 3	200 4	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	600	300	100	100	50	50
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	20	10	10	0	0	0
3	Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées	30	10	10	5	5	0
4	Enquêtes socio-économiques	30	20	10	0	0	0
5	Inventaire des ressources de faune et de flore de la zone	300	150	100	50	0	0
6	Analyse et interprétation des données recueillies	20	0	15	5	0	0
8	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve	500	0	200	100	100	100
9	Suivi évaluation	10	0	0	3	0	7
TOTAL		1510	490	445	263	155	157

5.27 PROJET N° 27: CONSTITUTION D'UNE COLLECTION NATIONALE DE RÉFÉRENCE DES INSECTES ASSOCIÉS AUX CULTURES

Priorité : Développer un programme de contrôle de la diversité biologique

Titre du projet : Constitution d'une collection nationale de référence des insectes associés aux cultures

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Etrangères, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière.

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 170 000 \$US

Financement extérieur : 153 000 \$US

Contre partie nationale : 17 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

Objectifs :

- Constituer une collection nationale de référence sur les insectes nuisibles à l'agriculture ;
- Enrichir les connaissances de base sur le complexe entomologique ;
- Déterminer les ravageurs clés et les auxiliaires ;
- Permettre l'élaboration des stratégies de lutte contre les ravageurs.

Justification

Le complexe entomologique est composé de diverses espèces sur les plans de la biologie et du statut général. La connaissance de ces insectes est indispensable pour contrôler leur population. À ce jour, aucune étude spécifique approfondie n'a encore été menée dans ce domaine en Guinée. Seuls quelques ouvrages de l'ancien Institut des fruits et légumes coloniaux servent aujourd'hui de référence approximative. Il est impérieux de nos jours, pour les besoins du développement de l'agriculture, d'enrichir nos connaissances sur la diversité entomologique et de compléter les premiers documents élaborés par l'Institut Français des Fruits et Légumes Coloniaux sur les insectes nuisibles et auxiliaires.

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Inventaire des insectes associés aux cultures ;
4. Constitution de collection de référence des insectes associés aux cultures ;
5. Établissement d'une carte de distribution des ravageurs clés et auxiliaires ;
6. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les ravageurs des cultures ;
7. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES				
			200 1	200 2	200 3	200 4	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	35	10	10	5	5	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	7	3	0	0	0
3	Inventaire des insectes associés aux cultures	25	5	5	5	5	5
4	Constitution de collection de référence des insectes associés aux cultures	25	10	5	5	3	2
5	Etablissement d'une carte de distribution des ravageurs clés et auxiliaires	30	7	5	5	10	3
6	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les ravageurs des cultures	35	0	0	10	10	15
7	Suivi évaluation	10	0	2	2	2	4
TOTAL		170	39	30	32	35	34

5.28 PROJET N°28 : CONSTITUTION D'UNE COLLECTION DE BASE DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIÈRES ET FRUITIÈRES DE LA GUINÉE

Priorité : Développer un programme de contrôle de la diversité biologique

Titre du projet : Constitution d'une collection de base des principales cultures vivrières et fruitières de la Guinée

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Etrangères, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 205 000 \$US

Financement extérieur : 184 500 \$US

Contre partie nationale : 20 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

Objectifs :

- Enrichir les connaissances de base sur les principales cultures vivrières et fruitières ;
- Constituer une collection nationale de référence sur les principales cultures vivrières et fruitières ;
- Sauvegarder la diversité du patrimoine végétal cultivé ;
- Promouvoir et faciliter l'accès aux collections nationales ;
- Favoriser la conservation et l'utilisation durable des variétés locales ;
- Promouvoir la création de variétés améliorées ;
- Promouvoir la coopération entre les institutions nationales et internationales de recherches agronomiques.

Justification

L'agriculture guinéenne est basée sur un univers riche et varié d'espèces végétales vivrières et fruitières qui influencent directement la vie des populations. On se souvient encore de ce que fut la Guinée en matière d'exportation des fruits. Mais force est de constater aujourd'hui qu'il y a une régression nette de ce potentiel génétique agricole.

L'une des principales causes de l'appauvrissement des ressources génétiques des plantes cultivées est l'introduction de variétés améliorées à haut rendement potentiel et uniformes, qui remplacent les traditionnelles variétés locales a révolution verte par exemple a introduit des variétés de riz et d'arachide à

haut rendement dans les pays en développement où elles ont remplacé les variétés locales. L'introduction de variétés étrangères de riz, tubercules et d'autres plantes cultivées a tendance à faire disparaître les variétés locales qui jadis assuraient la sécurité alimentaire des ménages de nos populations rurales. Cette diversité de variétés locales est aujourd'hui gravement menacée par l'érosion génétique et l'extinction de certaines espèces reconnues pour leur résistance et leur qualité alimentaire.

Pour une exploitation durable du patrimoine végétal local, il est important de constituer des collections de références des différentes espèces exploitées par l'agriculture.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvergarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Inventaire des cultures vivrières, maraîchères et fruitières existantes ;
4. Constitution de collection de référence des cultures vivrières, maraîchères et fruitières ;
5. Etablissement d'une carte de distribution des cultures vivrières, maraîchères et fruitières ;
6. Préservation des espèces menacées ;
7. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	35	10	10	5	5	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	7	3	0	0	0
3	Inventaire des cultures vivrières, maraîchères et fruitières existantes	45	15	10	8	7	5
4	Constitution de collection de référence des cultures vivrières, maraîchères et fruitières	40	10	10	10	5	5
5	Etablissement d'une carte de distribution des cultures vivrières, maraîchères et fruitières	35	0	0	10	10	15
6	Préservation des espèces locales cultivées menacées	30	0	5	10	10	5
7	Suivi évaluation	10	0	2	2	2	4
TOTAL		205	42	40	45	39	39

5.29 PROJET N°29: CONSTITUTION D'UNE COLLECTION NATIONALE DE FRUITIERS SPONTANÉS GUINÉENS EN VUE DE LEUR CONSERVATION ET LEUR UTILISATION DURABLE

Priorité : Développer un programme de contrôle de la diversité biologique

Titre du projet : Constitution d'une collection nationale de fruitiers spontanés guinéens en vue de leur conservation et de leur utilisation durable

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Etrangères, ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 86.000 \$ US

Financement extérieur : 77.400

Contre partie nationale : 8600

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

Objectifs :

- Enrichir les connaissances de base sur les principaux fruitiers spontanés de Guinée ;
- Constituer une collection nationale de référence sur les fruitiers spontanés de Guinée ;
- Favoriser la conservation et l'utilisation durable des fruitiers spontanés ;
- Promouvoir la recherche sur les fruitiers spontanés.

Justification

Les fruitiers spontanés jouent un rôle important dans l'alimentation des populations guinéennes surtout en milieu rural.

Les espèces de fruitiers spontanés alimentaires sont une source de biens inestimables à la disposition des populations guinéennes. Cependant leur survie est menacée par une destruction massive de leurs principales zones écologiques. Cette destruction est due notamment aux exploitations agricoles, minières, à l'urbanisation sauvage.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées ;
4. Inventaire des fruitiers spontanés ;
5. Constitution de collection des fruitiers spontanés ;
6. Établissement d'une carte de distribution des fruitiers spontanés
7. Préservation des fruitiers spontanés menacés ;
8. Promotion de la recherche développement ;
9. Suivi évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	20	10	5	3	2	0
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	8	2	0	0	0
3	Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées	15	10	3	2	0	0
4	Inventaire des fruitiers spontanés	35	13	10	6	4	2
5	Constitution de collection des fruitiers spontanés	45	5	15	10	10	5
6	Etablissement d'une carte de distribution des fruitiers spontanés	35	0	0	10	10	15
7	Préservation des fruitiers spontanés menacés	25	0	0	10	10	5
8	Promotion de la recherche développement	50	10	10	10	10	10
9	Suivi évaluation	10	0	0	4	0	6
TOTAL		245	56	45	55	46	43

5.30 PROJET N°30 : AMÉNAGEMENT DE BAS – FONDS DANS LES ZONES À HAUTE INTENSITÉ DE CULTURE DE MONTAGNE

Priorité : Accroître ou restaurer la productivité des terres

Titre du projet : Aménagement de bas – fonds dans les zones à haute intensité de culture de montagne

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Agriculture

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Etrangères, ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 260.000 \$US

Financement extérieur : 234.000 \$US

Contre partie nationale : 26.000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 11, 12, 13, 14

Objectifs :

- Réduire la destruction des écosystèmes agricoles et forestiers ;
- Augmenter le rendement des cultures par unité de surface ;
- Luter contre l'érosion des sols ;
- Sédentariser les agriculteurs ;
- Assurer l'autosuffisance alimentaire.

Justification

La population guinéenne est à 80% rurale. Cette population paysanne pour sa presque totalité pratique l'agriculture itinérante sur brûlis. Ces pratiques agricoles archaïques utilisatrices des feux de brousse constituent une sérieuse menace pour les forêts guinéennes et leur diversité biologique. Cette situation est accentuée par l'afflux massif de réfugiés venus du Liberia et de la Sierra Leone qui occasionnent la dégradation du sol et du sous-sol. C'est le cas par exemple des cultures effectuées sur des pentes sans que les précautions anti-érosives nécessaires ne soient prises. A ces situations s'ajoutent aussi les méfaits du raccourcissement des jachères sans amélioration des. La conséquence est l'érosion des sols, le nomadisme cultural et les maigres rendements de l'agriculture et le recul des espaces boisés et de la diversité faunique.

Au regard de ce qui précède, il est nécessaire de procéder à l'aménagement intensif de bas fonds pour non seulement la protection de l'environnement mais l'amélioration des conditions de vie des populations surtout rurales

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées ;
4. Inventaire des bas-fonds ;
5. Établissement d'une carte de répartition des bas-fonds à aménager ;
6. Aménagement et bonification des bas-fonds ;
7. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des bas-fonds aménagés ;
8. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	35	15	10	5	5	0
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	8	2	0	0	0
3	Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées	15	5	5	5	0	0
4	Inventaire des bas-fonds	50	25	15	10	0	0
5	Etablissement d'une carte de répartition des bas-fonds à aménager	35	0	0	20	15	0
6	Aménagement et bonification des bas-fonds	75	15	20	25	10	5
7	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des bas-fonds aménagés	30	0	0	20	5	5
8	Suivi et évaluation	10	0	0	4	0	6
TOTAL		260	68	52	89	35	16

5.31 PROJET N°31 : GESTION DE LA TRANSHUMANCE EN BASSE ET MOYENNE GUINÉE

Priorité : Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêches inappropriées par des pratiques écologiquement durables

Titre du projet : Gestion de la transhumance en Basse et Moyenne Guinée

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Élevage

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Etrangères, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 240.000 \$US

Financement extérieur : 216.000 \$US

Contre partie nationale : 24.000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14

Objectifs :

- Réduire la destruction des écosystèmes induite par la forte pression du bétail ;
- Aménager des zones de parcours pour stabiliser le bétail ;
- Réduire les conflits agriculteurs éleveurs ;
- Lutter contre les maladies et parasites des animaux ;
- Améliorer le rendement du cheptel bovin.

Justification

Partout dans les quatre Régions naturelles de la Guinée plusieurs espèces domestiques sont élevées. L'importance et la variété de cet élevage tiennent compte entre autre des conditions éco-climatiques, des traditions des populations et de l'importance socio-économique que revêt l'élevage.

L'élevage en Guinée est particulièrement sédentaire et est caractérisé par une divagation généralisée des animaux en période de disette.

En période de culture, les animaux sont gardés d'une manière assez lâche en zone de jachère où les troupeaux restent sur leurs pâturages d'attache, l'herbe étant largement suffisante pour assurer la nourriture du bétail. Parmi les groupes d'animaux élevés on peut citer principalement les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les assains et les équins.

En saison sèche, l'alimentation de ces animaux est exclusivement basée sur les pâturages naturels. Les troupeaux de ce système sont dans la majorité des cas contraints à une véritable transhumance C'est surtout le gros bétail qui cause assez de dommage à la diversité biologique à cause des mouvements de transhumance qui résultent du manque d'eau et du déficit fourrager en saison sèche, période durant laquelle le bétail compense en espace le manque d'aliments. Ces mouvements assez dévastateurs se rencontrent surtout en Basse Guinée (Boké, Boffa et Fria) et dans le nord de la Moyenne Guinée (Gaoual et Koundara).

La divagation des animaux et le manque d'aménagement des zones de parcours ne permettent pas la répartition convenable du bétail pour le respect de la capacité de charge des zones de des pâturages. Le même phénomène empêche la maîtrise de la durée d'utilisation et de repos des terres, réduit la régénération et favorise la perte des ressources biologiques utiles.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées ;
4. Inventaire des zones de parcours ;
5. Établissement d'une carte de distribution des zones à aménager ;
6. Élaboration des plans d'aménagement des zones de parcours ;
7. Mise en œuvre des plans d'aménagement des zones de parcours
8. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones de parcours aménagées ;
9. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES				
			200 1	200 2	200 3	200 4	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	20	10	5	3	2	0
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	10	0	0	0	0
3	Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées	10	5	5	0	0	0
4	Inventaire des zones de parcours	30	25	5	0	0	0
5	Etablissement d'une carte de distribution des zones à aménager	35	0	20	15	0	0
6	Elaboration des plans d'aménagement des zones de parcours	20	0	15	5	0	0
7	Exécution des plans d'aménagement	80	0	30	40	10	0
8	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones de parcours aménagées	25	0	10	5	5	5
9	Suivi évaluation	10	0	0	4	0	6
TOTAL		240	50	90	72	17	11

5.32 PROJET N°32 : CRÉATION D'UN CORRIDOR BOISÉ DE MIGRATION DES CHIMPANZÉS DE BOSSOU ET DES MONTS NIMBA

Priorité : Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique

Titre du projet : Création d'un corridor boisé de migration des chimpanzés de Bossou et des Monts Nimba

Organisme responsable : Ministère chargé des Eaux et forêts

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Décentralisation, de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère des Affaires Sociales et de l'Enfance, Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Instruction Civique, Ministère de la Culture et de la communication, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 655.000 \$US

Financement extérieur : 589 500 \$US

Contrepartie nationale : 65 500 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14

Objectif :

- Garantir la survie de la population des chimpanzés de Bossou et des Monts Nimba ;
- Assurer une surface vitale suffisante aux populations de chimpanzés des collines boisées de Bossou et des Monts Nimba ;
- Impliquer les populations riveraines à la protection des populations des chimpanzés ;
- Promouvoir le développement des villages riverains des deux réserves.

Justification

Une population de chimpanzés (*Pan troglodytes verus satyru*) habite les collines boisées de Bossou qui est une aire centrale de la Réserve de biosphère des Monts Nimba. Par le fait de l'isolement, l'étroitesse de ces collines et la destruction inquiétante de leurs habitats naturels, les chimpanzés de Bossou, la survie des chimpanzés de Bossou est menacée voire compromise à terme, malgré l'intime et gracieuse protection traditionnelle de l'espèce par les habitants du village. Pour sauver ces primates de cette situation préoccupante, il est nécessaire de créer un corridor boisé pour permettre le contact entre les populations simiennes des deux aires centrales de la Réserve.

Stratégie de financement:

Source 1: État (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées ;
4. Dénombrement des chimpanzés ;
5. Identification et recensement des villages et des paysans ;
6. Reboisement du corridor et des zones adjacentes ;
7. Inventaire et aménagement des bas – fonds des villages riverains ;
8. Aménagement d'observatoires (miradors) ;
9. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1.	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	80	50	15	15
2.	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	20	15	5	0
3.	Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées	20	16	3	1
4.	Dénombrement des chimpanzés	15	10	5	0
5.	Identification et recensement des villages et des paysans	10	10	0	0
6.	Reboisement du corridor et des zones adjacentes	300	150	100	50
7.	Inventaire et aménagement des bas – fonds des villages riverains	200	80	70	50
8.	Aménagement d'observatoires (miradors)	5	0	3	2
9.	Suivi et évaluation	5	0	0	5
TOTAL		655	331	201	123

5.33 PROJET N°33: CRÉATION DE DEUX VILLAGES D'ÉCODÉVELOPPEMENT DANS LES RÉSERVES DE LA BIOSPHERE DES MONTS NIMBA ET DU MASSIF DU ZIAMA

Priorité : Renforcer l'appui à la mise en œuvre des politiques de conservation de la diversité biologique et de promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques

Titre du Projet : Création des villages d'écodéveloppement dans les périphéries des Réserves de Biosphère des Monts Nimba et du Massif du Ziama

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture.

Partenaires Nationaux : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Décentralisation, de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère des Affaires Sociales et de l'Enfance, Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Instruction Civique, Ministère de la Culture et de la communication, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaire Technique et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECl, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût Estimatif : 723.000 \$US

Financement extérieur : 650 700 \$US

Contrepartie nationale : 72 300 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14

Objectifs :

- Impliquer les populations riveraines à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques des deux Réserves ;
- Former les jeunes aux nouveaux concepts de développement durable ;
- Promouvoir la valorisation des éléments de la diversité biologique ;
- Offrir des emplois aux populations locales par la création de mesures incitatives ;
- Promouvoir le développement des villages riverains des deux réserves.

Justification :

Les Réserves de Biosphère des Monts Nimba, site du Patrimoine Mondial et du Massif du Ziama, avec la richesse exceptionnelle de leur diversité biologique, présentent, à l'heure actuelle, un état de dégradation très préoccupante, occasionnée par des incursions de paysans et d'exploitants forestiers. Les nombreuses activités anthropiques menacent les espèces endémiques notamment les crapauds vivipares et les Chimpanzés de Bossou. Une des solutions à cette situation peut être la création de villages écologiques basée sur une implication effective des populations riveraines dans la gestion des ressources naturelles des deux Réserves.

Le modèle nouveau de villages écologiques vise un développement durable favorisant une croissance économique créative d'emplois pour tous, en prenant en compte de façon intégrée la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il s'agira, grâce à une prise de conscience de toutes les populations qui avoisinent les réserves, d'assurer une meilleure gestion de l'environnement et d'améliorer et de rentabiliser des activités avec de petites technologies appropriées (cultures maraîchères, horticulture, riziculture de bas-fonds, pisciculture, élevage, cultures de rente, artisanat, petits aménagements, petite transformation locale de la production, amélioration des méthodes de stockage).

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution du BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, etc..))

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales, ONG nationales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées ;
4. Identification et recensement des villages riverains des Réserves ;
5. Mise en place et animation de groupements d'intérêt économique ;
6. Inventaire et aménagement des bas – fonds pour les villages riverains ;
7. Création et animation d'espaces culturels sportifs et de loisirs ;
8. Production de matériels d'information et d'éducation environnementale ;
9. Restauration des surfaces dégradées dans les deux réserves ;
10. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du Coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	COUT TOTAL	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles des structures concernées	60	20	20	20
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	20	15	5	0
3	Information et sensibilisation des responsables politiques, administratifs et des populations concernées	20	10	10	0
4	Identification et recensement des villages riverains des Réserves	3	3	0	0
5	Mise en place et animation de groupements d'intérêt économique	70	30	20	20
6	Inventaire et aménagement des bas – fonds pour les villages riverains	250	150	100	0
7	Création et animation d'espaces culturels sportifs et de loisirs	10	2	4	4
8	Production et diffusion de matériels d'information et d'éducation environnementale	30	15	10	5
9	Restauration des surfaces dégradées dans les deux réserves	250	50	100	100
11	Suivi évaluation	10	0	0	10
TOTAL		723	295	269	159

VI. ÉCOSYSTÈME DES EAUX INTÉRIEURES

6.1 PROJET N° 34 : INVENTAIRE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTEMES HUMIDES

Priorité : Identifier les composantes de la diversité biologique

Titre : Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes humides.

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, Ministère de la Santé; Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Santé Publique, ONG compétentes en la matière ; Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECL, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 835 000 \$US

Financement extérieur : 751 500 \$US

Contrepartie nationale : 83 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Article de la Convention: 7

Objectifs :

- Disposer de données et informations pertinentes sur les écosystèmes humides intérieurs ;
- Créer une banque de données de base pour établir des plans d'exploitation durable des ressources ;
- Etablir un système de zones protégées, où des mesures spéciales seront prises pour conserver la diversité biologique ;
- Favoriser la protection des habitats naturels, des écosystèmes ;
- Maintenir des populations viables d'espèces dans leurs milieux naturels.

Justification :

La Guinée en raison de sa position géographique, son relief varié et ses conditions climatiques, est dotée d'un réseau hydrographique relativement dense, avec 1161 cours d'eau inventoriés. Ce réseau se caractérise par l'irrégularité de régime et le caractère international de treize de ses fleuves qui irriguent la plupart des territoires Ouest africains.

Le réseau hydrographique de la Guinée se résume à deux types de cours d'eau : ceux des régions montagneuses, constitués de torrents, de cascades, de lacs, d'étangs, de marécages et de mares

(Moyenne Guinée, Guinée Forestière) ; ceux des régions plates, constitués, d'étangs, de lacs, de mares (Haute Guinée) de méandres et de deltas (Basse Guinée). Les caractéristiques morpho - dynamique marquent le degré de sensibilité de ces écosystèmes humides et commandent qu'une attention toute particulière leur soit accordée. En effet, ces écosystèmes supportent aujourd'hui de nombreuses activités économiques, notamment la pêche, la chasse, l'agriculture et l'exploitation minière.

Au niveau des mares et étangs, l'intensification des activités de pêche traditionnelle et l'effet de la sécheresse entraînent des modifications écologiques qui constituent des véritables menaces pour ces milieux.

Quant aux cours d'eau, l'effet de la sécheresse, l'érosion, le braconnage, le déboisement, les aménagements hydroagricoles et hydroélectriques, les extractions minières sont autant de menaces sur l'intégrité des écosystèmes et des espèces.

Les érosions ont provoqué la sédimentation et l'envasement accélérée des cours d'eau entraînant la modification des caractéristiques physico-chimiques de l'eau et des changements des équilibres biologiques, alors que les connaissances que nous avons sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux douces sont relativement limitées.

La société gagnerait à inventorier et à évaluer ces milieux pour identifier les espèces et les écosystèmes, augmenter les connaissances sur les écosystèmes, les espèces et les ressources des eaux douces et prendre les mesures qui conviennent pour leur conservation et leur utilisation durable au bénéfice des générations présentes et futures.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé (mise à contribution des Sociétés Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés;
4. Analyse et interprétation des données recueillies;
5. Constitution d'une banque de données;
6. Constitution de collections d'espèces et d'herbiers;
7. Cartographie des écosystèmes d'eaux douces.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	130	100	15	15	0	0
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	45	25	10	10	0	0
3	Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes concernés	225	50	75	75	25	0
4	Analyse et interprétation des données recueillies	55		15	15	15	10
5	Constitution d'une banque de données;	80	25	15	15	15	10
6	Constitution des collections et des herbiers	50	10	15	15	10	0
7	Cartographie des écosystèmes d'eaux douces	250	50	75	75	30	20
Total		835	260	220	220	95	40

6.2 PROJET N°35: ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX DOUCES A L'ÉCONOMIE NATIONALE, DÉFINITION ET PROMOTION DE MESURES INCITATIVES POUR CORRIGER LES EFFETS NÉGATIFS DE CERTAINES ACTIVITÉS

Priorité : Développer des mécanismes additionnels et novateurs pour le financement de la conservation et promouvoir la décentralisation et la participation des ONG comme approches d'incitation

Titre : Evaluation de la contribution des ressources biologiques des écosystèmes des eaux douces à l'économie nationale, définition et promotion de mesures incitatives pour corriger les effets négatifs de certaines activités

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture , Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère des Transports et des Travaux publics, Ministère de l'Agriculture, et de l'Elevage, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : : 900 000 \$US

Financement extérieur : 810 000 \$US

Contrepartie nationale : 90 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 10 et 11

Objectifs :

- Évaluer les incidences des ressources biologiques des écosystèmes des eaux douces sur l'économie nationale ;
- Préciser les effets induits par les activités d'exploitation ;
- Promouvoir certaines mesures incitatives pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques.

Justification :

Les écosystèmes des eaux douces procurent d'importants et nombreux biens et services à la population, notamment aux femmes par les activités de pêche et augmentent leurs revenus dans la lutte contre la pauvreté. Cependant des études portant sur la contribution des ressources biologiques des écosystèmes humides à l'économie nationale, de même que des études critiques globales qui précisent les conséquences des activités d'exploitation sur les ressources et sur les milieux sont rares , voire inexistantes. Or, la pratique d'un système d'exploitation ne peut être durable que si la régénération adéquate des espèces exploitées est assurée ou que les fonctions écologiques sont maintenues. En

conséquence, le présent projet procédera à l'évaluation de la contribution des ressources biologiques des écosystèmes humides à l'économie nationale. Il définira et assurera la promotion de mesures incitatives pour corriger les effets négatifs de certaines activités de production. Ce qui aura pour but de maintenir et développer les aptitudes à utiliser les ressources naturelles tout en préservant les espèces et les écosystèmes dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial, Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des populations pour un partenariat dans les actions;
4. Collecte de données relatives à la contribution à l'économie nationale des ressources biologiques ;
5. Analyse et interprétation des données recueillies;
6. Constitution d'une banque de données;
7. Définition et promotion des mesures incitatives à l'adresse des populations ;
8. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	150	100	20	10	10	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	35	20	15			
3	Information et sensibilisation des populations pour un partenariat dans les actions	65	10	15	15	15	10
4	Collecte de données relatives à la contribution à l'économie nationale des ressources biologiques	250	50	70	60	50	20
5	Analyse et interprétation des données recueillies	75	5	10	20	20	20
6	Constitution d'une banque de données	45	10	20	5	5	5
7	Définition et promotion des mesures incitatives à l'adresse des populations	245	25	70	70	50	30
8	Suivi et évaluation	35			20		15
Total		900	220	220	200	150	105

6.3 PROJET N°36 : APPUI À LA PÊCHE CONTINENTALE TRADITIONNELLE DANS LE BASSIN DU NIGER EN HAUTE GUINÉE

Priorité : Remplacer les pratiques inappropriées de pêche par des pratiques écologiquement durables

Titre : Appui à la pêche continentale traditionnelle dans le bassin du Niger en haute Guinée

Organisme Responsable : Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture,

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement; Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Agriculture, Elevage et Eaux et Forêt, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, ONG. Compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 695 000 \$US

Financement extérieur : 625 500 \$US

Contrepartie nationale : 69 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 8, 10, 11, 12 et 13

Objectif :

Appuyer les pêcheurs traditionnels du bassin du Niger pour les encourager aux pratiques de pêche écologiquement durables.

Justification:

Les données disponibles estimaient le potentiel annuel exploitable de la pêche continentale nationale en 1993 à 12 000 tonnes. La production annuelle était alors estimée à 9 000 tonnes dont 8000 tonnes proviendraient exclusivement du bassin du Niger.

En 1993 la population nationale était de 6 047 779 habitants et celle l'an 2000 de l'ordre de 7 000 000 habitants, ce qui signifie beaucoup plus de besoins à satisfaire, donc un effort de pêche plus grand pour un potentiel incertain en raison du fait que la pêche est pratiquée avec des moyens non rationnels. Par exemple l'usage d'engins de pêche prohibés tels que les filets à petites mailles, l'usage d'explosifs et de

plantes ichtyotoxiques, l'assèchement des lacs, le barrage des lits de cours d'eau, occasionnent la destruction massive de la faune dans les eaux douces. Nous soulignons également le braconnage des hippopotames, des crocodiles et des varans, pratiqué par les pêcheurs. Ce sont là des pratiques à maîtriser pour limiter les effets néfastes sur la faune aquatique. Ces pratiques ne peuvent être limitées que par un encadrement des pêcheurs, leur sensibilisation, leur formation, l'apport de nouvelles techniques et engins de pêche et des mesures consensuelles de comportement à appliquer par tous les pêcheurs du bassin du Niger. Ce qui contribuerait à lutter contre la pauvreté en Haute Guinée.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des populations pour un partenariat dans les actions;
4. Collecte de données pour actualiser les connaissances relatives à la pêche;
5. Constitution d'une banque de données;
6. Analyse et interprétation des données recueillies;
7. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matériels et techniques des structures concernées	250	30	75	75	50	20
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	35	20	15	0	0	0
3	Information et sensibilisation des populations pour un partenariat dans les actions	75	35	20	10	5	5
4	Collecte de données pour actualiser les connaissances relatives à la pêche	80	30	20	10	10	10
5	Constitution d'une banque de données;	80	35	20	10	10	5
6	Analyse et interprétation des données recueillies;	75	20	15	15	15	10
7	Suivi et évaluation	100	20	20	20	20	20
Total		695	190	185	140	110	70

6.4 PROJET N°37 : PROMOTION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC À LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES HUMIDES

Priorité : Développer un programme de communication et d'information efficace entre les institutions concernées et les acteurs impliqués dans l'éducation en diversité biologique.

Titre : Promotion de la participation du public à la gestion intégrée des zones humides

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Agriculture, Elevage et Eaux et Forêt, ONG, Ministère des Affaires sociales et de l'enfance, Ministère de la Santé Publique et de la Population, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 590 000 \$US

Financement extérieur : 584 100 \$US

Contrepartie nationale : 59 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18,

Objectif :

Instaurer un changement dans les comportements des populations à travers la mise en œuvre d'un programme national d'éducation et de sensibilisation aux enjeux des écosystèmes humides.

Justification :

Les écosystèmes humides sont intensément utilisés par les populations (cueillette, chasse, agriculture, élevage, pêche, loisirs etc.), dans le but de se procurer de la nourriture, des revenus, des plaisirs etc.

Dans le processus d'exploitation de la nature et/ou de ses ressources, les citoyens se soucient très peu (certains par ignorance) de la capacité d'auto - épuration, d'autorégulation de la nature, et encore moins

de la vitesse de renouvellement des milieux ou des espèces qui font l'objet des prélèvements. Des déséquilibres sont ainsi engendrés et il en résultent des dégradations d'écosystèmes, des pertes de la diversité biologique, des extinctions d'espèces, des pollutions etc..

La dégradation de la nature et de ses ressources est un processus social, donc individus et communautés ont leurs impacts sur les ressources naturelles. Il est impossible d'arrêter la dégradation sans introduire des changements dans la manière dont les individus et les communautés considèrent et utilisent la nature et les ressources. Ce comportement, synonyme de participation de tous les acteurs, ne peut être obtenu que par l'information, la sensibilisation, la formation et l'éducation des populations. Ces éléments sont les outils de conscientisation pour assurer une utilisation durable des ressources de la diversité biologique et pour favoriser le maintien des espèces, des écosystèmes et des habitats dans le respect de la beauté de la nature et des limites physiques de la productivité.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Constitution d'une banque de données ;
4. Formation, sensibilisation, information et éducation des acteurs ;
5. Conception et intégration de modules de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques dans les programmes scolaires et universitaires;
6. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	80	20	15	15	15	15
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	70	30	25	5	5	5
3	Constitution d'une banque de données	60	20	10	10	10	10
4	Formation, sensibilisation, information et d'éducation destinés à tous les acteurs ;	250	100	50	50	25	25
5	Conception et intégration de modules de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques dans les programmes scolaires et universitaires;	90	20	20	20	20	10
6	Suivi et évaluation	40	0	10	10	10	10
Total		590	190	130	110	85	75

6.5 PROJET N°38 : APPUI À LA PRODUCTION DES BRIQUES EN TERRE STABILISÉE EN GUINÉE

Priorité : Remplacer progressivement les pratiques inappropriées par celles écologiquement durables dans les écosystèmes humides.

Titre : Appui à la production des briques stabilisées en Guinée

Organisme Responsable : ONG / ESSOR

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la pêche et de l'aquaculture, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, SABENA, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 2 415 000 \$US

Financement extérieur : 2 13 500 \$US

Contrepartie nationale : 241 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 10, 16

Objectif :

Dupliquer l'expérience du projet "Briques en terre stabilisée" de l'ONG "ESSOR"

Justification

La production et l'usage de briques cuites pour la construction des établissements humains se généralisent en Guinée, du fait de l'expansion urbaine. La multiplication du nombre de fours à briques provoque déjà la dégradation des écosystèmes notamment ceux humides. Il en résulte une destruction

des berges et abords des cours d'eau, un envasement des lits des rivières, une pollution des eaux, une destruction des bourrelets protecteurs des fleuves, des inondations prématurées des plaines rizicoles hydromorphes. Le phénomène est aussi grand consommateur de bois. Il provoque la perte de milliers de stères de bois verts par an et une destruction des forêts le long des cours d'eau et toutes les préfectures où se développe intensément cette activité connaissent la disparition de leurs forêts et le tarissement précoce de leurs rivières.

Pour parer à une dégradation généralisée des écosystèmes humides qui avoisinent les habitations, suite aux excavations de terres et coupes de bois induits par la production de briques cuites, il est important d'introduire une nouvelle technique de production de briques qui soit écologiquement rationnelle et économiquement acceptable par les populations, notamment les moins nanties.

La production de briques en terre stabilisée pour la construction d'habitations a déjà été expérimentée par l'ONG "ESSOR" à Timbi - Madina dans la Préfecture de Pita. L'expérience a été acceptée par les populations de cette sous-préfecture et a déjà fait tâche d'huile dans le voisinage au point qu'il est aujourd'hui opportun d'envisager la généralisation de l'opération dans tout le pays.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles de l'ONG ESSOR ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information, sensibilisation, formation des populations et des producteurs de briques;
4. Appui aux groupes de producteurs de briques stabilisées;
5. Suivi et évaluation des résultats ;
6. Constitution d'une banque de données.

Estimation détaillée du coût (en milliers dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles de l'ONG ESSOR	250	125	50	25	25	25
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	55	35	15	5	0	0
3	Information, sensibilisation, formation des populations et des producteurs de briques	175	75	45	25	15	15
4	Appui aux groupes de producteurs de briques stabilisées	1650	400	400	350	300	200
5	Suivi et évaluation des résultats	165	25	25	30	40	45
6	Constitution d'une banque de données.	120	50	25	15	15	15
Total		2415	710	560	450	395	300

6.6 PROJET N°39: GESTION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES HUMIDES DU MASSIF DU FOUTA - DJALLON

Priorité : Renforcer la Conservation in-situ de la diversité biologique et assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques.

Titre : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique des zones humides du massif du Foutah-Djallon

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ONG compétentes, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECl, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 4 175 000 \$US,

Financement extérieur : 3 757 500 \$US

Contrepartie nationale : 417 500\$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,

Objectifs :

- Concevoir et mettre en œuvre des mesures générales et des programmes de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources ;
- Instaurer une gestion intégrée de l'ensemble des interventions dans le massif ;
- Susciter la participation active des populations à la protection de l'environnement et à l'exploitation durable des ressources biologiques ;
- Développer les compétences, le sens de responsabilité et les habiletés des populations pour le rétablissement de l'équilibre écologique, l'accroissement des revenus et l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Justification :

Le massif du Foutah - Djallon, château d'eau de l'Afrique de l'Ouest est d'une importance écologique régionale. Il est un réservoir d'énergie et renferme des paysages exceptionnels, des ressources essentielles et une diversité biologique riche et variée mais mal connue.

Du fait de sa très grande sensibilité à tout déséquilibre écologique provoqué par l'activité humaine, le massif est exposé à une érosion accélérée du sol, à une perte rapide de l'habitat et de la diversité génétique. Il est opportun de faire le point sur ces écosystèmes pour préciser le niveau de leur dégradation et engager les mesures adéquates de leur conservation par les populations de la zone par l'usage de techniques et pratiques écologiquement durables, renforcement des mécanismes de coopération sous régionale et internationale pour la mise en valeur des bassins partagés.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Mise en place d'un plan de gestion intégrée des zones humides transfrontalières avec les autres pays limitrophes;
4. Formation, sensibilisation et éducation des populations concernées ;
5. Appuis techniques et financiers aux populations locales ;
6. Suivi contrôle et évaluation ;
7. Constitution d'une banque de données ;
8. Préparation des informations pour les décideurs et les utilisateurs potentiels.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars des Etats Unis)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question,	300	200	100	0	0	0
2	Mise en place d'un plan de gestion intégrée des zones humides, y comprises celles transfrontalières en partenariat avec les pays limitrophes;	300	150	100	50	0	0
3	Sensibilisation et éducation et formation des populations concernées	350	150	50	50	50	50
4	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	700	300	125	125	75	75
5	Appuis techniques et financiers aux populations locales	1000	100	225	225	225	225
6	Constitution d'une banque de données	475	150	100	75	75	75
7	Préparation des informations pour les décideurs, les partenaires et autres utilisateurs	600	50	100	100	150	200
8	Suivi contrôle et évaluation,	450	50	100	100	100	100
Total		4175	1150	900	725	675	725

6.7 PROJET N°40 : APPUI AUX ONG NATIONALES PARTENAIRES DU GOUVERNEMENT GUINÉEN À LA CONSERVATION ET A L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Priorité : Renforcer la capacité des ONG et autres structures évoluant dans les domaines de la diversité biologique

Titre : Appui aux ONG partenaires du gouvernement guinéen à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 4 600 000 \$US

Financement extérieur : 4 140 000 \$US

Contrepartie nationale : 460 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 8, 10, 11, 13, 16, 19

Objectif:

Appuyer et soutenir les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Justification

La République de Guinée a déployé de grands efforts de conservation de la Diversité Biologique, grâce notamment à l'adoption de toute une série de textes législatifs, ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre de projets et de programmes visant directement ou indirectement la protection de

l'environnement naturel. Cependant les mesures de préservation élaborées jusqu'à présent ne sont pas suffisamment efficaces pour la protection et le renouvellement des ressources biologiques.

Le programme national de développement humain durable (PNDH) a mentionné l'engouement des ONG et d'autres partenaires au développement pour appuyer les efforts du Gouvernement. Cependant, il ressort que les ONG ne sont pas parvenues à jouer pleinement leur rôle de relais et d'appui aux initiatives du Gouvernement et aux efforts des donateurs en matière de développement, faute d'appui. Les impacts des actions sur le terrain demeurent limités à cause de la faiblesse ou l'insuffisance des capacités humaines, matérielles et techniques. Les ONG sont animées d'une volonté certaine qui ne demande qu'à être soutenue pour faire le miracle. Pour une bonne gouvernance, ce projet se propose d'appuyer les ONG pour qu'elles puissent dynamiser la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques en Guinée.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des organisations concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Formation, sensibilisation et éducation des ONG concernées ;
4. Appuis techniques et financiers aux ONG pour la mise en œuvre des actions à elles confiées ;
5. Coordination, suivi, contrôle et évaluation ;
6. Constitution d'une banque de données ;
7. Préparation des informations pour les décideurs, les partenaires et autres utilisateurs ;
8. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	75	50	15	10		
2	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des ONG.	450	150	150	50	50	50
3	Information, sensibilisation et formation des ONG cibles	650	225	175	150	50	50
4	Appuis techniques et financiers aux ONG	2500	750	750	500	250	250
5	Coordination, suivi et évaluation	750	150	150	150	150	150
6	Constitution d'une banque de données	60	20	10	10	10	10
7	Préparation des informations pour les décideurs, les partenaires et autres utilisateurs	75	10	15	15	15	20
8	Suivi et évaluation	40			15		25
Total		4600	1355	1265	900	525	555

6.8 PROJET N°41 : CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES ÉCOSYSTEMES HUMIDES

Priorité : Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales

Titre : Création d'aires protégées dans les écosystèmes humides

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture et des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines Géologie et de l'Environnement, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1 980 000 \$US

Financement extérieur : 1 782 000 \$US

Contrepartie nationale 198 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Article de la Convention : 8

Objectifs :

- Identifier les zones humides susceptibles de présenter une importance nationale et/ou internationale, en matière de diversité biologique ;
- Inventorier les espèces de faune et de flore au niveau de ces zones et en définir l'importance;
- Créer des aires humides protégées avec des plans de gestion qui impliquent les communautés locales pour la protection et la gestion durable des ressources naturelles de ces zones.

Justification

La Guinée est dotée d'un réseau hydrographique relativement dense caractérisé par l'irrégularité du régime et le caractère international de certains de ces fleuves qui irriguent la plupart des territoires Ouest Africains. Ce réseau a deux types de cours d'eau ceux des régions montagneuses constitués de torrents,

de cascades, de lacs, d'étangs, de marécages et de mares (Moyenne Guinée, Guinée Forestière) et ceux des régions plates constitués de méandres, de lacs, d'étangs, de mares (Haute Guinée) et de deltas (Basse Guinée). Ces cours d'eau jouent des rôles très importants dans la vie des populations et des animaux. Ils représentent des lieux de pêche et de chasse par excellence. L'agriculture et l'exploitation des mines d'or et de diamant sont florissantes.

Malgré leur importance, au niveau national aucune zone humide n'est classée comme aire protégée, alors que les fleuves et les mares sont réputés être très riches en diversité biologique.

En dehors des cinq sites inscrits comme sites Ramsar à savoir (Rio-Pongo 300 km², Alkatraz 0,75 ha, Rio-Kapatchez 200 km², Konkouré 900 km², et Tristao 850 km²) situées toutes en Basse Guinée et ne concernant que les oiseaux d'eau, aucun périmètre de zone humide n'est classé comme aire protégée. Cependant les écosystèmes humides recèlent une diversité biologique riche avec beaucoup d'espèces endémiques, mais aussi des écosystèmes à paysages d'une beauté splendide. La réalisation nécessite la participation communautaire.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Identification et évaluation des espèces et des écosystèmes ;
4. Délimitation des aires à classer comme aires protégées ;
5. Information, sensibilisation et éducation des populations;
6. Analyse et interprétation des données recueillies;
7. Constitution d'une banque de données ;
8. Cartographie des sites ;
9. Appui aux collectivités riveraines des aires protégées ;
10. Classement des aires protégées ;
11. Évaluation des résultats.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars des Etats Unis)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures	250	70	50	50	50	30
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	80	50	30	0	0	0
3	Identification et évaluation des espèces et des écosystèmes	340	110	110	40	40	40
4	Délimitation des aires à classer comme aires protégées	250	70	90	30	30	30
5	Information, sensibilisation et éducation des populations	180	20	45	45	45	25
6	Analyse et interprétation des données recueillies	110	30	30	20	15	15
7	Constitution d'une banque de données.	120	35	35	20	15	15
8	Cartographie des sites	200	0	100	75	25	0
9	Appui aux collectivités riveraines des aires protégées	300	0	0	100	100	100
10	Classement des aires protégées	100	0	0	50	25	25
11	Evaluation des résultats	50	0	0	25		25
Total		1 980	385	490	455	345	305

6.9 PROJET N°42 : RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES D'EAUX DOUCES DÉGRADÉS

Priorité : Restaurer les superficies et les éléments endommagés des écosystèmes, des habitats et des paysages dégradés

Titre : Restauration des écosystèmes d'eaux douces dégradés

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1 135 000 \$US

Financement extérieur : 1 123 650 \$US

Contrepartie nationale 11 350 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 6, 7, 8

Objectifs :

- Restaurer les mares, les cours d'eau, les plaines inondables dégradés;
- Favoriser la régénération des espèces biologiques ;
- Restauration des galeries forestières des eaux douces.

Justification :

Les écosystèmes des eaux douces jouent des fonctions écologiques clés. Cependant la course effrénée pour la satisfaction des besoins les a dégradés, entraînant des perturbations de tout ordre, du fait des agressions diverses notamment celles des bassins versants.

L'agriculture itinérante avec défrichement, cultures sur brûlis, cultures sur pentes sans précautions et à cycles très rapprochés, a modifié le couvert végétal des bassins de réception des eaux. Il faut noter aussi

l'exploitation minière qui attaque le sol, le sous-sol et le couvert végétal, l'agression des berges et des têtes de sources, la production de briques cuites, la déforestation, les ruissellements etc.

Ces attaques diverses associées les unes aux autres perturbent le régime hydraulique, modifient le trajet, la configuration des cours et des plans d'eau.

L'érosion provoque la sédimentation et l'envasement accéléré entraînant la modification des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, puis un changement des équilibres biologiques des milieux aquatiques et enfin, un comblement de bien de sources, lacs étangs, mares et ruisseaux. On assiste aujourd'hui à un grand basculement des dominances et à une grave modification des régimes au point qu'il est aujourd'hui urgent d'entreprendre des mesures de restauration de ces écosystèmes. L'adhésion et la participation de la population est un gage de ce projet.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Identification des écosystèmes dégradés et mise en œuvre des procédures de restauration ;
4. Information, sensibilisation et éducation des populations et des autorités concernées ;
5. Analyse et interprétation des données recueillies;
6. Constitution d'une banque de données ;
7. Suivi, contrôle et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matériels et techniques des structures concernées	250	100	50	50	25	25
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;	80	40	40	0	0	0
3	Identification des écosystèmes dégradés et restauration	450	100	100	100	100	50
4	Information, sensibilisation et éducation des populations et des autorités concernées	150	50	35	35	15	15
5	Analyse et interprétation des données recueillies	80	30	20	10	10	10
6	Constitution d'une banque de données	50	20	10	10	5	5
7	Suivi, contrôle et évaluation	75	15	15	15	15	15
Total		1135	355	270	220	170	120

6.10 PROJET N°43: AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION AGRICOLES DANS LES ÉCOSYSTEMES HUMIDES DE LA MOYENNE GUINÉE

Priorité : Accroître ou restaurer la productivité des terres

Titre : Amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricoles dans les écosystèmes humides de la Moyenne Guinée.

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Elevage.

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines Géologie et de l'Environnement, ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 645 000 \$US

Financement extérieur : 580 000 \$US

Contrepartie nationale : 65 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 10, 15, 16, 17

Objectifs:

- Renforcer les capacités techniques des paysans;
- Améliorer les formes d'utilisation des bas-fonds en moyenne Guinée;
- Rehausser la productivité des terres.

Justification:

Les écosystèmes agricoles du Foutah-Djallon sont exposés aux risques de destruction du fait de la surexploitation et de leur fragilité.

Le Foutah - Djallon est une région montagneuse très dégradée. Cependant les nombreux bas-fonds offrent des conditions agro - climatiques qui favorisent la pratique des activités agricoles pendant une bonne partie de l'année. Une gamme diversifiée de cultures y est pratiquée comme les cultures céréalières (riz, maïs, fonio), les plantes à tubercules (manioc, patate douce, igname, pomme de terre, taro) et les cultures maraîchères. Les bas-fonds bien que nombreux sont de superficies très réduites variant le plus souvent de 0,5 à 1 ha.

La productivité de l'agriculture traditionnelle au niveau des bas-fonds est relativement faible du fait de l'utilisation de techniques inappropriées et dégradantes de l'écosystème.

Pour pérenniser l'exploitation de ces bas-fonds, l'utilisation de techniques conservatrices du milieu et améliorantes de la production et de la productivité de ces écosystèmes humides est une nécessité urgente pour la lutte contre la pauvreté.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Analyse et interprétation des données recueillies;
4. Constitution d'une banque de données;
5. Organisation et appui financier aux paysans;
6. Formation, sensibilisation et éducation des populations concernées;
7. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matériels et techniques des structures concernées .	195	70	40	35	30	20
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	85	40	15	10	10	10
3	Analyse et interprétation des données recueillies	30	15	10	5	0	0
4	Constitution d'une banque de données;	50	25	10	5	5	5
5	Organisation et appui financier aux paysans;	130	50	30	20	20	10
6	Formation, sensibilisation et éducation des populations concernées	80	30	20	10	10	10
7	Suivi et évaluation;	75	25	15	15	10	10
Total		645	255	140	100	85	65

VII. ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS

7.1 PROJET N°44 : CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA ZONE SUD DE LA MANGROVE GUINÉENNE

Priorité : Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales

Titre : Conservation de la diversité biologique et développement durable de la zone Sud de la Mangrove guinéenne (Commune de Matoto, Préfectures de Coyah et de Forécariah).

Organisme Responsable: Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux :Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Estimation du coût :1 215 000 \$US

Contre partie nationale : 1 093 500 \$US

Financement Extérieur : 121 500 \$US

Durée : 5 ans

Articles de la Convention: 7, 8, 10,12, 13 et 18

Objectifs :

- Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologiques et l'utilisation durable de ses ressources;
- Assurer le maintien de l'équilibre des écosystèmes côtiers;
- Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information des populations concernées;
- Assurer une gestion décentralisée des écosystèmes de mangrove.

Justification :

Les forêts de mangrove en tant que domaine de transition où se mélangent les eaux continentales et marines, jouent un rôle très important dans la bioproduction des estuaires. La mangrove est généralement riche en matières organiques et protège les berges. Elle constitue un couloir de migration pour un bon nombre d'espèces d'oiseaux, de reptiles et de primates.

Cinq périmètres forestiers dont trois (3) situés au nord de Conakry (Soumba-Konkouré, Matéba-Rio Pongo et Rio Nunez) et deux au sud (Tabounssou, Forécariah), couvrent 30% de la superficie occupée par la mangrove de Guinée. Ces périmètres sont riches en espèces faunistiques et floristiques, reçoivent beaucoup d'espèces migratrices et servent de milieu de reproduction pour beaucoup d'espèces.

Ces zones d'importance supportent un grand nombre d'activités économiques, notamment de nombreux acteurs dans le prélèvement de bois pour le fumage de poisson, la préparation du sel, les services divers ou pour l'énergie domestique.

Les trois périmètres du nord sont en cours d'aménagement par le Projet Pilote de Gestion des Mangroves de la baie de Sangaréah, sur financement de la Communauté Economique Européenne.

Le présent projet a pour objet l'aménagement des 2 périmètres de la partie sud (Tabounssou, Forécariah)

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;
3. Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;
4. Inventaire de la diversité biologique et Cartographie des écosystèmes concernés;
5. Analyse et interprétation des données recueillies et Proposition de classement ;
6. Restauration des superficies dégradées ;
7. Vulgarisation de technologies nouvelles;
8. Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de la mangrove ;
9. Enquêtes socio-économiques ;
10. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût : (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées;	50	20	10	10	5	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question;	35	5	10	10	5	5
3	Information et sensibilisation des populations et autorités impliquées;	60	5	20	15	15	5
4	Inventaire de la diversité biologique et Cartographie des écosystèmes concernés;	500	100	150	100	100	50
5	Analyse et interprétation des données recueillies et Proposition de classement	45	5	10	10	10	10
6	Vulgarisation de techniques et de technologies nouvelles d'exploitation	100	0	25	25	25	25
7	Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de la mangrove	50	0	25	25	0	0
8	Enquêtes socio-économiques	50	45	5	0	0	0
9	Restauration des superficies dégradées	300	25	75	100	75	25
10	Suivi et évaluation	25	0	5	5	5	10
Total		1 215	205	335	300	240	135

7.2 PROJET N° 45: PROTECTION DES TORTUES MARINES DE GUINÉE

Priorité : Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique

Titre : Protection des tortues marines de Guinée

Organisme Responsable : ONG / Guinée Ecologie.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la pêche et de l'aquaculture, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, , Ministère du Tourisme et de l'hôtellerie, Ministère du Transport et Travaux Publics, Ministère de la Défense Nationale, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût Estimatif : 395 000 \$US

Financement Extérieur : 355 500 \$US

Contre partie nationale : 39 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 7, 8, 13,14, 17, 18

Objectifs :

- Renforcer la conservation in-situ des tortues marines;
- Protéger les ressources poissonnières de la zone côtière guinéenne contre des prédateurs;
- Stimuler la participation des pêcheurs et des populations insulaires au plan de conservation des tortues marines.

Justification :

L'île Cabri est l'un des derniers refuges des tortues marines en Guinée. En effet, des prédateurs (Varan, corbeaux, etc...) surveillent l'arrivée des tortues pondueuses sur l'île, déterrent et mangent les œufs et attaquent les petites tortues sans défense après l'éclosion.

Il faut noter que la présence des tortues marines est très importante dans la chaîne alimentaire. Leur absence dans l'écosystème côtier provoque la prolifération des méduses qui sont une menace pour les poissons. La protection et la multiplication des tortues pourraient contribuer au rétablissement d'un équilibre entre les trois groupes d'organismes suivants : tortue, méduse, poisson. En effet les tortues s'attaquent aux méduses dont elles se nourrissent et diminuent ainsi cette population qui est en soit un prédateur des poissons. Les tortues ont donc un rôle régulateur au sein de la biocénose d'où la nécessité de favoriser leur développement et l'accroissement de sa population par des actions de protection et de recherche, sur toute la côte guinéenne, d'autres sites éventuels de reproduction.

À ce jour il n'existe aucune donnée sur la dynamique des populations de tortues marines de Guinée. Il faut noter que les tortues et leurs œufs sont consommées par les populations. Les carapaces sont vendues aux touristes et servent aussi de cendrier ou de décoratifs dans les maisons. Le sang des tortues est utilisé en médecine traditionnelle. Pour ces raisons les tortues sont continuellement exploitées, bien que protégées par la législation.

L'ONG Guinée Ecologie, grâce à un financement de l'Union Européenne, a engagé des actions en faveur de la conservation de ces animaux en danger.

La première action a consisté à construire une infrastructure dont une écloserie de tortues et un abri pour un gardien qui avait pour mission d'assurer la surveillance, de conduire l'écloserie, réceptionner les œufs ramassés et apportés par les populations.

La deuxième action a consisté à fournir un appui incitatif à un groupe de pêcheurs des îles voisines de l'écloserie pour qu'en retour ils s'associent à la sensibilisation des pêcheurs et autres habitants du littoral pour la protection des tortues, la récupération et la remise des œufs à l'écloserie.

L'opération a permis de sauver et de remettre beaucoup de petites tortues en mer, mais n'a pas connu un support financier additionnel pour continuer l'action qui n'a duré que deux ans. L'exercice a permis cependant de s'assurer que les populations informées, sensibilisées et appuyées participent efficacement à la conduite des opérations.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations existantes ;
3. Promotion de toutes les formes appropriées de sensibilisation, d'éducation et d'information des populations et autorités en faveur de la conservation des tortues de mer ;
4. Détermination et viabilisation des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats et des espèces de tortues de mer ;

5. Élaborer un programme cohérent de recherche à court, moyen et long terme pour plus d'information sur les tortues ;
6. Définition et application de mesures incitatives et législatives ;
7. Amélioration des connaissances sur les espèces de tortues, les menaces et les écosystèmes.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités des structures concernées	70	30	10	10	10	10
2	Recueil et analyse des données et informations existantes	10	10	0	0	0	0
3	Promotion de toutes les formes appropriées de sensibilisation, d'éducation et d'information des populations et autorités en faveur de la conservation des tortues de mer ;	15	10	5	0	0	0
4	Détermination et viabilisation des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats et des espèces de tortues de mer	100	25	40	15	10	10
5	Elaboration d'un programme cohérent de recherche pour améliorer les connaissances sur les espèces de tortues, les menaces et les écosystèmes	60	20	10	10	10	10
6	Définition et application de mesures incitatives et législatives	90	30	20	15	15	10
7	Evaluation et diffusion des résultats	50	0	0	0	30	20
Total		395	125	85	50	75	60

7.3 PROJET N°46 : CRÉATION D'UN PARC MARIN NATIONAL

Priorité : Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique

Titre: Création d'un parc marin national

Organisme Responsable : Ministère chargé de la Pêche

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère du Tourisme et de l'hôtellerie, Ministère du Transport et Travaux Publics, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA- Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût Estimatif : 780 000 \$US

Financement Extérieur: 702 000 \$US

Contre partie nationale : 78 000 \$US

Durée : 2ans

Articles de la Convention: 7, 8, 10, 12, 14

Objectifs :

- Développer un réseau national d'aires protégées représentatif de tous nos types d'écosystèmes ;
- Identifier les composantes de la diversité biologique marine et côtière;
- Gérer les pressions anthropiques sur la diversité biologique;
- Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique;
- Conserver les espèces menacées et reconstituer leurs populations;
- Favoriser et promouvoir l'écotourisme.

Justification :

Depuis 1985, une grande attention est accordée à l'évaluation régulière des stocks démersaux , côtiers et du large accessibles aux différentes pêcheries. Des études ont été réalisées par des chercheurs sur la dynamique des peuplements, pour une meilleure connaissance du milieu et de l'ichtyofaune dans le but de contribuer à instaurer une exploitation rationnelle des ressources halieutiques. Ces études ont révélé que les sciaenidés représentent la grande majorité des captures dans les eaux guinéennes.

Les campagnes de recherche dans les eaux guinéennes ont mis en évidence des secteurs du littoral assez riches en larves et juvéniles des espèces pêchées, pouvant être assimilés à des "nourrisseries côtières ". Ces secteurs sont définis par certains spécialistes comme étant des zones côtières où se concentre la fraction juvénile du peuplement de large. Ces nourrisseries contribuent au renouvellement des stocks de poissons exploités par la pêche artisanale et la pêche industrielle.

Tout porte à croire que tous les stades de croissance de l'ichtyofaune s'y rencontrent sûrement (œufs, différents stades larvaires, alevins et juvéniles jusqu'à la taille de première maturité). La contribution de ces nourrisseries au renouvellement des stocks de poissons exploités dans la région est peu connue. C'est là une question à préciser par les recherches futures; cependant, il est utile et nécessaire de préserver déjà une portion de cette zone pépinière par son érection en parc marin.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des institutions concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation, et d'information des usagers de la mer sur les questions de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses composants ;
4. Inventaire de la diversité biologique et des écosystèmes ;
5. Cartographie des biotopes ;
6. Délimitation et aménagement du parc ;
7. Suivi et évaluation du parc marin ;
8. Diffusion des résultats.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des institutions concernées	120	60	30	10	10	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	25	15	10	0	0	0
3	Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation, et d'information des usagers de la mer sur les questions de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses composants	10	10	0	0	0	0
4	Inventaire de la diversité biologique et des écosystèmes	200	60	60	40	20	20
5	Cartographie des biotopes	150	0	0	75	50	25
6	Délimitation et aménagement du parc	200	10	60	70	40	20
7	Suivi et évaluation du parc marin	50	0	0	10	25	15
8	Diffusion des résultats	25	0	0	0	10	15
Total		780	155	160	205	155	105

7.4 PROJET N°47 : ORGANISATION DE LA FILIÈRE BOIS DE MANGROVE

Priorité : Développer des indicateurs d'utilisation pratique pour le contrôle rapide de l'évolution de la diversité biologique et des écosystèmes.

Titre : Organisation de la filière bois de mangrove.

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère du Transport et Travaux Publics, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de la Communication et de la Culture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût Estimatif : 835 000 \$US

Contre partie nationale : 751 500 \$US

Financement extérieur : 83 500 \$US

Durée : 4 ans

Articles de la Convention : 7, 8, 10, 13

Objectifs :

- Assurer une utilisation durable des ressources ligneuses de la mangrove;
- Renforcer les politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources biologiques;
- Développer des outils législatifs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de la convention sur la diversité Biologique;
- Identifier les composantes de la diversité biologique;
- Élaborer la monographie de la mangrove guinéenne;
- Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts;
- Impliquer et responsabiliser tous les intervenants dans la filière bois de mangrove.

Justification :

Sur 300 km de côte, la mangrove occupe toute la frange côtière et supporte des activités économiques nombreuses et diversifiées. Elle couvre 250 000 ha avec des vasières exondées en marée basse très importantes pour les oiseaux des rivages et migrateurs. Les usages et les valeurs de la mangrove sont multiples. La mangrove est un habitat et une frayère. Elle stabilise les rivages, retient les sédiments et brise les vents. Les palétuviers de la mangrove fournissent du bois utilisé par les populations rurales et urbaines, notamment celles de Conakry comme matériaux de construction, charbon, bois de service et de cuisine.

De vastes périmètres de mangrove sont détruits directement ou indirectement par l'action humaine à la recherche de bénéfices immédiats au détriment des bénéfices durables qui renferment à la fois les valeurs économiques et les valeurs naturelles.

L'exploitation du bois de mangrove augmente au rythme de la population au point que la régénération naturelle ne peut pas assez souvent avoir lieu.

La mangrove est une réserve foncière abritant une faune particulièrement riche, mais aussi la base de la production primaire de la chaîne alimentaire marine de faune aquatique de l'avant côte.

Les risques de la mangrove sont nombreux mais le principal reste le prélèvement trop important de ressources floristiques. Les coupes se pratiquent de façon anarchique et ne correspondent pas aux potentialités des secteurs de coupe, chacun prélevant ce dont il a besoin où bon lui semble. On assiste à une surexploitation du *Rhizophora* sur l'ensemble du territoire forestier productif. Le capital ligneux s'amenuise sous la pression de l'exploitation forestière. Les populations locales ne sont pas impliquées encore moins motivées pour la conservation de la diversité biologique et l'exploitation durable des ressources ligneuses de la mangrove.

Le système actuel d'exploitation des ressources ligneuses de la mangrove ne profite que très peu les populations locales. Les maîtres exploitants sont domiciliés à Conakry et leurs travailleurs (coupeurs et transporteurs) sont originaires d'autres villages. Les techniques de coupe ne sont pas appropriées pour un prélèvement durable et les professionnels du bois ne se soucient pas de la restauration. La conséquence est que la mangrove guinéenne qui aurait une superficie de 400 000 ha en 1957 ne couvre aujourd'hui que 250 000 ha, soit une régression de 37,5% en quarante ans. La pression sur la mangrove guinéenne est tellement forte qu'une organisation de la filière bois s'impose.

La conservation de l'écosystème de mangrove et l'exploitation durable de ses ressources en bois nécessitent une planification, une organisation et une coordination globale de la filière bois, avec la participation et l'implication effective de l'ensemble des acteurs y compris ceux de la Recherche Scientifique.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la Diversité Biologique et l'utilisation durable de ses composantes ;
4. Inventaire des aires occupées par les différentes formations de mangrove et quantification des stocks exploitables ;
5. Élaboration des critères et indicateurs nationaux pour la gestion de la mangrove ;
6. Restauration des espaces dégradés ;
7. Élaboration et/ou révision des stratégies, plans et politiques existants pour une mise en œuvre effective de la convention en matière d'accès aux ressources et de partage des bénéfices de leur exploitation;
8. Organisation des groupes impliqués dans la filière bois de mangrove ;
9. Suivi, contrôle, évaluation et diffusion des résultats.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES			
			2001	2002	2003	2004
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	30	20	10	0	0
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	15	15	0	0	0
3	Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la Diversité Biologique et l'utilisation durable de ses composantes.	20	20	0	0	0
4	Inventaire des aires occupées par les différentes formations de mangrove et quantification des stocks exploitables	250	100	75	75	0
5	Elaboration des critères et indicateurs nationaux pour la gestion de la mangrove	35	20	15	0	0
6	Restauration des espaces dégradés	100	25	25	25	25
7	Elaboration et/ou révision des stratégies, plans et politiques existants pour une mise en œuvre effective de la convention en matière d'accès aux ressources et de partage des bénéfices de leur exploitation;	35	0	20	10	5
8	Organisation et renforcement des groupes impliqués dans la filière bois de mangrove	300	0	125	100	75
9	Suivi, contrôle, évaluation et diffusion des résultats	50	10	15	10	15
TOTAL		835	210	285	220	120

7.5 PROJET N°48: GESTION DES SITES RAMSAR

Priorité : Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique

Titre: Gestion des sites Ramsar.

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la pêche et de l'aquaculture, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère du Tourisme et de l'hôtellerie, Ministère du Transport et Travaux Publics, Ministère de la Défense Nationale, ministère de la Communication et de la Culture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût Estimatif : 640 000 \$US

Contre partie nationale : 576 000 \$US

Financement extérieur : 64 000 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2002

Articles de la Convention : 8, 10, 13, 14, 18

Objectifs :

- Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique dans les sites Ramsar;
- Limiter les empiétements et la perte des fonctions écologiques, économiques, scientifiques fondamentales des cinq sites de Ramsar;
- Concevoir et mettre au point des programmes de recherche sur ces sites;
- Prendre en compte les questions relatives à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans les programmes sectoriels liés à ces zones;
- Associer les populations riveraines et tous les secteurs concernés par le programme de conservation des sites Ramsar;

- Établir et ou renforcer les mécanismes pour la participation active de la coopération internationale au programme de gestion durable de ces sites;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar.

Justification :

Les zones humides de Guinée sont des milieux particulièrement productifs et pourvoyeurs de multiples ressources biologiques. Paradoxalement, elles sont sujettes à des systèmes d'exploitation qui ne prennent pas toujours en considération la question d'efficacité des systèmes par rapport à la durabilité de l'exploitation et du maintien des multiples fonctions et services qu'elles remplissent.

Les inventaires ornithologiques des zones humides côtières, réalisés par les services techniques guinéens (Direction Nationale de l'Environnement, Direction Nationale de Eaux et Forêts) en coopération avec le WIWO/CIPO ont révélé l'importance internationale de ces cinq sites comme habitat pour les oiseaux migrateurs. Sur la base de ces inventaires, la Guinée a fait inscrire les cinq sites ci-après sur la liste de la Convention de Ramsar : les îles Tristao, les îles Alkatraz, les îles Kapatcheze, le Rio-Pongo et le Delta du Konkouré.

Ces sites qui couvrent une superficie d'environ 225 011 ha n'ont connu ni classement, ni aménagement. Cependant, pour limiter les empiétements et la perte des fonctions écologiques, économiques, scientifiques fondamentales de ces sites, il faut susciter la prise en compte des questions relatives à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources biologiques, associer tous les secteurs et tous les groupes de communautés concernés, établir des mécanismes de participation active des communautés et la coopération internationale, au programme de leur gestion durable.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des institutions concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes ;
4. Promotion de la coopération internationale ;
5. Réalisation d'une monographie des sites Ramsar ;
6. Appui à l'élaboration d'une nouvelle législation et des réglementations pour la promotion de l'accomplissement des obligations de la convention de Ramsar ;
7. Développer un tourisme respectueux de l'environnement et générateur de revenus pour les populations riveraines et le programme de conservation ;
8. Aménagement des sites ;
9. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2002	2003	2004
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des institutions concernées.	50	25	20	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	10	0	0
3	Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes.	25	10	10	5
4	Promotion de la coopération internationale .	20	10	5	5
5	Réalisation d'une monographie des sites Ramsar.	60	30	20	10
6	Appui à l'élaboration d'une nouvelle législation et des réglementations pour la promotion de l'accomplissement des obligations de la convention de Ramsar	25	15	5	5
7	Promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement et générateur de revenus pour les populations riveraines et le programme de conservation	125	25	50	50
8	Aménagement des sites	300	125	125	50
9	Suivi et évaluation	25	0	10	15
Total		640	250	245	145

7.6 PROJET N°49 : PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION MARINE

Priorité : Contrôler les pollutions qui ont un impact sur la diversité biologique

Titre: Prévention et gestion de la pollution marine .

Organisme Responsable: Ministère chargé de l'Environnement

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère du Tourisme et de l'hôtellerie, Ministère du Transport et Travaux Publics, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de la Communication et de la Culture, Ministère de la Santé, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Estimation du coût : 790 000 \$US

Financement Extérieur : 711 000 \$US

Contre partie : 79 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 8, 12, 13, 14, 18.

Objectifs :

- Gérer les pressions sur la diversité biologique par la réduction de leurs impacts;
- Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique;
- Favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que le maintien des populations viables d'espèces dans leur milieu naturel ;
- Développer des outils législatifs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de la convention ;
- Mettre en place un plan d'intervention d'urgence pour contenir les marrées noires.

Justification :

Parmi les pressions humaines sur la diversité biologique marine, la pollution est l'une des plus préoccupantes de notre époque. Elle concerne tout le plateau continental. La Guinée, comme de nombreux pays ayant une façade maritime, connaît de nos jours de grandes difficultés pour la gestion des déchets d'origine tellurique (domestiques et industriels) et maritimes (provenant des navires ou des aéronefs).

Pour bon nombre de guinéens, le milieu marin est considéré comme dépotoir. Les eaux usées des villes côtières guinéennes sont presque toutes déversées en mer par les canaux d'égouts ou par le drainage naturel sans traitement. Les Centres publics et de loisirs constituent l'une des principales sources de pollution des villes. À Conakry par exemple, ces sources produisent 8000m³ d'ordures par jour. De cette

quantité, seulement 2900 m³ sont ramassées et le reste se retrouve déversé sur le littoral ou dans les caniveaux.

Le développement industriel dans les villes côtières occasionne des déversements quotidiens de substances chimiques nocives pour certains organismes vivants et qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire et influencent négativement la capacité reproductrice des animaux.

Les navires, suite aux ballastages ou à des opérations accidentelles ou volontaires, déversent des résidus évalués à près de 1000 à 1500 tonnes par an dans la zone économique exclusive.

Il existe un code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement et son décret d'application portant préservation du milieu marin contre toutes formes de pollution notamment les rejets à partir des navires et à partir de la terre. Dans le cadre de la bonne gouvernance ces textes méritent d'être appliqués. Malheureusement cette législation n'est pas suffisamment connue et appliquée et il n'existe pas de plans d'urgence pour contrôler les pollutions catastrophiques.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la pollution marine et côtière ;
4. Identification et évaluation des principales sources de pollution ;
5. Élaboration d'un plan d'urgence de lutte contre la pollution ;
6. Définition et application des mesures de contrôle de la pollution marine ;
7. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de recherche sur la prévention et la gestion de la pollution marine ;
8. Renforcement de la coopération entre tous les acteurs concernés ;
9. Traitement de déchets ;
10. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	500	200	150	100	25	25
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	10	0	0	0	0
3	Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la pollution marine et côtière	15	10	5	0	0	0
4	Identification et évaluation des principales sources de pollution	15	10	5	0	0	0
5	Elaboration d'un plan d'urgence de lutte contre la pollution,	20	20	0	0	0	0
6	Définition et application des mesures de contrôle de la pollution marine,	30	20	10	0	0	0
7	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de recherche sur la prévention et la gestion de la pollution marine	40	0	10	10	10	10
8	Renforcement de la coopération entre tous les acteurs concernés	10	2	2	2	2	2
9	Traitement de déchets	150	50	25	25	25	25
10	Suivi et évaluation	50	0	0	15	15	20
Total		840	322	207	152	77	82

7.7 PROJET N° 50 : RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DE LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE NATIONALE

Priorité : Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique

Titre: Renforcement de la surveillance de la Zone Economique Exclusive Nationale

Organisme Responsable: Ministère chargé de la Pêche

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère du Transport et Travaux Publics, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de la Communication et de la Culture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1 020 000 \$US

Contre partie nationale: 102 000 \$US

Financement Extérieur: 918 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 7, 8, 10, 12, 18

Objectifs :

- Améliorer les politiques existantes en matière de surveillance ;
- Renforcer les outils législatifs pour soutenir la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique ;
- Améliorer les équipements de surveillance ;
- Remplacer les pratiques de pêche inappropriées par des pratiques écologiquement durables ;
- Encourager une recherche qui vise la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;

- Renforcer la coopération sous régionale, régionale, et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources halieutiques et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de leur exploitation.

Justification :

La surexploitation des ressources halieutiques a pour conséquence la réduction génétique due au déclin des populations pêchées, la modification de l'abondance relative de chaque espèce, l'effondrement des stocks. Il en résulte des répercussions économiques directes dont la réduction des revenus, l'augmentation du chômage et la hausse des prix à la consommation.

En Guinée, la pêche est orientée vers l'exploitation à outrance et sans la moindre précaution pour les espèces démersales. Depuis 1994, il a été reconnu que les ressources démersales côtières de la Guinée, pêchées conjointement par la pêche chalutière côtière et industrielle font l'objet d'exploitation proche du seuil de tolérance, ce qui explique que toute augmentation de la pression de pêche sur ses ressources se traduira par une diminution sévère des captures et une érosion génétique. En effet, les navires de gros tonnage qui s'introduisent dans des zones réservées à la pêche artisanale avec l'utilisation d'engins de pêche inappropriés, détruisent les ressources biologiques et compromettent dangereusement la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources halieutiques.

Malgré l'existence d'un code de la pêche et d'un plan annuel de gestion pour la pêche industrielle qui définissent les conditions d'accès aux différentes pêcheries, les ressources halieutiques sont soumises à une surexploitation tant par la pêche artisanale que par la pêche industrielle.

Il faut donc renforcer l'éducation et la sensibilisation ; renforcer les mesures réglementaires existantes en vue de prévenir une pêche excessive ; renforcer la surveillance pour assurer la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources biologiques ; améliorer les pratiques de pêche pour les rendre écologiquement durables, renforcer la coopération tout azimut pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources halieutiques et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de leur exploitation.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques ;
4. Identification et évaluation des impacts des processus qui menacent la diversité biologique marine ;
5. Définition et application de mesures pour contrôler ces processus ;
6. Mise au point de programmes de recherche qui accordent une place de choix à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques ;
7. Élaboration et/ou révision des stratégies, plans et politiques existants pour une mise en œuvre effective de la convention en matière d'accès aux ressources et partage des bénéfices de leur exploitation ;

8. Appui à l'élaboration d'une législation et une réglementation pour une utilisation durable des ressources halieutiques ;
9. Développement d'un mécanisme de concertation de tous les groupes et structures impliquées dans la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques ;
10. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	750	350	100	100	100	100
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	15	15	0	0	0	0
3	Promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques	15	10	5	0	0	0
4	Identification et évaluation des impacts des processus qui menacent la diversité biologique marine	50	10	10	10	10	10
5	Définition et application de mesures pour contrôler ces processus	25	5	5	5	5	5
6	Mise au point et exécution de programmes de recherche qui accordent une place de choix à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques	100	20	20	20	20	20
7	Elaboration et/ou révision des stratégies, plans et politiques existants pour une mise en œuvre effective de la convention en matière d'accès aux ressources et partage des bénéfices de leur exploitation	20	0	10	10	0	0
8	Appui à l'élaboration d'une législation et une réglementation pour une utilisation durable des ressources halieutiques	10	0	5	5	0	0
9	Développement d'un mécanisme de concertation de tous les groupes et structures impliquées dans la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques	10	10	0	0	0	0
10	Suivi et évaluation	25	0	0	10	0	15
Total		1 020	420	155	160	135	150

VIII. LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

8.1 PROJET N°51: CRÉATION D'UN CENTRE PILOTE D'ÉLEVAGE D'HUITRES DANS LA BAIE DE SANGARÉAH (PRÉFECTURE DE DUBRÉKA)

Priorité : Promouvoir et encourager la culture des principales espèces de la diversité biologique

Titre: Création d'un Centre pilote d'élevage d'huîtres dans la baie de Sangaréah

Organisme Responsable : Ministère chargé de la Recherche Scientifique

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère des Mines Géologie et Environnement, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales, Shell, Mobil, Air France etc.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 235 000 \$US

Financement extérieur : 211 500 \$ US

Contrepartie nationale : 23 500 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 10, 12,13, 14 et 16

Objectifs :

- Initier les populations de la région côtières aux techniques d'élevage des huîtres sur bâtis ;
- Relever le niveau des revenus des populations concernées ;
- Rehausser le niveau de consommation en protéines animales ;
- Contribuer à la conservation de la mangrove et créer de l'emplois ;
- Développer la recherche appliquée ;
- Faciliter l'obtention de coquillages pour la bonification des terres agricoles et la production de concentrés pour la volaille ;
- Relever le niveau de vie des femmes rurales des localités concernées.

Justification :

Les mollusques marins y compris les huîtres entrent depuis longtemps dans l'alimentation de l'homme. Ils constituent une source de protéines de haute qualité. Leur valeur nutritive est quatre fois supérieure à celle du bétail.

De nos jours, l'ostréiculture prend de l'ampleur et les résultats montrent que les huîtres de culture ont une taille et un goût plus appréciables et une valeur nutritive supérieure à celles des huîtres se développant dans les conditions naturelles.

En raison de leur teneur en iode et de leur capacité de croissance et de reproduction élevée, les huîtres constituent une source alimentaire importante pour les populations. De ce fait, elles contribueraient à réduire la carence marquée en iode au niveau d'une bonne partie de la population.

La Guinée a une forêt de mangrove sur près de 300 km de côte. Sur les racines des Rhizophoras se fixent et se développent les huîtres. Les populations de la zone côtière consomment les huîtres "sauvages" récoltées par les femmes sur les palétuviers ou sur les rochers du littoral, non loin des agglomérations.

En expérimentation, l'élevage en suspension réalisée par le CERESCOR de 1990 à 1993 a abouti à une production moyenne annuelle de 600 kg sur 15 m² de bâtis. Les huîtres atteignent la taille moyenne de 70 à 80 mm (taille de commercialisation) après 8 mois d'élevage. Dans les pays tempérés, en France par exemple il faut environ 3 ans pour obtenir des huîtres de cette taille.

Par ailleurs, il est important de noter que la récolte traditionnelle consiste à couper les racines des palétuviers sur lesquelles sont fixées les huîtres, ce qui est préjudiciable au développement de ces arbres. La création d'un Centre d'élevage des huîtres contribuerait à l'amélioration des conditions de vie des femmes (santé, revenus, etc.).

L'initiation aux techniques d'élevage des huîtres et le développement de l'ostréiculture permettront aux populations de combler le déficit en protéines animales, de générer des revenus par la commercialisation des produits d'élevage, de participer à la gestion rationnelle des ressources biologiques et de limiter le déboisement abusif des forêts de palétuviers.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées;
4. Enquêtes socio-économiques dans la zone côtière;
5. Identification et implantation du centre pilote;
6. Suivi et évaluation des résultats ;
7. Diffusion des résultats

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	40	30	10	0
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question	15	15	0	0
3	Information et sensibilisation des populations concernées;	10	5	5	0
4	Enquêtes socio-économiques dans la zone côtière;	50	30	20	0
5	Identification et implantation du centre pilote;	80	20	40	20
6	Suivi, évaluation des résultats	15	0	5	10
7	Diffusion des résultats	25	0	0	25
Total		235	100	80	55

8.2 PROJET N°52 : RÉALISATION D'UNE PLANTATION PILOTE DE KARITÉ DANS LA PRÉFECTURE DE DABOLA

Priorité : Promouvoir et encourager la culture des principales espèces de la diversité biologique

Titre : Réalisation d'une plantation pilote de karité dans la préfecture de Dabola

Organisme responsable : ONG "COLUFIFA" (Comité de Lutte pour la Fin de la Faim)

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 300 000 \$US

Financement extérieur : 270 000 \$US

Contrepartie nationale : 30 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 10,12,13, 17,

Objectifs:

- Introduire la culture du Karité dans la préfecture de Dabola ;
- Rehausser les revenus des paysans concernés ;
- Créer de l'emploi et limiter l'exode rural ;
- Contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à la santé des populations ;
- Améliorer le couvert végétal.

Justification :

Les paysages ruraux de la savane de la Haute Guinée sont généralement parsemés de plants de karité naturels. Ces arbres ont grande importance socio-économique pour les populations.

Le karité est protégé et jamais coupé lors des défrichements champêtres, en raison de son utilité alimentaire et pharmaceutique. En Haute Guinée, le karité constitue la principale source de matière

grasse végétale utilisée traditionnellement dans la cuisine. Il rentre aussi dans la pharmacopée, la cosmétique, la fabrication locale du savon, et dans l'éclairage à la lampe locale.

Le karité procure des revenus très importants aux populations rurales. Jadis, les longues jachères et les faibles pressions anthropiques favorisaient la régénération naturelle des parcs de karité qui sont aujourd'hui malheureusement menacés par divers modes de production non durables et par les feux de brousse qui parcourent annuellement la savane, compromettant dangereusement la survie de cette espèce végétale dont le taux de mortalité en fait une espèce menacée.

Au regard de la demande grandissante de l'huile de karité sur le marché national et international, il s'avère nécessaire d'envisager la culture du karité. La préfecture de Dabola compte parmi les plus propices à cette culture. En effet, la densité de la population de cette Préfecture est largement en dessous de la moyenne nationale et recèle d'immenses plaines et des étendues considérables de sols légers et secs qui s'accommodent bien à la culture du karité qui est un arbre très rustique supportant facilement des périodes sèches allant jusqu'à 8 mois.

Pour ces raisons il a été retenu de créer un Centre pilote de culture du Karité dans cette Préfecture. Les acquis de ce Centre pilote, s'ils sont concluants, seront vulgarisés dans toute la Haute Guinée et aussi dans les autres zones favorables de la Guinée.

Par ailleurs, l'ONG COLUFIFA en partenariat avec les communautés locales est en phase de réalisation d'une plantation villageoise de karité dont les acquis peuvent faciliter la réussite de ce projet. Le ramassage des noix de karité et l'extraction du beurre sont des activités pratiquées généralement par les femmes. Ce projet aidera à améliorer les conditions de vie de ces femmes (revenus, emploi). Le beurre de karité est une source de revenus qui participe activement à la lutte contre la pauvreté.

Pour la réalisation de ce projet l'on pourrait facilement s'inspirer des expériences de la République du Mali, pays voisin dont les caractéristiques écologiques ne diffèrent que de peu de celles de la Haute Guinée.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Identification du site ;
6. Réalisation de la plantation;
7. Suivi, évaluation et diffusion des résultats.

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	70	30	20	10	5	5
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question	10	10	0	0	0	0
3	Information et sensibilisation des populations concernées;	15	10	5	0	0	0
4	Enquêtes socio-économiques	20	15	5	0	0	0
5	Identification du site	10	10	0	0	0	0
6	Réalisation de la plantation et suivi	150	50	60	20	10	10
7	Suivi, évaluation et diffusion des résultats	25	0	0	0	10	15
Total		300	125	90	30	25	30

8.3 PROJET N°53 : RÉALISATION D'ENQUÊTES ETHNOBOTANIQUES DE LA GUINÉE

Priorité : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique

Titre: Réalisation d'enquêtes ethnobotaniques de la Guinée

Organisme responsable : ONG / Guinée Ecologie

Partenaires nationaux : Ministère de la Santé publique, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et Environnement, Ministère de la Communication, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 350 000 \$ US

Financement extérieur : 315 000 \$US

Contrepartie nationale : 35 000 \$ US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2002

Articles de la Convention: 7, 8, 10,12,13, 17,

Objectifs :

- Collecter les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés locales en matière d'exploitation des plantes médicinales ;
- Consigner et préserver les connaissances traditionnelles ;
- Évaluer la valeur de ces connaissances pour la conservation et la gestion de la diversité biologique ;
- Créer des incitations socio-économiques favorisant l'exploitation des connaissances traditionnelles y compris des mesures visant la protection de la propriété intellectuelle ;
- Favoriser le respect, la préservation et le maintien des connaissances et de la culture des populations locales ;
- Constituer un herbier de plantes médicinales traditionnelles ;
- Étudier les communautés professionnelles et le circuit commercial dans le domaine de la médecine traditionnelle et des plantes médicinales ;
- Éditer un recueil de plantes médicinales et les recettes thérapeutiques traditionnelles.

Justification

Les populations guinéennes ont toujours vécu dans un système de diversité biologique d'où ils tirent tout leur savoir et savoir-faire, notamment en matière de santé populaire.

En effet, les remèdes à base de plantes et les guérisseurs traditionnels ont joué et jouent encore, un rôle important dans la santé de millions de personnes en Guinée.

Les proportions relatives de tradipraticiens et de médecins de formation universitaire par rapport à la population sont révélatrices (à Faranah par exemple dans le quartier Sérékroni, on compte un tradipraticien pour 102 personnes, contre un médecin pour 5 354 personnes).

Il est inquiétant de constater aujourd'hui une perte considérable des ressources biologiques due à la pression démographique, à l'accroissement de la demande, à l'introduction de techniques d'exploitation non durables, à l'introduction d'entraves aux pratiques traditionnelles, qui ont cependant, permis aux populations de longtemps vivre en harmonie avec la nature.

En effet, les structures traditionnelles de gestion des ressources qui ont fait leurs preuves dans le maintien des équilibres écologiques grâce à des connaissances, innovations et pratiques acquises, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, transmises de génération en génération sont aujourd'hui brisées.

Le savoir-faire traditionnel peut encore rendre grands services pour l'implantation d'un développement durable en Guinée. Il est donc impérieux de chercher à lever les obstacles et assurer la collecte, la mise en banque et l'exploitation judicieuse de ces connaissances avant qu'elles ne s'éteignent sous l'effet de la modernité.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques de l'ONG ;
2. Recueil et analyser des informations disponibles ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques ;
5. Inventaire et analyse des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles ;
6. Élaboration d'un recueil des espèces de plantes médicinales ;
7. Confection d'un herbier de plantes médicinales ;
8. Création d'une base de données ;
9. Édition et diffusion d'un bulletin sur les plantes médicinales ;
10. Organisation d'un atelier national sur les plantes médicinales ;
11. Suivi et évaluation des résultats du projet .

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES	
			2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques de l'ONG	50	25	25
2	Recueil et analyser des informations disponibles	20	15	5
3	Information et sensibilisation des populations concernées	15	15	0
4	Enquêtes socio-économiques	35	20	15
5	Inventaire et analyse des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles	50	30	20
6	Elaboration d'un recueil des espèces de plantes médicinales	30	5	25
7	Confection d'un herbier de plantes médicinales ;	40	10	30
8	Création d'une base de données	45	30	15
9	Edition et diffusion d'un bulletin sur les plantes médicinales	35	15	20
10	Organisation d'un atelier national sur les plantes médicinales	15	0	15
11	Evaluation des résultats du projet	15	0	15
Total		350	165	185

8.4 PROJET N°54 : CRÉATION D'UN MUSÉE BIOLOGIQUE NATIONAL EN GUINÉE

Priorité : Créer et / ou renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de la conservation ex-situ.

Titre: Création d'un musée biologique National en Guinée

Organisme responsable : Ministère de la communication et de la culture

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et Environnement, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 900 000 \$US

Financement extérieur : 810 000 \$US

Contrepartie nationale : 90 000 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 7,9, 10,12,13, 17, 18

Objectifs :

- Créer une vitrine de la diversité biologique nationale;
- Conserver et protéger ex-situ des spécimen du patrimoine biologique ;
- Favoriser la formation et l'éducation formelle et informelle de la jeune génération ;
- Favoriser la sensibilisation des décideurs et du public, en matière de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques ;
- Faire connaître le savoir et le savoir-faire traditionnel de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques ;
- Susciter et promouvoir les activités de recherche liées à la diversité biologique.

Justification :

La République de Guinée avec ses quatre régions naturelles aux conditions climatiques et écologiques diversifiées renferme des écosystèmes de mangrove, de montagne, de savane et de forêts tropicales humides et sèches qui recèlent une diversité de faune et de flore riche et très variée. Malheureusement, ce sont près de 140 000 ha de forêt qui sont détruites annuellement pour des fins agricoles, sans considérer les feux de brousses qui dévorent annuellement de vastes étendues couvrant près des 2/3 du territoire national, la dégradation due à l'exploitation forestière proprement dite et les pertes d'espace dues à l'expansion urbaine. Toutes ces dégradations induites néfastes d'origine anthropique menacent plus de 17 espèces de mammifères, 16 espèces d'oiseaux et 36 espèces de plantes supérieures d'extinction. C'est pourquoi, parallèlement aux mesures de protection et de conservation in situ, il est nécessaire d'envisager la création d'un musée national biologique ou "musée vivant" qui favorisera la pérennisation des espèces menacées, en danger et permettra de perpétuer l'image du passé pour sauver le futur.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur les questions y relatives ;
3. Information et sensibilisation des populations et des autorités concernées ;
4. Inventaire des espèces faunistiques et floristiques, des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles ;
5. Analyse des informations recueillies et identification des données susceptibles d'intéresser le musée ;
6. Identification et organisation des intervenants ;
7. Identification du site et implantation du musée ;
8. Création d'une base de données.

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	85	50	20	5	5	5
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur les questions y relatives	25	2	3	4	5	11
3	Information et sensibilisation des populations et des autorités concernées	25	15	10	0	0	0
4	Inventaire des espèces faunistiques et floristiques, des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles,	150	50	40	30	20	10
5	Analyse des informations recueillies et identification des données susceptibles d'intéresser le musée	40	0	0	0	30	10
6	Identification et organisation des intervenants	15	10	5	0	0	0
7	Identification du site et implantation du musée ;	500	20	300	100	40	40
8	Création d'une base de données	60	10	20	10	10	10
Total		900	157	398	149	110	86

8.5 PROJET N°55 : INVENTAIRE ET ANALYSE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES RELATIVES À L'EXPLOITATION DE LA MANGROVE ET RECHERCHE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES À LA COUPE ABUSIVE DU BOIS

Priorités : Intégrer les connaissances traditionnelles aux stratégies de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources

Titre : Inventaire et analyse des connaissances traditionnelles relatives à l'exploitation de la mangrove et recherche d'alternatives économiques à la coupe abusive du bois

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

Partenaires nationaux : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère du Transport et des Travaux Publics, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de la Santé, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 255 000 \$ US

Financement extérieur : 229 500 \$ US

Contrepartie nationale : 25 500 \$US

Durée : 2 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18

Objectifs :

- Identifier les usages coutumiers des ressources biologiques de la mangrove ;
- Évaluer les valeurs socio-économiques que pourraient revêtir ces connaissances ;
- Promotion des usages à potentiel économique élevé ;
- Associer tous les secteurs et tous les groupes de la communauté concernée ;
- Déterminer l'état et les tendances de ces ressources, les dangers qui les menacent et les possibilités qu'elles contribuent à l'instauration d'un développement durable ;

- Encourager la protection des écosystèmes, des habitats naturels de ces ressources, ainsi que le maintien de populations viables dans leur milieu naturel ;
- Intégrer les connaissances aux stratégies de conservation.

Justification :

Sur 300 km de côte, la mangrove occupe presque toute la frange côtière et supporte des activités économiques nombreuses et diversifiées. Cette mangrove couvre une superficie estimée aujourd'hui à près de 250 000 ha, suite à une régression continue de l'ordre de 4,2% par an.

Cette régression est essentiellement due au rythme de l'exploitation du bois qui sur de vastes périmètres dépasse la capacité de régénération naturelle. Actuellement on enregistre une pression grandissante sur les ressources ligneuses de la mangrove pour l'approvisionnement des centres urbains côtiers en bois de chauffe et de service.

Les populations locales utilisent traditionnellement les ressources végétales de la mangrove à des fins alimentaires, médicinales et autres. L'exploration de ce savoir pourrait probablement révéler des valeurs économiques supérieures à la coupe de bois. La découverte de ces valeurs, leur amélioration et leur promotion permettraient de développer de nouvelles sources de revenus qui encouragerait la protection des écosystèmes, des habitats naturels ainsi que le maintien de populations viables dans leur milieu naturel.

Des pistes de recherche existent déjà. L'on sait par exemple que les populations utilisent certaines espèces végétales de la mangrove dans la médecine traditionnelle humaine et animale et pour la production de colorants organiques pour la teinture et la confectionnerie.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités:

1. Renforcer les capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles ;
3. Information et sensibilisation des populations et autorités concernées ;
4. Etude des connaissances ethnobiologiques, innovations et pratiques des populations locales ;
5. Détermination de l'état et des tendances de la diversité biologique ;
6. Création d'une base de données ;
7. Intégration des connaissances aux stratégies de conservation ;
8. Identification et mise en place des mécanismes d'incitations socio-économiques favorisant l'exploitation et la protection des connaissances traditionnelles ;
9. Suivi et évaluation des résultats.

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES	
			2001	2002
1	Renforcer les capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	60	20	40
2	Recueil et analyse des informations disponibles	10	10	0
3	Information et sensibilisation des populations et autorités concernées	15	10	5
4	Etude des connaissances ethnobiologiques, innovations et pratiques des populations locales	55	30	25
5	Détermination de l'état et des tendances de la diversité biologique	15	10	5
6	Création d'une base de données	20	10	10
7	Intégration des connaissances aux stratégies de conservation	20	10	10
8	Identification et mise en place des mécanismes d'incitations socio-économiques favorisant l'exploitation et la protection des connaissances traditionnelles	50	10	40
9	Evaluation des résultats	10	0	10
Total		255	110	145

8.6 PROJET N°56 : CRÉATION D'UN JARDIN PILOTE DE PLANTES MÉDICINALES DANS LA PRÉFECTURE DE DUBRÉKA

Priorité : Créer et / ou renforcer les capacités des structures de conservation ex-situ.

Titre : Création d'un jardin de plantes médicinales dans la préfecture de Dubréka

Organisme Responsable: Ministère de la Santé Publique

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Communication et de la Culture, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 360 000 \$US

Financement extérieur : 324 000 \$ US

Contrepartie nationale : 36 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 9, 10,11,12, 13, 17, 18

Objectifs :

- Conserver et protéger la diversité des plantes médicinales ;
- Garantir le système médical traditionnel constituant le premier recours pour plus de 85% de la population guinéenne ;
- Assurer la pérennité des espèces médicinales menacées de disparition ;
- Sensibiliser et former la population notamment les tradithérapeutes sur la nécessité de conservation des périmètres boisés riches en plantes médicinales ;
- Promouvoir la recherche sur les plantes médicinales ;
- Valoriser la médecine traditionnelle ;
- Créer un cadre de concertation entre chercheurs et tradipraticiens.

Justification :

Les enquêtes ethnobotaniques préliminaires effectuées par la Division de Médecine Traditionnelle du Ministère de la Santé ont permis d'inventorier 1200 espèces végétales, traditionnellement utilisées par la population pour le traitement des endémies courantes.

L'exploitation se fait à partir des peuplements sauvages. Les guérisseurs ou les vendeurs de plantes médicinales récoltent les fruits, les graines, les fleurs, les feuilles, prélèvent les écorces, coupent le bois et les lianes, déterrent les racines ou arrachent les plantes entières pour les besoins requis par les médications. Certaines formes de prélèvement anarchique des plantes médicinales portent préjudice aux espèces concernées. À ces menaces directes s'ajoutent les effets induits par les activités agropastorales, le nomadisme cultural, les feux de brousse, la carbonisation, l'exploitation forestière, l'exploitation des mines et carrières à ciel ouvert, le développement des infrastructures et de l'urbanisation qui font disparaître de nombreuses espèces et occasionnent la raréfaction de bien d'autres.

Ces activités néfastes d'origine anthropique menacent actuellement plus de 36 espèces de plantes supérieures d'extinction. C'est pourquoi, il est nécessaire d'envisager la création d'un jardin de plantes médicinales pour sauvegarder les espèces menacées de disparition.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des populations et autorités concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles ;
3. Information et sensibilisation des groupes cibles ;
4. Enquêtes et identification des espèces menacées ;
5. Identification du site et aménagement du jardin ;
6. Elaboration et mise en œuvre d'un programme national de recherche sur les plantes médicinales ;
7. Suivi et évaluation des résultats.

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des populations et autorités concernées	80	30	20	10	10	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles	15	10	5	0	0	0
3	Information et sensibilisation des groupes cibles	15	10	5	0	0	0
4	Enquêtes et identification des espèces menacées	60	30	15	5	5	5
5	Identification du site et aménagement du jardin	150	20	80	30	10	10
6	Elaboration et mise en œuvre d'un programme national de recherche sur les plantes médicinales	30	5	5	10	5	5
7	Suivi et évaluation des résultats	10	0	0	0	0	10
Total		360	105	130	55	30	40

8.7 PROJET N°57 : APPUI À LA VULGARISATION DU BIOGAZ EN MOYENNE ET HAUTE GUINÉE

Priorité : Promouvoir l'utilisation de la biomasse comme une source d'énergie secondaire renouvelable

Titre : Appui à la vulgarisation du biogaz en Moyenne et Haute Guinée

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Energie

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de la Communication et de la Culture, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 530 000 US \$

Financement extérieur : 477 000 \$ US

Contrepartie nationale : 53 000 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 10,11,12, 13, 14

Objectifs :

- Assurer la production de l'énergie domestique à faible coût ;
- Réduire la coupe abusive du bois ;
- Améliorer la qualité de vie des populations rurales ;
- Promouvoir la fertilisation des espaces maraîchers par les effluents de biodigesteurs.

Justification :

En Guinée le bois énergie et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergies dont les productions annuelles se situaient respectivement à 6 975 000 m³ et 80 593 000 m³ en 1998. A cela s'ajoute la coupe du bois d'œuvre pour les besoins locaux et surtout pour l'exportation.

La Haute Guinée et la Moyenne Guinée sont de grandes régions d'élevage de bovins, d'ovins et de caprins. Les déchets d'animaux peuvent être employés pour la production de biogaz utilisé comme

combustible pour le chauffage et pour l'éclairage en zone rurale, en lieu et place du bois ou du charbon de bois.

L'utilisation du biogaz en zone rurale limiterait sensiblement la coupe du bois pour des fins énergétiques. Aussi, les effluents issus du biodigesteur qui sont un excellent engrais organique serviraient à fertiliser les cultures de proximité des habitations telles les cultures maraîchères.

La Moyenne et la Haute Guinée qui sont les deux régions les plus dégradées du pays, comptent respectivement 40 et 38 % de la population bovine de la Guinée estimée à 2 187 506 têtes en 1995, se prêteraient bien à la vulgarisation et à la diffusion de cette technique grâce à l'abondance de la matière première (herbe et bouse de vache). La vulgarisation de la production du biogaz contribuerait aussi largement à limiter la déforestation pour l'approvisionnement en bois énergie et en charbon de bois et à favoriser la régénération de leurs écosystèmes et la conservation de la diversité biologique.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles ;
3. Information, sensibilisation et formation des populations et autorités concernées
4. Identification des sites et implantation des biodigesteurs ;
5. Suivi évaluation et diffusion des résultats.

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	80	40	10	10	10	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles	15	10	5	0	0	0
3	Information, sensibilisation et formation des populations et autorités concernées	10	5	5	0	0	0
4	Identification des sites et implantation des biodigesteurs	400	100	100	100	50	50
5	Suivi et évaluation et diffusion des résultats .	25	0	0	0	10	15
Total		530	155	120	110	70	75

8.8 PROJET N°58 : CRÉATION D'UNITÉS PILOTES DE SÉCHAGE ET DE TRANSFORMATION DE FRUITS, LÉGUMES ET TUBERCULES À KINDIA, PITA, KANKAN ET N'ZÉRÉKORÉ ET APPUI À LA VULGARISATION DE LA TECHNIQUE AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS DE BASE

Priorité : Créer des unités de transformation des fruits et légumes

Titre : Création d'unités pilotes de séchage de fruits et légumes à Kindia, Pita, Kankan et N'zérékoré et appui à la vulgarisation de la technique au niveau des communautés de base

Organisme Responsable : Ministère des Affaires Sociales, Promotion Féminine et Enfance.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère des Transport et Travaux Publics, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 375 000 \$US

Financement extérieur : 337 500 \$US

Contrepartie nationale : 37 500 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 10,11,12, 13,

Objectifs :

- Réduire les pertes poste récolte en fruits et légumes ;
- Introduction et initiation des populations rurales à la technique de séchage solaire ;
- Etendre le temps de consommation des fruits et légumes ;
- Créer de l'emploi ;
- Relever le niveau des revenus des populations rurales.

Justification :

La production de fruits et légumes est très développée en Guinée. Cependant, il existe dans chaque région naturelle des zones bien connues pour des productions d'une ou d'espèces bien déterminées de fruitiers ou de légumes. On peut noter par exemple:

- Kindia en Guinée Maritime pour la production de mangue, de banane et d'ananas ;
- Pita en Moyenne Guinée, pour la production de pomme de terre, de patate et taro ;
- Kankan, en Haute Guinée, pour la production de la mangue, d'igname et de manioc;
- N'zérékoré, en Guinée Forestière, pour la production de banane plantain, manioc et cola.

Par manque d'unités industrielles de transformation et du fait du faible niveau d'exportation, des quantités considérables de fruits et légumes sont perdues chaque année avec un tribut non négligeable sur le plan financier et en efforts physiques.

La création d'unités pilotes permettrait de vulgariser la technologie de séchage de fruits, légumes et tubercules au niveau des populations, permettant ainsi de se départir de la consommation locale purement saisonnière, de contribuer à l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, mais aussi de favoriser l'exportation sous de nouvelles formes et de contribuer à la lutte contre la pauvreté grâce à de nouvelles sources de recettes.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations;
4. Enquêtes socio-économiques dans les zones concernées;
5. Désenclavement des sites d'implantation ;
6. Implantation des unités de séchage ;
7. Recherche sur les valeurs alimentaires des produits séchés ;
8. Promotion des produits séchés ;
9. Suivi et évaluation des résultats.

Estimation détaillée du coût, (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	80	40	30	10
2	Recueil et analyse des informations disponibles sur la question	10	10	0	0
3	Information et sensibilisation des populations;	15	10	5	0
4	Enquêtes socio-économiques dans les zones concernées;	30	15	15	0
5	Désenclavement des sites d'implantation	80	40	25	15
6	Implantation des unités de séchage	100	50	25	25
7	Recherche sur les valeurs alimentaires des produits séchés	25	10	10	5
8	Promotion des produits séchés	20	0	10	10
9	Evaluation des résultats.	15	0	0	15
Total		375	175	120	80

8.9 PROJET N°59: CRÉATION D'UN CENTRE PILOTE D'ÉLEVAGE D'ESCARGOTS DANS LA PRÉFECTURE DE LOLA

Priorités : Promouvoir et encourager la culture des principales espèces de la diversité biologique

Titre du projet : Création d'un centre pilote d'élevage d'escargots dans la préfecture de Lola

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Élevage

Partenaires nationaux : Ministère chargé de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, ONG compétentes, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Estimation du coût : 500 000 USD

Contre partie : 50 00 USD

Financement Extérieur: 450 000 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 10, 12, 13, 14 et 16

Objectifs :

- Initier les populations de la Guinée Forestière à la technique d'élevage d'escargots ;
- Créer de l'emploi et relever le niveau des revenus des populations concernées ;
- Rehausser le niveau de consommation de protéines animales ;
- Contribuer à la conservation de l'espèce;
- Développer la recherche appliquée ;
- Faciliter l'obtention des coquillages pour la bonification des terres agricoles et du concentré pour la volaille ;
- Contribuer à la valorisation de la médecine traditionnelle.

Justification :

L'escargot qui aujourd'hui fait l'objet d'un commerce intense, entre dans l'alimentation des populations de la Guinée Forestière et est très apprécié. Il constitue une source importante de protéine animale et rentre également dans la pharmacopée où il est utilisé entre autre pour le traitement de l'asthme et l'hémorroïde. En outre, sa coquille sert d'emballage pour les anti-poisons et les anti-vénimeux et est aussi utilisée pour amender les sols acides et dans l'alimentation de la volaille.

De nos jours, l'expansion de l'aménagement des terres hydromorphes qui sont leurs habitats de prédilection et le prélèvement intense occasionnent une raréfaction de l'escargot dans la région concernée et menacent dangereusement la survie de l'espèce.

Stratégie de financement:

Source 1: État (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques dans la zone forestière ;
5. Identification et implantation du centre pilote ;
6. Diffusion des résultats ;
7. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées	150	100	25	25
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;	15	15	0	0
3	Information sensibilisation et formation des populations concernées	55	0	35	20
4	Enquêtes socio-économiques dans la zone forestière	35	25	10	0
5	Identification et implantation du centre pilote	150	40	80	30
6	Diffusion des résultats	70	0	20	50
7	Suivi et évaluation	25	0	10	15
Total		500	180	180	140

8.10 PROJET N°60 : AMÉLIORATION DU RENDEMENT DE LA MÉTHODE TRADITIONNELLE DE CARBONISATION EN BASSE GUINÉE

Priorités : Améliorer le système de carbonisation

Titre du projet : Amélioration du rendement de la méthode traditionnelle de carbonisation en Basse Guinée

Organisme Responsable : Ministère chargé des Eaux et Forêts

Partenaires nationaux : Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Ministère chargé de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Communautés locales, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Estimation du coût : 310 000 \$US

Contre partie : 31 000 \$ US

Financement Extérieur: 279 000 \$US

Durée : 2 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 8, 10

Objectifs :

- Améliorer les méthodes de carbonisation;
- Augmenter le rendement de la technique traditionnelle de carbonisation;
- Relever le niveau des revenus des charbonniers ;
- Amoindrir les prélèvements de bois et contribuer à la conservation de l'écosystème forestier.

Justification :

L'usage du bois de feu et du charbon de bois représente plus de 90% de la consommation énergétique nationale. Cette énergie traditionnelle demeurera longtemps l'énergie au foyer pour les familles guinéennes. C'est un fléau non négligeable, répandu surtout dans les Préfectures qui avoisinent Conakry

à savoir: Boffa, Fria, Dubréka, Coyah, Forécariah et Kindia. Très dommageable à la biomasse, elle fait l'objet de grande spéculation dont Conakry est fortement tributaire. Pour l'obtention du charbon de bois aucune espèce végétale n'est épargnée.

Il faut préciser que l'activité de carbonisation inscrit aujourd'hui à son palmarès de nombreux acteurs et ce nombre ne cesse de grossir pour répondre à une demande galopante de charbon de bois. En plus il faut noter que le rendement des fours traditionnels en charbon est médiocre, ce qui fait de la carbonisation une menace réelle pour la survie de la diversité biologique, notamment végétale.

L'amélioration du rendement de la technique de carbonisation permettrait de satisfaire à la demande tout en réduisant l'impact sur la biomasse végétale et favoriserait la conservation des écosystèmes qui font objet des prélèvements pour la carbonisation.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Enquêtes socio-économiques ;
4. Information, sensibilisation et formation des populations concernées ;
5. Implantation des fours améliorés ;
6. Suivi et évaluation ;
7. Diffusion des résultats au niveau des autres Préfectures..

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées	80	30	25	25
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;	15	15	0	0
3	Enquêtes socio-économiques	35	20	10	5
4	Information, sensibilisation et formation des populations concernées	45	15	15	15
5	Identification du site et implantation du Centre pilote	70	50	20	0
6	Evaluation des résultats	15	0	5	10
7	Diffusion des résultats dans les autres Préfectures	50	0	25	25
Total		310	130	100	80

8.11 PROJET N°61: RÉHABILITATION DU VILLAGE ARTISANAL DE N'ZÉRÉKORÉ

Priorités: Créer des villages artisanaux pour des fins touristiques

Titre du projet : Réhabilitation du Village Artisanal de N'zérékoré.

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Artisanat

Partenaires nationaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Administration du Territoire de la Décentralisation et de la Sécurité, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Communication , ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED , ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif: 240 000 \$US

Financement Extérieur: 216 000 \$US

Contre partie nationale: 24 000 \$US

Durée : 2 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18

Objectifs :

- Promouvoir les pratiques artisanales durables;
- Faire la Promotion du Tourisme;
- Renforcer la surveillance de l'exploitation des éléments constitutifs de la diversité biologique ;
- Créer de l'emploi ;
- Relever le niveau des revenus des populations concernées.

Justification :

Implanté en 1987, dans un périmètre reboisé de 10 hectares, en plein cœur de la Commune urbaine de N'zérékoré sur l'axe N'zérékoré–Macenta, le village artisanal a connu la construction de 7 cases représentant les 7 préfectures de la Région Naturelle de la Guinée Forestière et une maison pour la Direction du Centre. Ce Centre qui était très florissant avait accueilli les meilleurs artisans des sept

Préfectures de la région et a de son temps abrité deux foires artisanales qui ont couvert les gammes riches et variées de la raphiaterie, de la teinture, de la décoration, de la broderie, de la sculpture, du bambou chinois et du rotin.

Malheureusement ce centre qui pourtant a longtemps contribué à la valorisation de la diversité biologique et à la promotion du tourisme dans la région forestière se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation inquiétant. La reprise de ce Centre et le soutien que l'on apporterait aux artisans pourraient ouvrir la voie à des formes d'exploitation durables des ressources biologiques.

Contribuer à l'expansion économique locale notamment par le développement de l'artisanat et la promotion du tourisme encouragerait la population à participer à la conservation de la diversité biologique et à la protection des ressources biologiques.

Il est important d'explorer et de valoriser le savoir faire local sur les ressources biologiques et de l'ouvrir aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Le développement généré par la valorisation du génie et l'habileté traditionnels permettra d'optimiser la participation de toute la population à la conservation de la diversité biologique et au développement économique de la Guinée.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques de la Guinée Forestière ;
5. Rénovation et extension des infrastructures existantes;
6. Développement et promotion du Village artisanal;
7. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITES	COÛT TOTAL	ANNÉES	
			2001	2002
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées	20	10	10
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;	4	4	0
3	Information et sensibilisation des populations concernées	6	4	2
4	Enquêtes socio-économiques de la Guinée Forestière	15	10	5
5	Rénovation et extension des infrastructures existantes	150	100	50
6	Développement et promotion du Village artisanal	30	10	20
7	Evaluation	15	0	15
Total		240	102	102

8.12 PROJET N°62: AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DE PRODUCTION DE MIEL EN HAUTE GUINÉE

Priorités Remplacer progressivement les pratiques agro - pastorales et de pêche inappropriées par des pratiques écologiquement durables

Titre: Amélioration de la pratique traditionnelle de production de miel en Haute Guinée

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Elevage

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, Ministère de l'Administration du Territoire de la décentralisation et de la Sécurité, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Artisanat, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Communication, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECL, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 290 000 \$US

Financement Extérieur: 161000 \$US

Contre partie : 29 000 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 16

Objectifs :

- Améliorer les techniques traditionnelles de production du miel;
- Réduire les impacts négatifs induits par la production traditionnelle de miel sur l'environnement ;
- Améliorer le rendement et la qualité du miel;
- Améliorer la santé des populations ;
- Créer de l'emploi ;
- Relever le niveau des revenus des populations concernées.

Justification:

Le miel joue un rôle important dans l'alimentation et la santé des populations de la Haute Guinée. Pour une bonne période de l'année il se substitue à la consommation du sucre. En pharmacopée, il est utilisé dans le traitement de la gastrite, des brûlures de la peau, dans la limitation des naissances etc. Aussi la

cire obtenue du processus de production est très sollicitée sur le marché national et international. Il faut noter également que les abeilles exercent une action bénéfique à l'agriculture par la pollinisation qui améliore la production agricole.

Cependant, le système traditionnel de production du miel utilise le feu pour la récolte, ce qui occasionne non seulement la mort des abeilles mais très souvent des échappées qui incendient la brousse et bien de fois les habitations. En outre, les ruches traditionnelles sont faites de bambou ou d'écorce d'arbres, notamment du "*Daniellia oliveri*" qui du reste sont ainsi menacés de disparition suite à l'intensité du prélèvement par coupe ou par écorçage.

L'ampleur du désastre écologique occasionné par la méthode traditionnelle de production du miel et le maigre rendement de la technique utilisée commandent l'amélioration de cette technique par l'introduction de nouvelles méthodes respectueuses de l'environnement et permettant la sécurisation de l'apiculteur tout en garantissant la quantité et la qualité du produit récolté.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc.)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques dans la région concernée ;
5. Implantation d'un centre de formation et de traitement du miel ;
6. Organisation et formation de groupements d'apiculteurs ;
7. Promotion de l'apiculture améliorée ;
8. Suivi et évaluation.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	80	60	20	0
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;	15	10	5	0
3	Information et sensibilisation des populations concernées	25	15	10	0
4	Enquêtes socio-économiques dans la région concernée	10	8	2	0
5	Implantation d'un centre de formation et de traitement du miel.	75	50	25	0
6	Organisation et formation de groupements d'apiculteurs	25	15	10	0
6	Promotion de l'apiculture améliorée	50	10	20	20
7	Suivi et Evaluation des résultats	10	0	0	10
Total		290	168	92	30

8.13 PROJET N°63: VULGARISATION DES MICRO-TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Priorités : Promotion des énergies alternatives

Titre: vulgarisation des micro-technologies de l'énergies solaire

Organisme responsable : Volontaires Guinéens pour l'Environnement «VGE »

Partenaires nationaux : Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de l'Administration du Territoire de la décentralisation et de la Sécurité, Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Artisanat, Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Communication, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 490 000 \$US

Financement Extérieur: 441 000 \$US

Contre partie : 49 000 \$US

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17

Objectifs :

- Promouvoir l'énergie alternative;
- Limiter la déforestation ;
- Développer des micro-entreprises en réseau autour des aires protégées et des zones fragilisées ;
- Améliorer la santé des populations ;
- Créer de l'emploi ;
- Relever le niveau des revenus.

Justification:

Le projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la déforestation particulièrement dramatique en Guinée. Depuis quelques années, on commence à s'inquiéter de la désertification liée au pillage des forêts. Dès 1990, on estime à 15 millions d'hectares en moins chaque année. L'augmentation de la population ne fera qu'accentuer ce problème.

Le Ministère du Plan estimait en 1998 la consommation totale du bois des ménages en Guinée à 4,7 millions de tonnes de bois par an, y comprises les quantités nécessaires pour la production de charbon de bois. Ce qui représente le produit d'une déforestation importante avec tout son corollaire de destruction de la diversité biologique.

En plus cette dégradation induite, le bois énergie représente au foyer une source de pollution à la fumée qui fait avaler à chaque femme ménagère une quantité de fumée équivalent à celle émise par un paquet de cigarette par jour selon l'OMS.

Pour une solution à cette situation, les autres sources d'énergie ne sont pas à la portée de nos populations, à l'exemple de l'énergie électrique ou du gaz; En effet pour s'en convaincre il suffit de comparer le prix d'une bouteille de gaz ou d'un kilowatt heure, au revenu moyen de nos citoyens.

Le four solaire qui utilise une énergie naturelle gratuite est certainement un outil précieux dont l'adoption favorise la réduction de la déforestation et l'amélioration de la santé des ménagères.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et technique des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question ;
3. Information et sensibilisation des populations concernées ;
4. Enquêtes socio-économiques
5. Implantation d'un centre de production d'équipements solaires
6. Promotion de l'énergie solaire
7. Suivi et évaluation

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	COÛT TOTAL	ANNÉES		
			2001	2002	2003
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées	250	150	80	20
2	Recueil et analyse des données et informations disponibles sur la question	10	10	0	0
3	Information, formation et sensibilisation des populations concernées	50	25	15	10
4	Enquêtes socio-économiques	15	15	0	0
5	Implantation d'un centre de production d'équipements solaires	100	65	20	15
6	Promotion de l'énergie solaire	50	0	25	25
7	Evaluation des résultats	15	0	0	15
Total		490	265	140	85

IX. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

9.1 PROJET N°64 : **CRÉATION D'UN BUREAU NATIONAL DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DES PLANS D'ACTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (BNC/MO- SPADB)**

Priorité : Appuyer la mise en place d'un mécanisme national de coordination et d'échange d'informations sur les connaissances d'ordres scientifique, technique, socio-économique et culturel en matière de diversité biologique

Titre : Appui institutionnel au BNC/MO de la Stratégie Nationale et des Plans d'Action sur la diversité biologique

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement.

Partenaires nationaux : Toutes les structures publiques et privées concernées et les ONG compétentes en la matière

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 1 095 000 \$US

Financement extérieur : 985 500 \$US

Contrepartie nationale : 109 500 \$US

Délais d'Exécution : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Article de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Objectifs :

- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action;
- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion des informations;
- Faciliter la concertation entre les différentes institutions concernées;
- Faciliter la mise en œuvre des dispositions de la convention;
- Promouvoir et encourager la coopération sous régionale, régionale et internationale.

Justification :

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale et des Plans d'Action à caractère multisectoriel nécessite la mise en place d'une structure de coordination. Pour assurer correctement la mission qui lui est dévolue, cette structure a besoin d'appuis techniques, matériels, scientifiques et juridiques. La structure pourra élaborer un plan d'affaire qui lui permettra de tendre à une certaine semi-autonomie financière à long terme. Cette structure de coordination veillera à ce que les objectifs visés par les différents projets aient des impacts réels sur l'amélioration des conditions de travail des femmes, des jeunes et des catégories des déshérités. Cet Organisme aura pour mission de:

- veiller à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Guinée, d'autres Conventions, Traités et Accords connexes etc ;
- fournir aux spécialistes des informations utiles en diversité biologique;
- sensibiliser le grand public à travers les publications et expositions de collections, de spécimens, films documentaires et autres ;
- créer et entretenir une base de données pour la conservation et la gestion des ressources naturelles ainsi que sur la biotechnologie ;
- publier les travaux de recherche et de vulgarisation sur la diversité biologique ;
- d'être au service des décideurs, industriels, scientifiques, organisations environnementales ;
- d'agir à titre d'intermédiaire entre les utilisateurs et les fournisseurs de l'information sur la diversité biologique ;
- promouvoir la collaboration avec les organisations et institutions similaires ou intervenant dans le domaine de la biodiversité ;
- faire office de point focal du réseau constitué par toutes les agences nationales publiques et privées impliquées à la conservation ou dans la mise en valeur de la diversité biologique ;
- susciter la prise de mesures pour un développement durable qui signifiera considération de la vie comme un tout pour un monde meilleur (Point 8 de la déclaration des ONG à Rio).

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé (mise à contribution des Sociétés Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Création de l'organisme et mise à sa disposition d'outils pour l'exécution correcte de sa mission ;
2. Création et entretien d'une banque de données et d'informations sur la diversité biologique ;
3. Publication des résultats des travaux sur la diversité biologique;
4. Vulgarisation des connaissances sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;
5. Promotion de la formation et de la spécialisation ;
6. Sensibilisation du grand public à travers des publications, des expositions de collections et de spécimens, des projections de films documentaires et autres ;
7. Renforcement de la collaboration entre les organisations et institutions ou intervenants dans le domaine de la biodiversité ;
8. Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

Estimation du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Création de l'organisme et mise à sa disposition d'outils pour l'exécution correcte de sa mission ;	275	275	0	0	0	0
2	Création et entretien d'une banque de données et d'informations sur la diversité biologique ;	60	20	10	10	10	10
3	Publication des résultats des travaux sur la diversité biologique;	40	0	0	10	15	15
4	Vulgarisation des connaissances sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;	75	15	15	15	15	15
5	Promotion de la formation et de la spécialisation	250	50	50	50	50	50
6	Sensibilisation du grand public à travers des publications, des expositions de collections et de spécimens, des projections de films documentaires et autres.	50	25	25	0	0	0
7	Renforcement de la collaboration entre les organisations et institutions ou intervenants dans le domaine de la diversité biologique.	95	20	20	20	20	15
8	Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale	250	50	50	50	50	50
Total		1095	455	170	155	160	155

**9.2 PROJET N°65 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES
POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE
L'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES**

Priorité : Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

Titre : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources.

Organisme Responsable: Ministère chargé de l'Environnement.

Partenaires Nationaux : Toutes les structures publiques et privées concernées et les ONG compétentes en la matière

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, TZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CÉCI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimé : 3 545 000 \$US

Financement extérieur : 3 190 500 \$US

Contrepartie nationale : 354 500 \$US

Délais d'Exécution : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Objectif :

- Assurer la formation d'un personnel technique spécialisé dans la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;
- Inverser la pyramide de formation pour corriger la disproportion hiérarchique des effectifs;
- Doter les services concernés en personnel suffisant et qualifié ;
- Développer les capacités d'intervention des services concernés ;
- Faciliter la mise en œuvre concertée et coordonnée des politiques et programmes de gestion des ressources biologiques;
- Favoriser la communication entre les services centraux et décentralisés des institutions impliquées ;
- Favoriser la création, la gestion de bases de données et l'échange d'informations ;
- Faciliter la diffusion de l'information.

Justification :

En Guinée, plusieurs institutions sont impliquées dans la gestion des ressources biologiques. Toutes ces institutions ont besoin d'un appui pour le renforcement de leurs capacités humaines, matérielles et financières. Les équipements que possèdent les structures en charge de la diversité biologique sont dans la majorité des cas trop vétustes ou trop insuffisants. Leurs capacités d'intervention sont faibles, ce qui ne favorisent pas une mise en œuvre concertée et coordonnée des politiques et programmes de gestion des ressources biologiques.

La faiblesse des moyens ne favorise pas la création et la gestion de bases de données qui pourraient favoriser l'accès à l'information pour tous les utilisateurs. Les services ont des difficultés de s'acquitter des tâches qui leurs sont dévolues. Les raisons fondamentales sont que les budgets de fonctionnement de ces services techniques sont généralement insuffisants. Cette contrainte financière limite considérablement les pouvoirs d'action, notamment sur le terrain où se trouve la diversité biologique.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des tâches à accomplir, les effectifs actuels des services chargés de l'environnement en général et de la gestion des ressources biologiques en particulier, sont nettement insuffisants et manquent de qualification requise. Or, les nombreuses tâches d'identification, d'inventaire, de contrôle, d'inspection, de surveillance, d'enquête, d'étude, d'analyse, de suivi, de police, etc... confiées à ces services requièrent des effectifs plus importants et mieux qualifiés.

Sur le plan de la qualification, le besoin est encore plus pressant. En effet, il est très rare qu'un cadre chargé d'un programme de gestion des ressources biologiques ait la spécialité requise. Certes, il existe des ingénieurs, des juristes, et quelques techniciens dans les services, mais, ceux-ci manquent de qualification spécifique dans le domaine de l'environnement et des ressources biologiques en particulier. Il est aussi à noter qu'il y a présentement une inadéquation entre les profils de formation et les besoins de conservation de la diversité biologique.

La formation spécialisée appliquée aux domaines de la diversité biologique est nouvelle et ne couvre pas tous les aspects. En outre, la pyramide de formation est inversée, il y a beaucoup plus de cadres supérieurs ou d'agents de conception que d'agents d'exécution, ce qui ne favorise pas une bonne exécution des programmes.

C'est pour toutes ces raisons, qu'il est absolument nécessaire que des efforts importants soient déployés pour renforcer les capacités des structures concernées et développer les pouvoirs d'action de leur personnel.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Inventaire des besoins en ressources humaines et des qualifications ainsi que des moyens matériels requis pour un fonctionnement correcte des institutions chargées de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources ;
2. Identification des lacunes concernant les données et aptitudes techniques ;
3. Mise à la disposition des institutions de matériels et équipements de travail adéquats ;

4. Mise à niveau du personnel en activité pour accroître les capacités d'utilisation des techniques et technologies nouvelles dans les domaines de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources ;
5. Renforcement des capacités des institutions de formation de spécialistes en sciences de l'environnement ;
6. Amélioration des programmes d'enseignement pour la prise en charge des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources ;
7. Création d'un réseau national d'échange de données et informations sur la diversité biologique ;
8. Développement d'un cadre de coopération régionale et internationale pour la formation de spécialistes dans les domaines de la diversité biologique ;
9. Appui à la prise de décision ;
10. Suivi et évaluation du projet.

Estimation du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Inventaire des besoins en ressources humaines et des qualifications ainsi que des moyens matériels requis;	50	50	0	0	0	0
2	Identification des lacunes concernant les données et aptitudes techniques	25	25	0	0	0	0
3	Mise à la disposition des institutions de matériels et équipements de travail adéquats	850	250	200	200	150	50
4	Mise à niveau du personnel en activité	350	125	75	50	50	50
5	Renforcement des capacités des institutions de formation de spécialistes en sciences de l'environnement	900	300	200	200	100	100
6	Amélioration des programmes d'enseignement pour la prise en charge des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources	75	40	35	0	0	0
7	Création d'un réseau national d'échange de données et informations sur la diversité biologique	500	200	150	100	25	25
8	Développement d'un cadre de coopération régionale et internationale pour la formation de spécialistes dans les domaines de la diversité biologique ;	150	50	50	25	25	0
9	Appui à la prise de décision	125	75	50	0	0	0
10	Suivi et évaluation du projet	70	0	0	35	0	35
	Total	3545	1115	910	760	450	310

9.3 PROJET N°66: ADAPTATION DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL AUX IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE L'UTILISATION DURABLE DE SES ÉLÉMENTS

Priorité : Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants

Titre : Adaptation du cadre juridique national aux impératifs de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement.

Partenaires Nationaux : Toutes les structure publiques et privées concernées et ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 375 000 \$ US

Financement extérieur : 337 500 \$ US

Contrepartie nationale : 37 500 \$ US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6,8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19

Objectifs :

- Corriger les divergences observées entre les dispositions du code de l'environnement et les textes juridiques sectoriels;
- Harmoniser les dispositions des textes sectoriels applicables à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources biologiques ;
- Combler les lacunes juridiques en matière de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources ;
- Ériger le code de l'environnement en une loi cadre sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Justification :

Le cadre juridique guinéen en matière de gestion des ressources naturelles est bien pourvu. Des efforts de coordination ont été fournis dans la production normative depuis l'adoption du code de l'environnement. Mais chaque fois qu'il faut d'élaborer un nouveau texte dans les domaines connexes, les discordances ne manquent pas.

Dans certains cas, c'est tout à fait consciemment que le législateur s'est démarqué par rapport à une disposition précise d'un texte antérieur parce qu'il a jugé préférable d'y déroger en l'espèce. Dans d'autres cas des divergences ont sans doute résulté de circonstances fortuites, en partie parce que les mécanismes de coordination et de concertation existants n'ont pas toujours été pleinement mis à contribution.

L'analyse de ce cadre juridique montre qu'il existe actuellement de nombreux textes relatifs à la gestion de l'environnement en général et aux ressources biologiques en particulier. Mais l'œuvre du législateur, si appréciable qu'elle soit, n'est pas pour autant achevée car à côté des acquis appréciables, il reste des vides juridiques à combler. Le vécu quotidien révèle des faits inédits que le législateur n'a pas initialement envisagés. Et même si on se limite aux seuls cas pour lesquels le législateur a explicitement prévu une intervention du pouvoir réglementaire, on se rend compte que les décrets, arrêtés et autres décisions administratives qui restent encore à prendre sont extrêmement nombreux.

Il est donc nécessaire que des efforts soient dirigés dans le sens d'une harmonisation de l'ensemble de textes juridiques applicables aux ressources naturelles en général et à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments en particulier.

Le code guinéen de protection et de mise en valeur de l'environnement a été promulgué en 1987 par l'ordonnance N° 045/ PRG/ 87 du 28 mai 1987. Dans l'esprit du législateur de 1987, ce texte est un cadre normatif de portée générale dont la mise en œuvre requiert l'adoption de toute une série de textes d'application à caractère sectoriel et de valeur juridique inférieure. Les textes pris par après, notamment ceux se rapportant à l'eau, aux forêts, au sol, à la faune, à la pêche, au tourisme, devraient être considérés comme des mesures d'applications des différents domaines couverts par les dispositions du code de l'environnement, conformément à ses articles 17, 26, 38, 50, 56, 73, 76, 83, 86 et 88 et pris par décrets. Cependant, les rédacteurs de ces textes ont estimé, à juste titre d'ailleurs, que des patrimoines nationaux aussi importants que les forêts, l'eau, la terre, la faune etc..., devraient être régis par des textes législatifs et non réglementaires. En conséquence, le code de l'environnement et ses textes d'application ont la même valeur juridique et cet état de fait rend leur interprétation difficile. C'est pourquoi, faire du code de l'environnement une loi cadre est devenu une nécessité. Il s'avère donc indispensable de finaliser la construction juridique entreprise par le législateur.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités :

1. Renforcement des capacités humaines des structures concernées ;
2. Recueil et analyse des textes juridiques sur l'environnement en général et à la diversité biologique en particulier pour l'harmonisation de leurs dispositions ;
3. Information et sensibilisation des structures concernées ;
4. Élaboration des textes juridiques manquants;
5. Ateliers régionaux et nationaux de validation des projets de texte ;
6. Soumission des textes au législatif et à l'exécutif pour adoption et signature ;
7. Suivi et évaluation du projet.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines des structures concernées ;	65	30	10	10	10	5
2	Recueil et analyse des textes juridiques sur l'environnement en général et à la diversité biologique en particulier pour l'harmonisation de leurs dispositions ;	50	30	20	0	0	0
3	Information et sensibilisation des structures concernées	35	15	15	5	0	0
4	Elaboration des textes juridiques manquants;	150	10	70	70	0	0
5	Ateliers régionaux et nationaux de validation des projets de texte	40	0	20	20	0	0
6	Soumission des textes au législatif et à l'exécutif pour adoption	20	0	0	20	0	0
7	Suivi et évaluation du projet	15	0	0	0	0	15
Total		375	85	135	125	10	20

9.4 PROJET N°67: ÉLABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE NATIONAL SUR LA BIOSÉCURITÉ ET PROMOTION DE LA RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE

Priorité : Développer des règles administratives et juridiques appropriées pour la production, l'importation et l'utilisation des organismes vivants génétiquement modifiés et produits dérivés

Titre : Elaboration d'un cadre juridique national sur la biosécurité et promotion de la recherche en biotechnologie

Organisme responsable: Ministère chargé de l'Environnement.

Partenaires Nationaux : Toutes les structures publiques et privées concernées et ONG compétentes en la matière, Communautés locales..

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA -Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECl, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 465 000 \$US

Financement extérieur : 418 500 \$US

Contrepartie nationale : 46 500 \$US

Durée : 5 ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Objectifs :

- Développer la recherche biotechnologique en faveur de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments ;
- Développer des mécanismes pour la coopération, le transfert de technologies et le partage des avantages ;
- Contrôler l'introduction dans le territoire national des organismes vivants modifiés ;
- Veiller à la manipulation sans danger des organismes génétiquement modifiés.

Justification

La biotechnologie a un grand potentiel pour fournir à l'humanité des solutions permettant non seulement de répondre aux besoins des populations, mais aussi d'augmenter la vitalité des ressources biologiques. Cependant la manipulation des organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne comporte certainement des risques potentiels liés à leur production, à leur transfert, à leur manutention et à leur utilisation.

Afin d'assurer la sécurité dans l'application de la biotechnologie et minimiser les risques qui peuvent avoir des effets défavorables, non seulement sur la diversité biologique mais aussi sur la santé de l'homme et de l'environnement, chaque pays a besoin d'un cadre juridique approprié.

La Guinée en ratifiant la convention sur la biodiversité, s'est engagée à mettre en œuvre les dispositions de l'article 19 de la convention relative à la mise en place d'un cadre de biosécurité et de répartition des avantages qui en découlent. Il se trouve qu'en Guinée, la notion de biosécurité est très récente, bien qu'elle exprime aujourd'hui la préoccupation des scientifiques et des décideurs. Cet état de fait justifie la nécessité de mettre en place un cadre juridique sur la biosécurité pour garantir les bonnes conditions de production, de transfert, de manipulation, d'utilisation et de stockage des OVM et produits dérivés qui peuvent transiter par notre pays ou être produits ou introduits pour les besoins de développement.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc..)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales..)

Activités:

1. Enquêtes socio-économiques sur l'utilisation de la biotechnologie ;
2. Information et sensibilisation des populations et décideurs ;
3. Élaboration des projets de textes juridiques sur la biosécurité ;
4. Ateliers régionaux et nationaux de validation des projets de texte ;
5. Soumission des textes au législatif et à l'exécutif pour approbation ;
6. Promotion de la recherche en matière de biotechnologies ;
7. Mise en place de procédures appropriées d'évaluation et de gestion des risques liés à la manipulation des organismes vivants modifiés ;
8. Suivi et évaluation du projet.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût Total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Enquêtes socio-économiques sur l'utilisation de la biotechnologie ;	20	20	0	0	0	0
2	Information et sensibilisation des populations et des décideurs.	15	5	5	5	0	0
3	Elaboration des projets de textes juridiques sur la biosécurité	30	20	10	0	0	0
4	Ateliers régionaux et national de validation des projets de texte	30	20	10	0	0	0
5	Soumission des textes au législatif et à l'exécutif pour approbation	5	0	5	0	0	0
6	Promotion de la recherche en matière de biotechnologies	250	50	50	50	50	50
7	Mise en place de procédures et moyens appropriés d'évaluation et de gestion des risques	100	40	15	15	15	15
8	Suivi et évaluation du projet	15	0	0	7	0	8
Total		465	155	95	77	65	73

9.5 PROJET N°68: DIFFUSION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET DES TEXTES JURIDIQUES NATIONAUX LIÉS À LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES

Priorité : Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants

Titre : Diffusion des Conventions internationales et des textes juridiques nationaux liés à la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

Organisme Responsable : Ministère chargé de l'Environnement.

Partenaires Nationaux : Toutes les structures publiques et privées concernées et les ONG compétentes en la matière, Communautés locales.

Partenaires extérieurs potentiels

Partenaires Techniques et Scientifiques: FAO, PNUE, UICN, WWF, GTZ, UNESCO, IRD, CNUCED, ACCT, UICN, CRDI, CECA, ONG compétentes en la matière

Partenaires Financiers: FEM, PNUD, FEMF, USAID, BAB, FIDA, CFD, JICA, ACDI, BID, UE, DANIDA, Banque Mondiale, BADEA, CRDI, KFW, FIDA, Coopération Française, KUPRI, SHELL, MOBIL, TOTAL, ELF, SGP, AIR France, Fondations, ONG compétentes en la matière (ADRA - Guinée, Aide et Action, AFVP, Plan Guinée, CECI, MSF/Belgique, OIC, etc.)

Coût estimatif : 770 000 \$US

Financement extérieur : 693 000 \$US

Contrepartie nationale : 77 000 \$US

Durée : 5ans

Date de démarrage : 2001

Articles de la Convention: 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19

Objectifs :

- Informer, et sensibiliser les décideurs et le grand public sur le contenu et l'importance des Conventions internationales et du cadre juridique national liés à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources ;
- Outiller les différents intervenants dans le processus de diffusion et d'éducation des populations en matière d'environnement, de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources ;
- Favoriser un mouvement d'ensemble national en faveur de la conservation de la diversité biologique et de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources biologiques ;
- Faciliter le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources.

Justification :

Le gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, d'instaurer la sécurité alimentaire, de restaurer l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale. À cet effet l'État s'est désengagé du secteur économique au profit du privé, il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des régions, préfectures et communautés rurales engagé sur la voie des reformes économiques, structurelles, à économie libérale pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées.

La Guinée dispose d'un cadre juridique qui régit l'exploitation des ressources naturelles et est Partie à la Convention sur la Diversité biologique et bien d'autres Conventions qui y sont liées.

La mise en œuvre correcte de ces instruments juridiques nécessite que décideurs et acteurs soient suffisamment informés de leur contenu et de leur importance. Cependant, il est à remarquer que si le cadre juridique pour la gestion des ressources biologiques est bien riche en textes, leur application reste à désirer, faute d'une large diffusion auprès des décideurs et des utilisateurs. En effet, bon nombre d'utilisateurs ignorent l'existence des textes régissant leurs domaines d'activité et ceux qui le savent ne peuvent en disposer du fait de l'insuffisance du nombre d'exemplaires.

L'objectif visé n'est donc pas encore atteint car le contenu des textes est ignoré par beaucoup de décideurs, les acteurs économiques et les populations. Par conséquent, Il faut multiplier ces textes en nombre suffisant et procéder à une large diffusion de leur contenu.

Stratégie de financement:

Source 1:Etat (mise à contribution le BND et les différents fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles (Fonds Forestier, Fonds Minier, Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, ONG nationales etc.)

Source 2: Secteur Privé, Sociétés (Pétrolières, Maritimes, Minières, Industrielles, Commerciales etc..)

Source 3: Financement d'origine externe (Fonds pour l'Environnement Mondial. Bailleurs de Fonds, Fondations, ONG internationales.)

Activités:

1. Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;
2. Recueil des informations disponibles sur la question ;
3. Traduction dans les principales langues nationales les dispositions pertinentes des textes ;
4. Édition et diffusion des textes juridiques ;
5. Conception de mécanismes appropriés pour l'implication de tous les acteurs concernés par la vulgarisation des textes ;
6. Organisation des ateliers d'information sur le contenu des textes juridiques ;
7. Réhabilitation du journal de l'environnement, dynamisation et décentralisation de l'émission "**Protégeons notre environnement**" au niveau des Radios rurales ;
8. Suivi et évaluation du projet.

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITÉS	Coût total	ANNÉES				
			2001	2002	2003	2004	2005
1	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées ;	75	30	15	10	10	10
2	Recueil des informations disponibles sur la question	30	20	10	0	0	0
3	Traduction dans les principales langues nationales les dispositions pertinentes des textes	125	0	60	50	15	0
4	Edition et diffusion des textes juridiques ;	150	10	50	30	30	30
5	Conception de mécanismes appropriés pour l'implication de tous les acteurs concernés par la vulgarisation des textes	20	10	10	0	0	0
6	Organisation des ateliers d'information sur le contenu des textes juridiques	50	0	0	20	15	15
7	Réhabilitation du journal de l'environnement, dynamisation et décentralisation de l'émission "Protégeons notre environnement" au niveau des Radios rurales	250	50	50	50	50	50
8	Suivi et évaluation du projet	70	0	0	35	0	35
Total		770	120	195	195	120	140

X. BIBLIOGRAPHIE

- Abayomi Sofowora (1996). - Plantes médicinales et médecine traditionnelle d'Afrique. Ed. Karhala. 378 p.
- Altenburg W., Kamp J. V. D., 1991. The ornithological importance of coastal wetlands in Guinea. Rapport 91.02/ICBP study report nr. 47/WIWO report nr. 35, Veenwoudden / Cambridge / Zeist.
- Altenburg W., Kamp J. V. D., 1989 - Étude ornithologique préliminaire de la zone côtière du Nord Ouest de la Guinée WIWO - Report 23, Zeist and ICBP - Report 30 - Cambridge, 61p
- Bah M., 1993 : Gestion des écosystèmes fragiles. Réseau d'aires protégées - Plan d'actions environnementales. Conakry.
- Bah M., et N.F. Loua 1999, Promotion de l'exploitation durable des plantes médicinales en Guinée. Atelier national sur les plantes médicinales et les communautés locales, ENATEF, Mamou, 23 p.
- Bankoungou E.G. (1997) - Monographie du karité.
- Baran E. 1995.- Dynamique spatio-temporelle des peuplements de poissons estuariens en Guinée. Relation avec le milieu abiotique. Thèse et documents microfichés. 236 p
- Barry M.S., M. Dioubaté, A.K. Baldé, M.S. Diallo et A. Diakité, 1999 " Identification, Hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre, marine et côtière et des causes principales des pressions en Haute Guinée" Ministère Mines, Géologie et Environnement, DNE/projet Gui/97/G32/A/1G/99 Stratégie Plan D'action Diversité Biologique/ mai 1999 66p.
- Blasco F. 1991. Les mangroves "in" La Recherche, journal N°231 ; première revue européenne d'information scientifique et technique, pp. 445-452.
- BNUS / PNUD, mai 1993, Le renforcement des capacités pour la gestion des ressources Naturelles 20 pages.
- Bondar A., G. Zouev et 1984. Les ressources de poissons de la Zone Economique Exclusive Guinéenne et les perspectives de leur exploitation ..M . P. E., Conakry – Guinée, 106p.
- Breuil C., D. Greboval J.P. Marquet (1996) Schéma directeur Pêche continentale et Pisciculture, Analyse et Propositions pour le sous-secteur Pêche Continentale FAO Rapport tech N°2 TCP/GUI/4556 Italie, Rome 61 pages.
- Brown M. et B. Wyckoff-Baird, 1992. Programme d'appui à la biodiversité: Projets Intégrés de Conservation de la Nature et le Développement. World Resources Institute, USAID.
- Cacaud P. 1997, Schéma Directeur Pêche et Pisciculture en Guinée / Aspects Institutionnels et Juridiques 61 pages
- Camara S. et al., 1999 Sur les possibilités d'élevage des huîtres sur fond dans la préfecture de Boffa. Bulletin du Centre de Rogbanè N° 14. Décembre 1999 pp 72-78.
- Camara S., Bangoura K., Magassouba M., 1998 - Causes potentielles de la pollution des eaux côtières Guinéennes et stratégies de lutte pour l'assainissement du littoral, Bulletin du CERESCOR N° 12 ; pp. 151 - 157.
- Camara S., Loua F.N, B. Lamou 1998 Projet Plantes Médicinales et Communautés Locales /Guinée : rapport pré-enquête, 32p.

Camille P, 1991, Plan d'action biodiversité de la République de Guinée, 122 p.

Chavance P., Diallo A. et autres, 1997 - Atlas des pêches maritimes en Guinée. ORSTOM- CNSHB, 25p.

Chavance P., Diallo A 1997 -Schéma Directeur et Pisciculture Ressources et Exploitations Halieutiques (document1) FAO 37 p.

CNSHB, 1993 Rapport technique situation du secteur des pêches maritimes et recommandations au Ministère de l'Agriculture de la pêche et des ressources animales. doc. hors séries Novembre ,. 24 p

CNSHB, 1994 - Rapport technique-Situation du secteur des pêches maritimes et les recommandations au ministère des pêches et de l'Aquaculture. Doc hors série, Conakry, 15p

CNSHB, 1997 - Rapport Scientifique et Technique de Conjoncture-Diagnostic sur les Ressources et les Exploitations, Conakry, 12 p

CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre X, Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres, 4 p.

CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XI, Lutte contre le déboisement, 11 p.

CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XIV, Promotion d'un développement agricole et rural durable, 19 p.

CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XL, L'information pour la prise de décision, 4 p.

CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XVIII, Protection des ressources en eau douce et de leur qualité, application d'approches intégrées de la mise en valeur de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau, 24 p.

Conseil de l'Europe, 1992, Séminaire des gestionnaires des zones diplômées, rencontres environnementales, 41 p.

Convention de Ramsar 1999 Priorités en matière d'inventaire des zones humides 1999 "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) Ramsar COP7 DOC. 15.21. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999

Convention Ramsar 1999, Programme d'information- 1999 - 2002. "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) Ramsar COP7 DOC. 15.9. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999

Convention Ramsar 1999, Questions relatives à la définition des sites Ramsar et à la compensation pour la perte de biotopes dans les zones humides "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) Ramsar COP7 DOC. 15.26. Rev1. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999

Convention Ramsar 1999, Sites de la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale: description officielle, état de conservation et plans de gestion, y compris situation de sites particuliers sur le territoire de certaines Parties contractantes "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) Ramsar COP7 DOC. 15.12.Rev.1. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999

Diallo H. et S. Sagna, juin 1999 : Analyse des cadres législatifs, politiques, institutionnels et des ressources humaines afférentes aux objectifs de la convention sur la diversité biologique, 71 pages

- Direction Nationale de l'Elevage 1995 Recensement National du cheptel. ; Conakry
- DNEF, 1988, Politique forestière et plan d'action, Plan d'action de 6 ans, 50 p.
- DNEF, 1988, Politique forestière et plan d'action, Principes et stratégie, Plan d'action forestier tropical, 54 p.
- DNFC, 1990 - Etude et élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la mangrove guinéenne (SDAM) Conakry 92 p.
- DNFC, 1994- Résumé du plan d'aménagement forestier des mangroves de la baie de sangaréya. Doc.n° 5/94 .24p.
- Domain F., Doumbouya A., Chauveau J.P, 1993 - La composante ressource "in" Acquis et perspectives interdisciplinaires et halieutique marine - CNSHB - Conakry - pp.2 –14. Études Mondiale de la Biodiversité Résumé à l'intention des décideurs. Évaluation de la Diversité Biologique de la Guinée : Vision Buts et Objectifs.
- Fairbridge R.,1980 -The estuary: its definition and geodynamic cycle, pp. 1 - 35 in Clausson and Cato (Eds): chemistry and biochemistry of estuaries, N.Y.
- FAO, B.M., BIRD, WRI, 1985, Le plan d'action Forestier Tropical. Washington D.C, 6 ème Partie atteindre les gens : le rôle des institutions pp 25 - 32
- FAO, UNSO, UNESCO, 1996, Développement durable des écosystèmes de montagne en Afrique. Actes de la consultation gouvernementale sur la mise en valeur durable des zones de montagnes 3 – 7 mai 1996, Addis Abeba, 45 p.
- Fontana A., B. Lootvoet 1994. Études diagnostiques du secteur des pêches maritimes guinéenne. Doc. ORSTOM, Guinée, Conakry. 20 p
- Fontana A., 1998 - Les pêches maritimes guinéennes- Réalité et enjeu. ORSTOM, 16 P.
- Fontana A., Morize E. et autres, 1995 - Rapport de fin d'étude - Prospection et surveillance des pêches de la ZEE guinéenne (volet scientifique du projet(-CNSHB- ORSTOM, 137 p.
- Fortin D., M. Lô., G. Maynard (1997). - Plantes médicinales du Sahel. Ed. Enda Tiers Monde , Dakar, 280p.
- Kaba B., G.V. Zouev et A. R. Boltatchev 1988. Necton: composition, distribution, évaluation (estimation des ressources en poissons industrielles). Océan Atlantique tropical, région guinéenne. Kièv Naoukova Dumka, pp. 301-324.
- Keita A. et al., 1995 - Plancton et bioproduktivité de la zone côtière guinéenne. Atelier régional sur la Gestion intégrée du littoral (ICAM) UNESCO-COI - N° 121, pp.4-5.
- Keita A., et al. 1999 Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources de la diversité biologique marine et côtière et causes principales des pressions. Projet :GUI/97/G32/A/1G/99 ; 52P.
- Keita A., 1996 - État des ressources aquatiques vivantes de la Guinée - Atelier sous régional sur les ressources marines vivantes du Golfe de Guinée COI / UNESCO, Cotonou - Bénin N° 125, résumé p 4.
- Keita A., 1999- Analyse et synthèse des informations recueillies, ébauche de la vision, des objectifs, des buts et de la stratégie en matière d'écosystèmes marins et côtiers. Projet : GUI/97/G32/A/1G/99 ; 55P.

Malgras D. (1992).- Arbres et arbustes guérisseurs des savanes maliennes. Ed. ACCT- Karthala; 478 p.

Matthes, H. (1993): Rapport préliminaire de la mission d'évaluation de la pêche continentale et de l'aquaculture en République de Guinée (FAO/SEP), 101 pages.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 1997 Stratégies et plans d'actions de développement de l'élevage à moyen et long termes (résumé) 27 pages , avril 1997

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 1988 ; Politique Forestière et plan d'action 88 pages

Ministère des Mines et de la Géologie /PNUD 1996 Monographie Nationale sur la Diversité Biologique Guinéenne. Chapitres XII, XIII Pages 88 à 124 juillet 1996

Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 1987 – Ordonnance N° 045/PRG/87 Portant code de l'Environnement de la République de Guinée, 51p.

MMGE/PNUD/FEM 1999 Evaluation de la Diversité Biologique de la Guinée; Vision, Buts et Objectifs de la Stratégie Nationale pour sa conservation et son utilisation durable. Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement DNE septembre 1999. 212p

MPC (1996) Recensement général de la population et de l'habitat, Direction Nationale de la Statistique – Bureau National du recensement . RGPA 96/doc. 11.

Musée Canadien de la Nature,1995. La Stratégie canadienne de la Biodiversité 80 pages.

Nirmal J.S., Rolph P. and Kerstin H., 1997, Seychelles national Biodiversity Strategy and Action Plan, Draft Document for review, 188 p.

Office fédéral de l'environnement, des Forêts et du paysage, 1998, Rapport national de la Suisse pour la Convention sur la diversité biologique, 64 p.

Pandare D. & Al. , Dakar 1992. "Observations ichtyologiques au Sénégal et en Guinée Conakry ; Rapport final de L'E. P.E . E .C : Etudes des estuaires du Sénégal : Sénégal , Saloum, Casamance , Univ. C. A Diop, p-p: 35-.51.

Pandaré D., Tamoïkine M. Y. 1993. Observations préliminaires des peuplements ichtyologiques des zones d'estuaires et de mangrove de l'Afrique de l'Ouest : cas de la Guinée et du Sénégal . Série documentaire Comaraf , N°10, UNESCO, 43 p.

PNUE décembre 1995, Directives techniques internationales, concernant la prévention des risques Biotechnologique,s 33 pages

PNUE, 1978, Droit de l'environnement. Lignes directrices et principes. Ressources naturelles partagées, 6 p.

PNUE, 1994, Questions relatives à la convention de la diversité biologique et présentant un intérêt pour l'Afrique, Réunion ministérielle régionale sur la convention sur la diversité biologique, 75 p.

PNUE, 1995, Étude mondiale de la biodiversité- Résumé à l'intention des décideurs. Cambridge,53P.

PNUE, 1996 Convention sur la Diversité Biologique-Texte et annexes- Montréal,34P.

PNUE/CBD, 1996 Convention sur la Diversité Biologique textes et annexes 34 pages.

REDDA NESDA, 1994, Compte rendu de l'atelier sur les indicateurs de développement durable en Afrique, Banjul, Gambie, 16 – 18 1994, 174 p.

Rej Dali M. et A. Birouk (1996). – Diversité biologique et valorisation des plantes médicinales Ed. Actes; 240 p.

RPTES, 1998 Le secteur énergétique traditionnel : analyse, stratégie et programme d'action .

Rue O. 1995 La mémoire des mangroves .Revue des interventions publiques en milieu de mangrove 50 ans délégation de la Commission Européenne .doc multigrade ,198 p .

Rue O. 1998. l'Aménagement du littoral de Guinée mémoire des mangroves; Harmattan, France.

Samoura A.B., S.T. Diallo, F.L. Keita, S. Sidibé, I. Cissé, et P. Koivogui ,1999 " Analyse de la Biodiversité des écosystèmes des eaux continentales" Ministère Mines, Géologie et Environnement, DNE/projet Gui/97/G32/A/1G/99 Stratégie Plan D'action Diversité Biologique/ mai 1999, 59p.

Secrétariat d'État à la Pêche et à l'élevage et, 1985 - Code de la pêche maritime et textes d'application. Conakry-Guinée, 60p.

Shah N.J., R. Payer and K. Henri, 1997. Seychelles National biodiversity Strategy and Action Plan. Draft Document for Review. UNEP/GEF, 188 p.

Sidibé M. et al., 1989 Contribution au raccourcissement du cycle de production du karité et à l'amélioration du matériel végétal.

Sidibé M. M (1989). - Contribution à la valorisation de certaines essences agroforestières de la région Soudano Sahélienne. Cas du karité. – "in" acte II Symposium International de Yamoussokro sur le rôle de la biologie dans la résolution de la crise alimentaire en Afrique. Yamoussokro/ Côte d'Ivoire; Juillet 1989. pp 677-684.

Tamoikine M. Y., 1993 - Ichthyoplanktonic research in Western African Coastal zone; communication at IOCEA, International symposium. Dakar, 22p.

Traoré F. I., 1993 -Résultats et analyses de filières : bois de feu , riz, pêche et fumage de poisson sel. Doc.n° 7/93 du Projet Pilote de Gestion des Mangroves de la Baie de Sangaréya. 26p.

UNDP-GEF 1999 . Biodiversity Portfolio. June 1999.

UNDP-GEF Project : 1999 : African NGO-Government partnerships for sustainable biodiversity action. Regional Biodiversity Project for Africa UNDP United Nation Plaza, New York.

USAID, 1995. Écologie/écosystème et gestion des écosystèmes: Biodiversité en Guinée. Communication faite au séminaire sur l'étude d'impact sur l'environnement et la surveillance de l'environnement, tenu à Labé du 17 au 21 juillet 1995. 5pp. VI, pp. 167 - 180, chapitre VIII pages 195 à 196.

Von Maydell H.J. (1983)- arbres et arbustes du Sahel leurs caractéristiques et leurs utilisations.

WRI, PNUD, PNUE, 1997 - Ressources mondiales - 1996 - 1997, Ottawa, 397 p.

WRI, PNUE, UICN, 1995 –Planification nationale de la biodiversité. Baltimore 169P.

WWF, 1994, Rapport annuel, 32 p.

Yansané. A., 1998. Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove de Guinée (SDAM) et sa mise en œuvre. Bulletin du centre de Rogbanè N° 12, pp 210-223.

XI. ANNEXES

11.1 MEMBRES DE L'UNITE NATIONALE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

N°	NOMS ET PRENOMS	Service d'appartenance
1	Abdel Kader BANGOURA	Direction Nationale de l'Environnement
2	Abdoulaye Sadio DIALLO	ONG / Volontaires pour l'Environnement
3	BARRY Mamadou Hady	Ministère du Plan
4	Dialakoro DOUMBOUYA	Institut National de la Recherche Agronomique
5	Djibril CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
6	Dr Amirou DIALLO	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement / Université de Conakry
7	Dr Ansoumane KEITA	Centre de Recherches scientifiques de Conakry / Rogbanè
8	Dr Bakary KOULIBALY	Direction Nationale de la Recherche Scientifique
9	Dr Fodé Lahaye KEITA	Association des Chasseurs de Guinée
10	Dr Selly CAMARA	ONG / Guinée Ecologie
11	Ibrahima KANTE	Association des traditérapeutes
12	Lanciné TRAORE	Direction Nationale de l'Elevage
13	Maadjou BAH	Coordonnateur National de l'UNBio / D.N. Environnement
14	Mamadou TOUNKARA	Direction Nationale de la Météorologie
15	Mme Fatoumata SANGARE	Direction Nationale de l'Environnement
16	Mme Hawa DIALLO	Direction Nationale de l'Environnement
17	Mme TOUNKARA	Association des Femmes Chercheurs
18	Mohamed Efas SYLLA	Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD)
19	Mohamed L. DOUMBOUYA	Direction Nationale de l'Environnement
20	SAGNA Saténin	Direction Nationale des Eaux et Forêts
21	Samba Ténin DIALLO	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussouira
22	Sékou FOFANA	Direction Nationale de l'Agriculture
23	Souleymane BAH	Institut National de la Topographie et de la Cartographie

11.2 CONTRIBUTEURS PREFECTORAUX

1	Abbé Alexis	Rep Archevêché de N'zérékoré	N'zérékoré
2	Abdoul Karim SQUARE	Conservateur Parc National Badiar	KOUNDARA
3	Abdoulaye CAMARA	Union des Volontaires pour l'Environnement	DINGUIRAYE
4	Abou SOUMAH	Inspecteur Régional de l'Agriculture	KINDIA
5	Aboubacar Sidiki KABA	Bureau Régional Plan	KINDIA
6	Alfred Noali MAMY	Direction régionale plan	N'zérékoré
7	Almamy TOURE	Chef section Eaux et Forêts	FORECARIAH
8	Alpha Amadou BAH	Agence Guinéenne de Presse	KANKAN
9	Alpha Boubacar BARRY	Directeur Préfectoral de la Pêche	MANDIANA
10	Alpha Mamadou BARRY	Entrepreneur privé	LABE
11	Amadou Diarrouga BALDE	APAB/GUINEE	KINDIA
12	Amadou O. DIALLO « Doyen	Eleveur	KOUBIA
13	Amadou YANSANE	Projet Mangrove	DUBREKA
14	Amara Boké CAMARA	Chef Section Environnement	BOFFA
15	Aminata KABA	Radio Rurale	KINDIA

16	Ansoumane DIOUMESSY	Conservateur du Parc de Mafou	FARANAH
17	Antoine DRAMOU	Chambre régionale Agriculture	N'zérékoré
18	Antoine KOUROUMA	Chef Section Environnement	MACENTA
19	Aramoussa SANE	Chef Section Eaux et Forêts	GAOUAL
20	BAH Alimou Laye	Chef Section Environnement	MALI
21	BAH Mamadou Saïdou	Chef Section Environnement	LELOUMA
22	BAH Mamoudou	Association des chasseurs	MALI
23	BALDE Ousmane Metta	Chef Section Eaux et Forêts	MAMOU
24	BALDE Rahimi	Chef Section Elevage	DALABA
25	BALDE Thierno Amadou	Chef Section Eaux et Forêts	MALI
26	Balla CAMARA	Chef Section Eaux et Forêts	KINDIA
27	BARRY Ibrahima	Chef de la Cellule Environnement	LABE
28	Boubacar I DIALLO	Premier chargé des forêts	MACENTA
29	CAMARA Abdourahmane	Chef Section Eaux et Forêts	GAOUAL
30	CAMARA Foly	Association des tradipraticiens	TOUGUE
31	Cébo Maurice GBILIMI	Inspecteur Régional des M G Environnement	KINDIA
32	Cécé DOUALAMOU	Chef Section Eaux et Forêts	MANDIANA
33	Cécé Papa CONDE	Chef conservation Biodiv / Centre forestier	N'zérékoré
34	Cheïkou GASSAMA	Chef Section agriculture	TELIMELE
35	CONDE Mamadou	Chef de la Section Eaux et Forêts	LABE
36	Dalaoro HABA	Chef Section Environnement	TELIMELE
37	Dalaoro HABA	Chef Section Environnement	TELIMELE
38	David Bipo TOLNO	Directeur Préfectoral Développement Rural	FARANAH
39	DIA Aboubacar	D Régional du Plan	LABE
40	DIABY Souleymane	Coordonnateur Projet Hte Gambie	LABE
41	DIALLO Abdoulaye	Centre de Rech. Agro "BARING"	PITA
42	DIALLO Alpha Mamadou Dalaba	Chef Section Eaux et Forêts	KOUBIA
43	DIALLO Ibrahima Tély	Projet Coton	GAOUAL
44	DIALLO Mamadou Lamarana	Chef Section Eaux et Forêts	DALABA
45	DIALLO Mody Amadou Oury	Eaux et Forêts	LABE
46	DIALLO Yéro	Cantonement forestier	LABE
47	Djiba Legrow BAMBA	Directeur Préfectoral Agriculture	KEROUANE
48	Dr Célestin TOLNO	Inspecteur Régional de l'Agriculture	LABE
49	Dr Kaba SIDIBE	Université	KANKAN
50	Dr Mamoudou CAMARA	Centre Rech; Agro FOULAYA	KINDIA
51	Dr Mamoudou CAMARA	Directeur Centre Agronomique de Foulaya	KINDIA
52	Dr Sagno Mory	Chef Section Environnement	KOUNDARA
53	Dr Youssouf CAMARA	Université	KANKAN
54	Eloi Faya MILLIMONO	Chef section Agriculture	KINDIA
55	Fadama KOUROUMA	Secrétaire Général Collectivités décentralisées	N'zérékoré
56	Fakassa KOUROUMA	Chef Section Promotion Agricole	DABOLA
57	Fatima Elze SAGNO	Chef Section Agriculture	FORECARIAH
58	Fodé Mamady KOUROUMA	Chef Section Environnement	DINGUIRAYE
59	Fodé Ousmane KEBE	Chef Section Environnement	KOUROUSSA
60	George CONDE	SBK (Service prév. Sécur.Envir)	KINDIA
61	Hassane GUEYE	Chef Cellule Environnement	KANKAN
62	Ibrahima DIALLO	Association des cordonniers	TELIMELE
63	Ibrahima Djouldé DIALLO	Chef Section Environnement	FORECARIAH
64	Ibrahima Kalil DIARE	Chef Section élevage	KEROUANE
65	Ibrahima Kiniéro KOUROUMA	Chef Section Environnement	DUBREKA

66	Ibrahima Sory Siambé SOUMAH	Radio Rurale	KINDIA
67	Ibrahima Talibé DIALLO	Chef Section Environnement	BOFFA
68	Ibrahima Talibé DIALLO	Chargé d'études S Env.	FORECARIAH
69	Iodé TRAORE	Coopérative Manding - Simbo	SIGUIRI
70	Ismael CAMARA	Société Minière de Dinguiraye (Léro)	DINGUIRAYE
71	Ismael CISSE	Inspecteur des mines géologie	N'zérékoré
72	Kaba CONDE	Association des Pêcheurs	BOFFA
73	Kaba KANTE	AGP	KINDIA
74	Kaba SIDIBE	Chef bassins versants	DABOLA
75	Kader SIDIBE	Inspecteur Régional de l'Agriculture	KANKAN
76	Kandè CAMARA	Projet Reboisement Villageois	DUBREKA
77	KANTE Bangaly	BRP de Guétoya	PITA
78	Kélétigui NABE	Projet Onchocercose	KANKAN
79	Kerfalla KEITA	Chef Section Eaux et Forêts	KOUROUSSA
80	KONE Cécé Joseph	Inspecteur Mines Géo - Environnement	LABE
81	Lamine KAMISSOKO	Chef Section Environnement	SIGUIRI
82	Lancé TRAORE	Chef Section Environnement	COYAH
83	Lancéi KOUROUMA	Confrérie Régionale des chasseurs	KANKAN
84	Lansana TRAORE	Chef Section Eaux et Forêts	KOUBIA
85	Mamadi BERETE	Chef Section Environnement	KANKAN
86	Mamadi DIABATE	Direct Préfectoral du Plan	MANDIANA
87	Mamadou SOUMAH	Chef Section Agriculture	KOUBIA
88	Mamadou Aliou Bady BALDE	Chef d'Opérations Agricoles	TOUGUE
89	Mamadou Alpha SOW	Chef Section Elevage	TELIMELE
90	Mamadou Cellou SAKO	Stagiaire à la Cellule Environnement	N'zérékoré
91	Mamadou CONTE	Chef Section Eaux et Forêts	KINDIA
92	Mamadou DIENG	Agence Guinéenne de Presse	LABE
93	Mamadou KOUYATE	Société SALINI STRABAG	KANKAN
94	Mamadou Mansaré DIALLO	Chef Section des Eaux et Forêts	PITA
95	Mamadou Moussa CAMARA	Chef Section Eaux et Forêts	BOFFA
96	Mamadou Oury Kobéra DIALLO	Ecole Nle des Agents Tech. Des E.F.(ENATEF)	MAMOU
97	Mamadou Samba SOW	Chef Cellule Environnement	MAMOU
98	Mamoudou CAMARA	Chef Section environnement	KOUROUSSA
100	Mangué CAMARA	Association des Producteurs de Sel	COYAH
101	Mara Mamady FACELY	Chef Section Eaux et Forêts	LELOUMA
102	Maurice HABA	Centre de Documentation Environnementale N'zérékoré	N'zérékoré
103	Mohamed 54 CAMARA	Association des tradipraticiens	KINDIA
104	Mohamed Aliou BAH	Projet Développement du Riz "SIGUIRI 2"	SIGUIRI
105	Mohamed Aziz CAMARA	Chef Section Elevage	TELIMELE
106	Mohamed Fanta CONDE	Chef Section eaux et Forêts	KEROUANE
107	Mohamed Malick SOUMAH	Chef section Eaux et Forêts	FRIA
108	Mohamed Saïdou SQUARE	Chef Section Environnement	KINDIA
109	Moïse N'Pounah Nappeny	Secrétaire général des collectivités décentralisées	KINDIA
110	Momo CISSE	Chef Section Eaux et Forêts	FORECARIAH
111	Mouctar Pilimini DIALLO	Radio Rurale	LABE
112	Moussa DIALLO	Association des Chasseurs	BOKE
113	Moussa SIDIBE	Association des tradithérapeutes	KANKAN
114	Mr Damou CAMARA	Prof Lycée Kankou Moussa	SIGUIRI

115	Mr Ibrahima KOGUI DIALLO	Personne ressource	LABE
116	Naby CAMARA	Association des briquetiers	KINDIA
117	Namandian BERETE	Chargé d'étude à la Cellule Environnement	N'zérékoré
118	Nanténin Friki CAMARA	Institut des Sciences Agro-Zootecchniques	FARANAH
119	Niang MAOMI	Agence Guinéenne de Presse	N'zérékoré
120	N'POUMA Urbain	ESSOR	LABE
121	N'POUMA Urbain	ESSOR	PITA
122	Oumar KALISSA	Chef Section Agriculture	BOFFA
123	Ousmane DIALLO	Conservateur adjoint Aires transfront. Bafing/Falémé	TOUGUE
124	Pascal Kémo DEMBADOUNO	Secrétaire Général des collectivités décentralisées	LABE
125	Patrice GUILAVOGUI	Université	KANKAN
126	Pépé Philippe KPOGOMOU	Chef Section Environnement	KEROUANE
127	Safé TRAORE	Chef Section Environnement	BOKE
128	SAMAKE Oumar	Chef Section Environnement	DALABA
129	Samba DIALLO	Association des chasseurs	MANDIANA
130	Samba Diawo DIALLO	Chef Section Eaux et Forêts	LABE
131	SANE Hamidou	Chef Section Agriculture	COYAH
132	SANGARE Aboubacar	Chef Section Eaux et Forêts	KOUNDARA
133	Sangban KOUROUMA	Chef Section Mines	KOUROUSSA
134	Sayon Sory KEITA	Chef Section Eaux et Forêts	MALI
135	Sédibinet SIDIBE	Institut V. G.D	FARANAH
136	Seinkoun Mady KEITA	Chef Section Eaux et Forêts	N'zérékoré
137	Sékou SISSOKO	Personne ressource	LABE
138	Sékou KEITA	Chef Section Environnement	DABOLA
139	Sékou Mamadi MARA	Section Environnement	FARANAH
140	Sékou Oumar SAKHO	Union des Volontaires pour l'Environnement	DINGUIRAYE
141	Sékou TRAORE	Chef Section Eaux et Forêts	COYAH
142	Sény CAMARA	Association des Producteurs de Sel	COYAH
143	Sewa OULARE	Chef Section Mines	KINDIA
144	Sidiki KEITA	Coordonnateur Régiona pêche aquaculture	N'zérékoré
145	Sidiki NABY	OIC/GUINEE	MAMOU
146	Sitan Abdoulaye KEITA	Projet Bassins Versants	KANKAN
147	Soriba TOURE	Chef Cellule Environnement	KINDIA
148	SQUARE Abdoul Karim	Chef Section Eaux et Forêts	PITA
149	SQUARE Bakary	Chef Section Environnement	GAOUAL
150	SQUARE Mamadou Aliou	Chef Section Génie Rural	LELOUMA
151	Souleymane DIAKITE	Conservateur adjoint du parc Haut Niger	KOUROUSSA
152	SOW Ibrahima Sory	Chef Section Agriculture	TOUGUE
153	SOW Mamadou Boye	Parc Niokolo – Badiar	KOUNDARA
154	SYLLA Ibrahima	Chef Section Eaux et Forêts	TOUGUE
155	SYLLA Ousmane	Chef Section Environnement	PITA
156	Thierno Aliou BARRY	Eleveur "SOYA"	MAMOU
157	TOUNKARA Aboubacar Diohéka	Chef Section Environnement	LABE
158	TOURE Abdoulaye	Bureau Technique de Génie Rural	BOKE
159	TOURE Alkaly	DPDév.Rural et Environnement	LABE
160	Yolla KAMANO	Chargé des mines et carrières	LABE
161	Zaoro LAMA	Chef Section des Eaux et Forêts	LOLA
162	Zaou GUILAVOGUI	Chef Section Environnement	FRIA

11.3 CONTRIBUTEURS DES STRUCTURES CENTRALES

N°	NOMS ET PRENOMS	Structure d'appartenance
1	Abdel Kader BANGOURA	Direction Nationale de l'Environnement
2	Abdoulaye Sadio DIALLO	ONG « Volontaires Guinéens pour l'Environnement »
3	Ansoumane KEITA	Centre de Recherche Scientifique et Océanographique
4	Atigou BALDE	Direction Nationale de l'Hydraulique
5	BARRY Mamadou Hady	Direction Nationale du Plan
6	CECE Kpoghomo	Service Nat. Propriété Industrielle
7	Conde Aly Badara	DNLe Décentralisation
8	Damba Mansare	ONG COLUFIFA
9	Daouda KANTE	DNE
10	Dialakoro DOUMBOUYA	Institut National de la Recherche Agronomique
11	Dialakoro DOUMBOUYA	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
12	Djibril CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
13	Dr Ahmed THIAM	Université de Conakry
14	Dr Amirou DIALLO	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE)
15	Dr Ansoumane KEITA	Centre de Recherches scientifiques de Conakry / Rogbanè
16	Dr Bakary KOULIBALY	Direction Nationale de la Recherche Scientifique
17	Dr Fodé Lahaye KEITA	Association des Chasseurs de Guinée
18	Dr Framodou DOUMBOUYA	Cabinet M Pêche
19	Dr Mamadou Foula BARRY	Université
20	Dr Mamady DIAWARA	D.N.Environnement
21	Dr Mamby MAGASSOUBA	CNSH/Boussoura
22	Dr Mohamed Lamine KEITA	CERESCOR
23	Dr Mohamed Lamine TOURE	Université
24	Dr Sékou CISSE	CERESCOR
25	Dr Selly CAMARA	ONG / Guinée Ecologie
26	Dr Sory SIDIBE	Université
27	Dr SOW Boubacar Bappa	Université
28	Dr Youssouf KOÏTA	Ministère de la Santé
29	Dr.Traore Faya	Projet changement Climatique
30	Elhadj Oumar BARRY	CEGEN
31	Emile Cherif	DNLe Communication
32	Emile SOROPOGUI	D.N.Pêche Maritime
33	Filanimoudou CONDE	Inspection services Judiciaires
34	Fodé Laye TRAORE	DNRST
35	Fodé Luncény CAMARA	DNE
36	Fodé Moricany CAMARA	UNESCO
37	Gaoussou DRAME	M. Tourisme
38	Hady Sow	DNLe de Culture
39	Hassimiou DIALLO	Association Guinéenne des Femmes Chercheurs
40	Ibrahima FOFANA	D.N. Agriculture
41	Ibrahima KANTE	Association de Tradithérapeutes et Pharmacologues
42	Idrissa N'diaye	Direction Nle affaires Sociales
43	IVES Senouvellier	CE/Projet Mangrove
44	J.M. PETIT	CE/Projet Mangrove

45	Joseph SYLLA	D.N.Environnement
46	Kaba Camara	Instutut de Recherches Agrono
47	Kaba KOUYATE	DNPM
48	Keita Bacary	DNLe Eaux et Forets
49	Keita Sekou Mohamed	Service Nationale de Coord.des ONG
50	Keita Sekou Oumar	Dnle RST
51	Kerfalla Bondabon CAMARA	Direction Nationale de l'Agriculture
124	Kolet BANGOURA	LYNX - LANCE
52	Kolié Cécé URBAIN	CEGEN
54	Kopé SOLIE	CNSH/Boussoura
52	KOUROUMA Saramara	CNG/UNESCO
55	KOUYATE Ali	D.N.Agriculture
56	Ladji KOULIBALY	ONG/ASSOANE
57	Lanciné TRAORE	Direction Nationale de l'Elevage
58	Maadjou BAH	Coordonnateur National de l'UNBio / D.N. Environnement
59	Madame BARRY Mariama	Secrétaire
60	Madame Kadidiatou N'DIAYE	Point Focal F.E.M.
61	Maître CONDE Filani Moudou	Minietre de la Justice
62	Mamadou BARRY	D.N.Pêche continentale
63	Mamadou Billo BAH	S . propriété Intellectuelle
64	Mamadou DIAKITE	DNRST
65	Mamadou Diouldé SOW	ONG VED
66	Mamadou MAGASSOUBA	CERESCOR
67	Mamadou NIMAGA	DNE
68	Mamadou Saïdou Pita DIALLO	Université
69	Mamadou Saliou DIALLO	Conseiller Envir/ME
70	Mamadou Samba BARRY	Université
71	Mamadou Sidi KANTE	Ligue Islamique
72	Mamadou TOUNKARA	Direction Nationale de la Météorologie
73	Mamadouba SYLLA	DNE
74	Mme Fatoumata SANGARE	Direction Nationale de l'Environnement
75	Mme BARRY Mariama	DNE
76	Mme DIALLO Salimatou	DNE
77	Mme Hawa DIALLO	Direction Nationale de l'Environnement
78	Mme Kadidiatou BALDE	DNI/ INDUSTRIE
79	Mme Kadidiatou SYLLA	D.N.Environnement
80	Mme Laouratou BARRY	ONG /Femmes chercheurs
81	Mme Sow Salematou	DNLe Invest.Routier
82	Mme TOUNKARA Kadé DIALLO	Association des Femmes Chercheurs (CEDUST)
83	Mme TOURE Idiatou CAMARA	Directrice Nle Environnement
84	Modi Cellou DIALLO	DNEF
85	Modi Aguibou BARRY	DNLe de L'Enseignemt Tech.
86	Mohamed DIALLO	ONG/VGE
87	Mohamed Efas SYLLA	Programme de Nations Unies pour le Développement
88	Mohamed L. DOUMBOUYA	D.N.Environnement
89	Momo CAMARA	D.N.Environnement
90	Morlaye TOURE	Adm. Contrôle des Gds Proj
91	Mouctar CISSE	CNSH/B
92	Mouctar SYLLA	LACONA

93	Moussa KEITA	Université
94	Moustapha Ali CAMARA	Quotidien National d'Information HOROYA
123	Diaby Sankoumba	DNLe Peche
95	Naby CAMARA	Télévision Nationale
125	Namory KEITA	D.N.Eaux et Forêts
96	Niankoï MOLMOU	OPDA/MPSPIC
97	Oumar CAMARA	D.N.Environment
98	Patrice CAMARA	Radio diffusion Nationale
126	Pierre KOÏVOGUI	CERESCOR
99	Prof. SEKOU KONATE	Directeur CERESCOR
100	Richard THEOPHILE	DNE
101	SAGNA Saténin	Direction Nationale des Eaux et Forêts
102	Samba Ténin DIALLO	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
103	Sékou Balta CAMARA	CNSH/Boussoura
104	Sékou FOFANA	Direction Nationale de l'Agriculture
105	Sékou SYLLA	DNLe de travail lois S.
106	SIBA Emile SOROPOGUI	DNPM/MP
107	Sory TRAORE	CNSH/B
108	Souleymane BAH	Institut National de la Topographie et de la Cartographie
109	Souleymane SAKHO	Bureau d'Etude et de °Planification
110	Soumah Seny	DNLe de la Meteo
111	Sow Bobo	Centre de recherche Rogbane
112	Sow Boubacar Bappa	Universite de Conakry
113	Sylla Mamadouba	D N E
114	SYLLA Mouctar	LACONA
115	Toumany BARO	D.N. Ressources en eau
116	Toupou GALEMA	CNSH/B
117	Toure Kandet Oumar	DNLe Affaires Sociales
118	TRAORE Lansana	DNE
119	YOKOÏ KOÏVOGUI	DNE
120	Yomalo Eugène Falikou	DNLe de la Fonction Publique
121	Youndouno N'faly	DNLe des ressouces N.Energie
122		

11.4 LISTE DES EXPERTS ET DES THÈMES TRAITÉS AU NIVEAU DES RÉGIONS NATURELLES

MOYENNE GUINÉE

Abdoulaye Kouyé BAH

THEME: Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions en Moyenne Guinée.

HAUTE GUINÉE

Mamadou Samba BARRY

THEME: Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions en Haute Guinée

11.5 LISTE DES EXPERTS ET DES THÈMES TRAITÉS AU NIVEAU DE CONAKRY

1 **Dr Djibril BANGOURA , M. Samba Ténin DIALLO** : Analyse de la diversité biologique terrestre et identification des priorités pour sa conservation

2 **M. Alhassane BANGOURA** : Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions par région naturelle

3. **Dr Selly CAMARA** : Analyse de la diversité biologique marine, côtière et insulaire et identification des priorités pour la conservation

4. **Dr Ansoumane KEITA** : Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique marine et côtière et des causes principales des pressions.

5. **M. Abdourahmane BALDE** Analyse du rapport entre la croissance démographique, la durabilité des systèmes d'exploitation agricole par rapport aux pressions sur la diversité biologique

6. **M. Bassirou Bachir BANGOURA** : Analyse de l'accès aux ressources et aux biotechnologies, et de l'équité de du partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques

7. **M. Lanciné TRAORE** : Analyse et hiérarchisation des menaces sur la diversité des plantes et animaux domestiques

8. **Mme Hawa DIALLO** : Analyse des cadres législatif, politique, institutionnel et des ressources humaines par rapport aux objectifs de la convention sur la diversité biologique (conservation et utilisation durable de la diversité biologique, partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologique) y compris les cadres relatifs à la biosécurité

9. **M. Baïdi SAMOURA** : Analyse de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures

10 **M . Maadjou, Dr Ansoumane KEITA : CERESCOR ;M. Samba Ténin DIALLO : CNSHB; Dr Selly CAMARA : Guinée Ecologie : M. SAGNA Saténin** Analyse et synthèse des informations recueillies, ébauche de la vision, des objectifs et des buts.

11 **M . Maadjou, Dr Ansoumane KEITA : CERESCOR ;M. Samba Ténin DIALLO : CNSHB; Dr Selly CAMARA : Guinée Ecologie : M. SAGNA Saténin:** Développer la stratégies et les plans d'action qui

corroborent les objectifs de la convention sur La diversité biologique; Proposer une approche de mise en œuvre; Présenter les propositions en atelier dans les quatre régions naturelles; Prendre en compte les suggestions des ateliers; Présenter le rapport amendé en approbation au deuxième atelier national; Préparer le rapport à soumettre au Gouvernement.

11.6 Quelques photos d'illustration

Écosystème de montagne	Écosystème des eaux intérieures (Kolenté)
	
Ecosystème de montagne	Recru forestier
	
Champ de riz sur coteaux	
	
Cultures sur pentes	Transport du bois pour l'exportation



Vente d'escargot au marché



Four traditionnel de production de charbon de bois



Vente d'huile de palme au marché



Fumage de poisson



Artisanat "meubles en rotin"



Bois de chauffe au débarcadère

